

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
 CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
 Autres pays, le port en sus.

6^e ANNÉE, N° 268. — VENDREDI, 2 DÉCEMBRE 1881
 Sainte-Bibiane, vierge et martyre.

Rédaction & Administration :
 Imprimerie et Librairie Ollagnier
 8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(N. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 13° 1/2 et 15°.
 Hauteur barométrique, 768.
 Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.002.
 Vent, à 8 h. m. N.-E. faible, — à 3 h. s. N.-E. faible.
 Etat du ciel, couvert.
 Etat de la mer, calme.
 Hauteur pluviométrique, 0.0325.

Temps probable d'aujourd'hui

Beau temps.

BASTIA

CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire de novembre. — Séance du 30.

M. Lottero signale à l'attention de ses Collègues deux lacunes dans la délibération prise par le Conseil municipal le 29 décembre 1880, qui constate l'abandon qu'il a fait à la Ville d'une source d'eau lui appartenant, sise au quartier de Bajeta, et d'un débit d'environ 28 mètres cubes d'eau au plus bas étiage. — La cession quoique gratuite était subordonnée à deux conditions qui ne sont pas consignées au procès-verbal et qui devraient pourtant y trouver place. M. Lottero a demandé, en effet : 1° La construction à la source d'un petit abreuvoir dans l'intérêt des cultivateurs du voisinage ; 2° la conduite dans la cour de sa maison d'habitation à Bastia d'un filet d'eau à son usage que la Ville aurait le droit de supprimer en cas de sécheresse. — Après avoir formulé ces observations M. Lottero se retire. — Le Conseil apprécie la valeur de la cession consentie par M. Lottero, à un moment où les habitants manquent d'eau, dit que les deux conditions sus-mentionnées seront exécutées et feront l'objet d'une délibération spéciale.

— M. le Maire demande une indemnité pour M. Girardin, employé de la Mairie, qui fait le service du contrôle au théâtre ; — Le Conseil considérant le zèle qu'apporte M. Girardin à remplir ses fonctions, lui accorde une gratification de vingt francs par mois pendant toute la durée de la saison théâtrale.

— M. le Maire ayant constaté la justesse des réclamations du *Petit Bastiais*, relativement à l'insuffisance de l'éclairage de la ville, demande s'il n'y aurait pas lieu d'allumer le gaz plus tôt et de l'éteindre une heure plus tard. Le Conseil

charge M. le Maire d'aviser au mieux des intérêts de la Ville et des besoins des habitants.

— Lecture est donnée par M. le secrétaire d'une lettre de M. le Ministre des travaux publics ; en voici l'analyse : Une contribution de 90,000 francs a été imposée par le Gouvernement à la ville de Bastia pour les travaux de la nouvelle avenue de la gare, dans la vallée du Fango ; pour couvrir une partie de cette somme, le Conseil municipal avait demandé à se servir des produits, — en dépôt au trésor, — de l'imposition extraordinaire autorisée par décret impérial du 6 mars 1858, — qui devaient être affectés aux travaux d'assainissement des marais de Biguglia. — Ces travaux, intégralement exécutés, — ajoute M. le Ministre, — ont été achevés en 1863 et ont donné lieu à une dépense de 355,185 francs. Par conséquent les produits de l'imposition de 1858 doivent servir au remboursement de la dette contractée envers l'Etat et ne sauraient recevoir aujourd'hui une autre destination. Toutefois, les sommes déposées au trésor s'élevant à 75,536 fr., et la portion contributive de la Ville dans les travaux des marais n'étant que de 54,709 francs, il resterait à la disposition de la Commune environ 21,000 fr. Telle est l'opinion du Conseil supérieur des ponts-et-chaussées, adoptée par M. le Ministre des travaux publics. — Cette communication impressionne vivement le Conseil qui persiste à penser que les travaux d'assainissement des marais de Biguglia n'ont jamais été achevés et que les ouvrages exécutés ont été mal faits ; le Conseil estime, en outre, que l'état détaillé des dépenses doit lui être communiqué, et invite M. le Maire à provoquer une délibération des conseils municipaux des communes de Biguglia, Borgo, Lucciana et Furiani, intéressés dans la question au même titre que Bastia, puisque M. le Ministre leur réclame une part contributive dans les travaux exécutés par l'État.

— Dans une autre lettre, en date du 7 novembre 1881, M. le Ministre des travaux publics informe M. le Maire que le Conseil général des ponts-et-chaussées a adopté en principe une demande présentée par le Conseil municipal de Bastia tendant à faire modifier la direction de la voie de raccordement de la gare avec les quais du nouveau port. La nouvelle voie serait placée sur la rue à ouvrir au nord du boulevard du Fango et nécessiterait la démolition, en partie tout au moins, des écuries et du parc d'artille-

rie. — Le Conseil, considérant que le déplacement complet, aux frais de la Ville, des constructions appartenant à l'administration de la guerre, entrainerait une dépense trop considérable, charge M. le Maire de poursuivre les négociations avec les autorités compétentes, au seul point de vue du rescindement des extrémités nord et sud des écuries, avec cession par la Ville de petites parcelles restantes dans la même île.

— Une demande du sieur Simi tendant à l'exonération des droits d'octroi pour l'entrée d'une certaine quantité de riz, récolté par lui dans la plaine de Biguglia et que les plaies auraient avarié, est rejetée ; le Conseil recommande cependant le sieur Simi à la bienveillance de M. le Ministre de l'Agriculture, et du Conseil général de la Corse.

— M. le Maire donne lecture d'une lettre du sieur Bisi, ancien adjudicataire de la buvette du théâtre, qui refuse d'accepter l'expertise contradictoire du mobilier, ordonnée à la séance du 28 novembre, par le Conseil municipal, en exécution d'une décision préfectorale. M. Bisi ajoute qu'il va intenter à la Ville un procès en dommages-intérêts.

— M. le Curé de Ste-Marie, par une lettre dont il est donné connaissance, se plaint du mauvais état dans lequel se trouve le presbytère de sa paroisse ; ce logement est inhabitable, insalubre, et M. le Curé se voit contraint de louer une maison particulière ; il sollicite, en conséquence, une indemnité de logement de vingt-cinq francs par mois. Le Conseil renvoie cette demande à l'examen de la commission du budget.

— Madame Antonia Franceschi, veuve Nicolai, usufruitière de divers lots de la maison du Cimbalo, acquise par la Ville moyennant le versement d'une rente viagère, réclame une somme de 165 francs qui lui serait due ; le Conseil adoptant en principe la demande de la veuve Nicolai, charge la commission du budget de régler cette affaire.

— M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Proviseur se plaignant des critiques formulées contre l'administration du Lycée, dans les deux derniers compte-rendus des séances du Conseil, publiés par le *Petit Bastiais*.

Le conseil, considérant que la publication des séances dans un journal n'a aucun caractère officiel, ne croit pas avoir à s'expliquer ou à se justifier pour le moment, dit toutefois que M. le

Provisoirement pourra utilement formuler sa réclamation, si le procès-verbal consigné sur le registre des délibérations renferme, d'après lui, des inexactitudes.

— Plusieurs demandes de secours sont renvoyées à l'examen de la commission précédemment nommée à cet effet.

— M. le Maire déclare ensuite close la session ordinaire de novembre et lève la séance.

UNE INDUSTRIE NATIONALE CORSE

LES CÉDRATS

(4^e article)

J'ai remis sous mes propres yeux mon projet, dont j'ai secoué la poussière qui le couvrait depuis 1874, et dans lequel j'exposais substantiellement, d'après moi, en dix articles et dans une petite brochure de 5 pages (mon dernier écrit sur la matière) intitulée : « Cédrats — Souscription à l'Industrie Nationale Corse, » ce qui nous restait à faire pour opposer victorieusement à la ligue des maisons étrangères de Livourne, nos ennemies jurées, et aux spéculateurs, la ligue des producteurs soutenus par le vrai crédit dont je parlerai plus loin.

Les colonnes du *Petit Bastiais* qui s'ouvrent si volontiers aux questions utiles du pays, ne me permettent pas d'être trop long et m'obligent à resserrer la place que les autres doivent y trouver aussi. J'aurai donc la discrétion de ne demander à y reproduire que le premier article du dit projet qui indique tout le but que je me proposais, il y a 8 ans, et que je reprends aujourd'hui.

« Art. 1^{er}. — Il faut que tous les producteurs de cédrats qui veulent être protégés et qui ont grand soin de l'avenir de leurs plantations nous livrent leur récolte actuelle à la condition qu'on leur en payera les 2/3 au cours de la place, et qu'on gardera le 1/3 restant pour la fabrication de candits, en Corse même. Et comme le cédrat entre, à peu près, pour le 1/3 dans le capital de toute l'entreprise, et qu'il faut simplifier les choses, surtout en commençant, nous disons qu'il sera accordé aux producteurs, pour la part due à l'apport des fruits à confire, le 1/3 des bénéfices nets, outre, bien entendu, le dit prix de la place jusqu'à concurrence de 2 f. le Rubbo, correspondant à 24 fr. les 100 kilog. en sus duquel le producteur attendra sa plus grande rémunération dans sa part des bénéfices. Ceux qui voudront disposer de la manière qu'ils l'entendent et en faveur de qui leur plaira des deux tiers de leur récolte, soigneusement conservée en saumure, pour n'en donner que le tiers à la Fabrique Nationale Corse, le pourront en ne payant que le prix usité pour la salaison, soins, etc. d'autant plus que nous ne voulons pas fermer mais ouvrir les portes, et que ce n'est que pour le mieux des intérêts des dits producteurs que l'on se chargerait de tous leurs fruits. »

Je fis suivre l'exposé de mon projet d'alors des réflexions suivantes, qui ont de là-propos, puisque l'on dirait que ces lignes ont été écrites pour la circonstance actuelle.

« Et maintenant, disais-je, si l'on ne répond pas même à cet appel fait pour l'exécution du plan exposé clairement dans les dix articles précités, c'est qu'il faut désespérer de pouvoir rien faire pour créer notre Industrie Nationale Corse. Et alors, je prédis que le navire qui portera le plus riche trésor agricole de notre

» ira à la dérive, échouer sur le rivage étranger où l'on verra se partager, à l'envi, ce trésor pour rien, pendant que de ce côté-ci nous pleurerons la misère qui se sera accrue de nos grandes dépenses en travaux, et nous serons obligés de ne nous en prendre qu'à nous seuls qui n'aurons pas même eu, dans cette circonstance, l'instinct de la conservation qui est cependant commun à tout ce qui vit. Où seront donc, je le demande, cette intelligence et ce jugement que chacun se plaît tant à reconnaître aux Corses ?

« Pourquoi leurs yeux ne s'ouvrent-ils pas à ce qui se fait maintenant même ?
» On leur prend leurs cédrats, mais sans convenir de prix. C'est qu'on veut leur imposer celui des fabriques d'Italie. »

En effet, voyez ce qui se passe et ce sera toujours à recommencer si mon plan ne s'exécute pas. Voyez plutôt : en ce qui est des fruits : ne pouvant plus tenir sur l'arbre, ils sont cueillis et livrés à discrétion, et on ne peut espérer de venir en aide que plus tard à ceux qui les auront salés et conservés en saumure pour la réalisation de mon projet. Pour ce qui est de nos fabriques de cédrats confits, cette intéressante industrie nationale, battue par l'effroyable tempête soulevée contre elle par les dites maisons de Livourne et leurs complices, échouera également devant cette ligue étrangère ou antipatriotique, si nous ne lui opposons pas la ligue Corse, à laquelle nous nous sentons fort de tendre la planche de salut suivante si l'on sait la saisir, comme je le disais à la fin de mon précédent article autant pour le producteur que pour le fabricant insulaire qui se noieront autrement, on peut en être sur.

Je m'arrête ici devant le plan d'exécution qui est le côté le plus pratique et le plus important de la question que je reprendrai, lorsque j'aurai obtenu, du Gouvernement ce que je lui demande pour réussir.

Ainsi donc à plus tard :

J.-B. TOMBI, avocat.

Réorganisation de la Magistrature

Une réunion des anciens membres de la commission d'études sur la réorganisation de la magistrature a eu lieu, au ministère de la justice, sous la présidence de M. Martin-Feuillée.

Voici, d'après les idées échangées dans cette réunion, quelles seraient les bases de la réorganisation judiciaire proposée par le gouvernement :

1. Abolition, par extinction ou par élévation, du principe de l'immovibilité.
2. Diminution, par extinction, du personnel judiciaire ;
3. Augmentation de la jurisprudence et des attributions des juges de paix.

Contrairement à ce qui avait été dit tout d'abord, il n'y aurait aucune suppression de tribunaux.

Les Chemins de Fer de la Corse

La longueur totale du chemin de fer d'Ajaccio à Bastia est de 155,174 mètres.

Tous les travaux de la ligne entre le tunnel de la Foce et Ajaccio sont terminés ou en cours d'exécution. La partie entre le tunnel et le Vecchio sera adjugée incessamment.

Les études entre ce point et Corte, retardées par l'incurie de l'ingénieur ordinaire de Corte, vont être poussées vigoureusement et seront soumises bientôt à l'approbation de l'administration supérieure.

Partout ailleurs les travaux marchent rapidement et nous permettent d'assigner la date du fonctionnement de la locomotive dans notre île.

La ligne de Bastia à Corte sera livrée à l'exploitation dans le deuxième semestre de 1883, et celle de Corte à Ajaccio dans le premier semestre de 1884.

Nos ingénieurs font dans ce moment les études préliminaires de Ponte-Leccia à Calvi et de Casamozza à Prunelli-de-Cervione.

Il est nécessaire pour l'avenir de notre département que les travaux suivent de près ces études et que le gouvernement déclare d'utilité publique ces deux lignes.

La nouvelle organisation du service postal entre la Corse et le continent rend la création de ces lignes de toute nécessité. Si le chemin de fer de Calvi tarde, en effet, à se faire, il y aura une lacune trop préjudiciable aux intérêts du public et de l'État dans la transmission des commissions. Le courrier de Calvi arriverait à sa destination en retard sur celui qui sera desservi par les rapides de terre.

Le désordre qui en résultera ne saurait échapper à un gouvernement prévoyant, et c'est pour prévenir ce désordre, que nous appelons l'attention de nos ingénieurs sur cette partie de la haute mission qu'ils remplissent en Corse.

Nos populations attendent avec une fiévreuse impatience l'inauguration de nos voies ferrées. Il est essentiel que cette inauguration se fasse sur une ligne d'ensemble et que tous les points desservis par les rapides de mer soient rattachés par le chemin de fer.

Si l'on met un peu de bonne volonté, la ligne de Ponte-Leccia à Calvi pourrait être achevée vers la fin de 1884 et concorder avec l'exploitation de la ligne principale.

S'il y a des retards dans les études et par suite dans l'exécution des travaux, nous ne pourrions pas nous en prendre au Gouvernement de la République, qui a déjà classé les voies à créer dans notre département, mais aux lenteurs de ses agents.

Nous ne saurions donc trop insister pour que les fonctionnaires des ponts-et-chaussées méritent, par leur activité, la reconnaissance des Corses et les récompenses du gouvernement de la République.

(Journal de la Corse.)

Recettes de l'Octroi

du 25 au 30 novembre

Bureau de la Marine	1,115,26
— St-Joseph	2,056,58
— St-Nicolas	175,40
— Philippina	75,81
Total fr.	3,420 85
Total du mois fr.	20,855,65

Un petit sac de voyage contenant divers objets, et entr'autres un revolver portant le nom du fabricant, Caron, a été oublié dans le vestibule de la maison où se trouve le Pensionnat Ponzevera. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le reporter à M. le colonel Bellegarigue.

Mouvement de Troupes

Un détachement de jeunes soldats, composé de 250 hommes, sous la conduite d'un capitaine et d'un cadre complet du 58^e, est arrivé hier venant d'Ajaccio.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 1 décembre

Présidence de M. le Conseiller Mattei

Coups portés par un fils sur ses père et mère légitimes.

Celui sur lequel pèse cette grave imputation est le nommé Fuggianelli, Renaud, âgé de dix-huit ans, demeurant à Zicavo.

Dans la soirée du 20 septembre dernier, cet individu, rentré chez lui en état d'ivresse, se livra, sans motifs, à des violences sur tous les membres de sa famille. Non content d'avoir battu l'un de ses frères, il tourna sa fureur contre son père et sa mère à tel point que celle-ci se rendit auprès du maire de la localité pour le prier de provoquer l'intervention de la Gendarmerie. A l'arrivée des gendarmes, Fuggianelli se sauva par la fenêtre et dans sa fuite il ne cessa d'adresser des injures à ses parents aussi bien qu'aux agents de la force armée, qui s'étaient mis à sa poursuite.

Comme toujours dans ces sortes d'affaires les parents de l'accusé ont pardonné à l'enfant coupable, et le père Fuggianelli entendu aux débats, a soutenu que son fils n'avait pas voulu exercer directement des violences sur sa femme et sur lui; c'est pendant qu'on voulait l'empêcher de battre son frère qu'involontairement il aurait atteint son père et sa mère.

Le débat a, en outre, établi que l'accusé était sujet à des crises nerveuses, pendant lesquelles sa raison semblait l'abandonner.

Le jury a rendu un verdict d'acquiescement.

M. Angeli, substitut du Procureur Général, a soutenu l'accusation.

M. de Montera père était le défenseur de l'accusé.

Meurtre

Le nommé Micheletti Joseph, sujet italien, âgé de 37 ans, est accusé d'avoir donné la mort au nommé Micheletti, Attilio, son compatriote et son parent, dans les circonstances suivantes.

Ces deux individus travaillaient ensemble à la construction du chemin de fer de Vizzavona;

ils vivaient en dissension et avaient de fréquentes querelles,

Le 27 août, vers 7 heures du soir, Joseph Micheletti se rendit dans la buvette du nommé Muffragi, où il ne tarda pas à être rejoint par Attilio Micheletti. Leurs camarades connaissant leur mésintelligence leur proposèrent de se réconcilier. Joseph Micheletti leur répondit que quant à lui il n'était brouillé avec personne. Les deux adversaires sortirent presque aussitôt.

Attilio Micheletti qui était en état d'ivresse se mit à injurier Joseph Micheletti, puis rentrant dans la buvette, il en sortit aussitôt armé d'une pelle dont il frappa ce dernier; celui-ci porta alors un coup de couteau à son agresseur qui atteint à l'abdomen succomba le lendemain.

Les renseignements fournis sur l'accusé sont des meilleurs, c'est un excellent travailleur et il est père de cinq enfants. Il a soutenu pour sa défense qu'il n'avait aucunement l'intention d'attenter aux jours de son adversaire, il n'avait fait que repousser l'agression violente dont il avait été l'objet.

Le Jury a écarté l'accusation de meurtre. Reconnu coupable de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, mais avec l'excuse de la provocation violente, Joseph Micheletti a été condamné à un an et un jour de prison.

Organe de l'accusation, M. le substitut Angeli.
Défenseur, M^e Laurelli.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Paris, 4^{er} décembre, 10 h. 25 m.

Le rapatriement des troupes de Tunisie s'effectuera avant la fin de l'année. Des ordres sont donnés à Toulon pour que l'on puisse y procéder dans les vingt-quatre heures.

— La santé de l'Empereur Guillaume ne laisse pas que d'inquiéter sérieusement les membres de la famille impériale, quoiqu'il circule des nouvelles rassurantes sur son état.

— Le gouvernement ne présentera qu'en

janvier, après le renouvellement du Sénat, un projet pour la révision partielle de la constitution.

— La Chambre de conseil du tribunal civil et correctionnel de Rome a renvoyé Benjamin Maccalusso devant le tribunal correctionnel sous la prévention d'outrages envers la représentation nationale.

— Aux élections sénatoriales prochaines, la droite perdra au moins vingt sièges, d'après les pointages les plus exacts. Le ministre de l'intérieur a rendu compte au Président de la République que sur 32 départements, les républicains auront la majorité dans 25.

— La gare de Vintimille a été inondée : le pont de Valegraja a été emporté et les communications sont interrompues entre Vintimille et Gênes, et entre Vintimille et Mantoue.

Paris, 4^{er} décembre, 6. h. 50 s.

A la Chambre on a discuté la demande de crédits pour l'expédition de Tunisie. M. Gambetta explique que le traité du Bardo doit servir à la réforme de l'administration tunisienne comme à celle de l'Égypte. Le Gouvernement n'a aucunement l'intention d'annexer la plus petite partie de territoire à nos possessions d'Algérie, mais il ne peut pas abandonner la Tunisie, parce qu'il est lié par le traité du Bardo, et que ce traité doit être scrupuleusement exécuté.

Le gouvernement soumettra en temps et lieu des projets sur le mode d'exécution.

La demande de crédits est votée par la Chambre à une très grande majorité.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N^o 28.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE IX. (Suite)

Giafferi fit sonner son fusil en le frappant du plat de la main, et Paoli joua quelque temps avec la poignée de son sabre. Puis ils se levèrent tous trois sans se parler, se rassirent, se relevèrent encore. Paoli murmurait à voix entrecoupée des imprécations de désespoir, des reproches à l'Europe, ou laissait échapper des exclamations menaçantes. Orticoni consterné demeurait dans une immobilité muette : ses traits offraient un mélange de douleur, d'inquiétude, de regrets, où la résignation ne pouvait trouver place. Louis Giafferi était agité d'un frémisse-

ment visible et d'une indignation qu'il cherchait avec peine à contenir. Mais sur aucun de ces trois visages l'on n'eût démêlé ni un ressentiment personnel, ni une ambition déçue. Il ne se trouvait point là de ces passions qui agitent ordinairement la vie, point de ces hommes qui cherchent au travers des événements, le succès de leurs calculs ou l'espérance de leur avenir. Il n'y avait que les chefs d'un peuple opprimé à qui l'oppression est devenue insupportable, les représentants d'une cause sainte et saintement comprise. A deux reprises, le mémoire de Théodore fut repris avec effort, et rejeté avec colère. Enfin de longues et pénibles réflexions calmèrent, sans la détruire, cette émotion violente.

Paoli parla le premier.

— Je dépose mon commandement, dit-il; je ne veux être pour rien dans de tels malheurs.

— Viens, dit Giafferi, nous trouverons toujours bien un poste à attaquer; il y aura toujours bien pour deux pauvres soldats quelque balle génoise.

— Et qui donc veillera sur la Corse? reprit Orticoni; qui la défendra de sa faiblesse? qui la protégera contre des ennemis publics, contre

des amis perfides, contre tous les dangers qui la menacent?

Les deux chefs se promenaient à grands pas dans la chambre, Giafferi s'approcha de la fenêtre:

— Voyez, dit-il, ce fleuve qui roule ses eaux sans qu'aucune barrière en gêne le cours, ces arbustes qui croissent affranchis de toute culture, ces plaines où le jour répand ses rayons: tout cela est libre, tout cela vit en face et sous la loi de Dieu, et tout cela aurait un maître?

— Quoi, ajouta Paoli, la Corse entière aurait dit à Erasme Orticoni, à Louis Giafferi, à Hyacinthe Paoli: Enfants, je vous remets mon existence et le soin de moi; disposez de moi, mais rendez-moi libre; et Louis Giafferi, Hyacinthe Paoli, et Erasme Orticoni viendraient dire à la Corse: Mère, nous avons disposé de toi, tu es esclave!

— Non cela ne peut se dire, reprit Orticoni; mais si Gênes triomphe, que deviendra la Corse?

Si Gênes triomphe! s'écrièrent-ils. Oh! mon Dieu! laisseriez-vous donc Gênes et sa tyrannie triompher de vos pauvres enfants?

(La suite à demain.)

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 4 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

V^{ve} EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Bourse de Paris du 28 Nov. 1881

Rente 3 p. 0/0	85,25
3 p. 0/0 amortissable	85,70
3 — — nouveau	85,40
4 1/2 p. 0/0	113,00
5 p. 0/0	115,15

Bulletin financier

Paris, 30 novembre 1881.

La bourse est indécise, on réalise toujours ; les rentes fléchissent. Le 3 0/0 perd de 30 centimes à 82,30 et le 5 0/0.

Les actions de la Banque de France sont faibles à 6250. Les fonds étrangers sont sans affaires.

L'action du Crédit Foncier a une allure des plus significatives à 1715,50, nous sommes certains que cette valeur est appelée à reprendre le niveau de ses cours précédents.

Le Crédit Lyonnais est très actif à 840, on s'attache beaucoup à cette valeur dont la plus-value à un moment donné sera très-sérieuse.

Beaucoup de demandes sur la Banque Transatlantique, son attitude à la reprise est justifiée amplement par l'habileté de son fondateur, M. Eugène Péreire, qui a su faire recueillir à cette entreprise des bénéfices considérables.

L'épargne envoie des souscriptions très suivies en obligations de 500 francs 5 0/0 à l'Hypothèque Foncière, 48, rue de Châteaudun, il n'y a pas de placement plus sûr et plus rémunérateur.

En Malétra il s'est fait quelques transactions à 460, et en obligations des Messageries Fluviales aux environs de 289.

Sur le Phénix Espagnol grandes affaires, les cours montent vivement, on inscrit 918.

La Société générale de Laiterie de 640 r. vient à 635, mais on peut prévoir un mouvement quand le dividende sera sur le point d'être distribué.

Signations aux rentiers possédant quelques fonds disponibles, l'avantage qu'il y a pour eux à acheter des actions d'Alais au Rhône à 505 et des obligations à 305.

L'action de la Grande Compagnie d'Assurances émise par la Société nouvelle à 300 francs se traite au marché officiel à 705.

Il existe deux boîtes du Journal : l'une dans le vestibule de l'imprimerie, boulevard du Palais, 8, à droite en entrant, et l'autre rue St-Roch, n° 18, au rez-de-chaussée.
Ces boîtes sont ouvertes à 7 h. du matin, à 2 h. et à 6 h. du soir.

MADAME POGGI, VEUVE PAOLI

Marchande de Modes à Bastia

Boulevard du Palais, N° 9,

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux feutre, paille noire, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres; on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments, et tous les articles de modes

A DES PRIX TRES-MODÉRÉS

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{ce} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia



Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveils. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{er} Titre — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines.

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvriers horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.

L'un des rédacteurs, gérant, M. OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse : LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ECHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et C^{ie}.

Le Petit Bastiais

00059

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

6^e ANNÉE, N° 274.
LUNDI, 5 ET MARDI, 6 DÉCEMBRE 1884

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'inscriptions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

Le Petit Bastiais est en vente :

à Ajaccio, Librairie DE PERETTI.
à Calvi, Philippe PUCCINELLI.
à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
à Sartene, Librairie SANTARELLI.
à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPOTS A BASTIA

BISCO LOUIS, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
BISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.
FIGLI, St-Nicolas, poudres, buvette et cigares.
STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
GUELFI, fils, b^d. St-Angelo, buvette et cigares.
GUELFI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 10° et 14°.
Hauteur barométrique, 770.
Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.002 1/2.
Vent, à 8 h. m. Nord faible, — à 3 h. s. Nord faible.
Etat du ciel, nuageux.
Etat de la mer, calme.
Hauteur pluviométrique, 0.00.

Temps probable d'aujourd'hui
Beau temps.

BASTIA**LES HORLOGES**

Quatre horloges pour une ville de plus de vingt mille âmes et qui, resserrée entre la montagne et la mer, doit forcément s'étendre en longueur, est-ce suffisant ? Évidemment non. Nous ne parlerons pas de la régularité de nos indicateurs du temps ; dire qu'ils sont toujours d'accord, serait aussi paradoxal que de proclamer la bonne harmonie qui règne parmi les membres de notre municipalité.

D'ailleurs, comme tout en ce monde, ils ont vieilli et se sont détraqués, car nous ne sachons pas que depuis l'âge d'homme, les horloges de Ste-Marie, de St-Jean et de St-Charles aient été remplacés. Le mécanisme intérieur doit donc avoir grand besoin d'être renouvelé ; quant aux malheureuses aiguilles livrées aux vents violents qui soufflent sur notre ville, on se demande comment elles tiennent encore sur place. Renouveler nos horloges est donc une nécessité ; en augmenter le nombre serait rendre un service à la population.

Le quartier du nouveau port est, à ce point de vue, complètement déshérité ; il n'a cependant acquis une assez grande importance pour avoir le droit d'élever des réclamations à ce sujet. De plus, comme sous notre climat du midi, les habitants sont quelques peu noctambules, comme, pendant les chaleurs de l'été, les hommes de peine aiment mieux travailler la nuit que le jour, il serait fort utile d'éclairer le cadran des horloges.

Dans un autre ordre d'idées, une horloge éclairée nous paraît indispensable pour notre théâtre ; les nombreux amateurs de notre ville sauraient au moins à quelle heure commence le spectacle.

Recensement de la Population

Le recensement général de la population se fera le 18 décembre ; il devra comprendre toutes les personnes qui auront passé la nuit du 17 au 18 dans la commune.

Les agents du recensement déposeront le vendredi, 16, au plus tard, dans chaque maison, un bordereau de maison et un certain nombre de feuilles de ménage et de bulletins individuels. Ces imprimés seront remplis par les habitants mêmes.

Le lundi, 19, l'agent recenseur passera dans toutes les maisons pour reprendre les bulletins, il les vérifiera sur place et les rectifiera ou les complètera, s'il y a lieu. Si cette tournée n'était pas terminée le jour même, on la continuera le lendemain et jours suivants.

Les divers imprimés laissés à domicile contiennent toutes les explications nécessaires pour les établir.

M. le Maire a bien voulu prendre en considération notre requête au sujet du trottoir de la rue Saint-Roch ; sans nous arrêter à critiquer comment ces réparations ont été exécutées, — les dalles n'atteignent pas un prix fou sur notre place pour qu'on en soit si ménager, — nous nous enhardissons à lui signaler le mauvais état du trottoir qui va de la Traverse à la Fontaine Neuve.

Et sans nous obliger à indiquer chaque jour les endroits où il manque des dalles, M. le Maire pourrait inviter M. l'Architecte à faire arranger tous les trottoirs qui ont besoin de petites réparations.

La Sainte-Catherine

Dans le dernier numéro du *Figaro littéraire*, M. C. d'Amzeuil consacre quelques lignes à la

Patronne des jeunes filles, si joyeusement fêtée par celles d'un âge peu avancé, si redoutée, au contraire, de celles qui approchent du quart de siècle.

Il oublie de rappeler que Ste-Catherine est aussi la Patronne des avocats.

On s'est demandé pourquoi le barreau s'est placé sous la protection d'une Sainte, alors que le calendrier contient le nom de deux élus au moins, ayant porté la robe ; St-Hyacinthe et St-Yves.

Dans un pays comme la France, où l'on sacrifie volontiers au *mot pour rire*, les choses même les plus sérieuses, on a donné de ce fait, une étrange explication. — St-Hyacinthe a si peu exercé qu'il a été admis au ciel *quoique avocat*. Quant à St-Yves, il s'y serait faufilé un peu subrepticement. — St-Pierre qui, à ce que l'on dit, aurait eu des gens de robe une opinion assez peu avantageuse, n'aurait pas voulu recevoir le nouveau venu, *parce que avocat*. St-Yves aurait demandé la faveur de pouvoir, tout au moins, appuyer le bout de son nez contre la porte du paradis, ce qui lui aurait été concédé ; marchant alors en reculant, il se serait introduit dans les régions célestes où il se serait tenu la face tournée vers les parois intérieures de la porte. St-Pierre aurait bien voulu faire expulser l'intrus, mais celui-ci aurait exigé une notification judiciaire, et comme on n'avait pas un huisier sous la main, force aurait été de garder St-Yves dans le paradis.

On n'a pu, en conséquence, et pour des raisons diverses, invoquer l'assistance ni de l'un ni de l'autre de ces bienheureux.

Ce n'est certainement pas là l'explication vraie du choix que les avocats ont fait de Ste-Catherine comme leur patronne. Pouvaient-ils mieux faire que de se placer sous la protection de la Sainte martyre qui, au dire de Sidoine Apollinaire et des docteurs de l'Église, a amené, par son talent oratoire, au commencement du 4^e siècle, la conversion d'un grand nombre de philosophes païens, et dont chaque avocat doit désirer avoir la parole entraînant et persuasive.

Les avocats de Bastia ont toujours fêté la Ste-Catherine. Cette année, répondant à la gracieuse invitation de M. le curé Foata, plusieurs d'entre eux, leur Bâtonnier en tête, ont assisté à une messe solennelle, dans la paroisse de Ste-Marie, où des places d'honneur leur avaient été réservées devant le maître-autel.

A une époque où les croyances religieuses tendent à s'effacer, les membres du barreau ont tenu à prouver qu'ils entendent conserver intacte la foi qui a toujours animé leurs pères.

Les colis postaux

L'Officiel publie le décret suivant :

Art. 1^{er} — Les colis postaux transportés par les paquebots-poste français seront, à partir du 1^{er} décembre prochain, livrés à domicile dans les ports de débarquement de la France continentale, de l'Algérie et de la Tunisie, où un service de factage sera établi.

Art. 2. — La taxe à payer (y compris le droit de timbre de 10 centimes résultant des lois des 3 mars et 24 juillet 1881) pour les colis postaux dont la livraison à domicile aura été réclamée par l'expéditeur, et adressés, soit de la France, de la Corse, de l'Algérie ou de la Tunisie, dans un port de débarquement en Algérie ou en Tunisie pourvu d'un service de factage, soit de l'Algérie, de la Tunisie ou de la Corse, dans un port de débarquement de la France continentale également desservi par un service de factage, sera fixée conformément aux indications du tableau suivant :

TAXE (Y compris le droit de timbre de 10 centimes)	POINT DE LIVRAISON AU DESTINATAIRE	LIEU DE DÉPÔT
0 fr. 85	Domicile du destinataire dans un port de débarquement en Algérie ou en Tunisie, desservi par factage.	Agence de la compagnie maritime au port d'embarquement en Algérie ou en Tunisie.
0 60	Idem.	Gare d'Algérie ou de Tunisie.
1 40	Idem.	Agence de la compagnie maritime au port d'embarquement en France continentale ou en Corse.
0 60	Domicile du destinataire dans un port de débarquement de la France continentale desservi par factage.	Gare de la France continentale ou agence à l'intérieur de la Corse.
1 40	Idem.	Agence de la compagnie maritime au port d'embarquement en Algérie, en Tunisie ou en Corse.
		Gare d'Algérie ou de Tunisie, ou agence à l'intérieur de la Corse.

Art. 3. — Sont applicables au service des colis postaux livrables au domicile des destinataires dans un port de la France continentale, de l'Algérie ou de la Tunisie, toutes celles des dispositions des décrets susvisés qui ne sont pas contraires au présent décret.

Correspondance

Bastia, le 2 décembre 1881.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*.

Je viens, s'il en est temps encore, et il est toujours temps pour cela, faire œuvre de réhabilitation et arrêter les rigueurs d'une sévérité qui n'a d'égale que la promptitude avec laquelle elle a été exercée.

Après m'être rendu parfaitement compte des faits tels qu'ils se sont passés, je viens affirmer hautement, que mon article *Mœurs locales* ne peut porter atteinte à l'honorabilité du garde-champêtre Marcelli, les faits qu'il contient étant erronés.

Ce garde-champêtre se trouvait dans la partie de la propriété déjà cueillie depuis trois jours, et y tolérait la présence de deux individus, à lui complètement inconnus, à titre de grappilleurs, usage que tout propriétaire autorise.

Quand il s'agit de rétablir l'honorabilité d'un père de famille, une telle déclaration ne peut que trouver de l'écho. J'ai le ferme espoir que prompt réparation sera faite.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

J. DELPINO.

Désordres au Théâtre

La soirée de dimanche a été marquée par divers incidents qui dénotent la mobilité des foules et la faiblesse de l'administration municipale. Nous avons raconté dans notre numéro du 4 décembre le scandale dont l'acteur Pacio avait été la cause par son attitude; le public, souverain juge, avait décidé à l'unanimité que cet artiste ne paraîtrait plus sur la scène, et la commission du théâtre, intermédiaire naturel entre le public et la Direction, avait signifié cette décision irrévocable à M. Jeanroy qui l'avait acceptée.

Mais cette solution n'a pas été du goût de plusieurs amis de M. Pacio, et chacun savait dans la journée de dimanche qu'une cabale était organisée pour le soir à la représentation de *Faust*. — Les manifestants devaient appeler le régisseur et faire admettre l'artiste à présenter des excuses acceptées d'avance. Cette façon de procéder était inadmissible; elle se heurtait à la décision unanime de la veille, et on nous accordera que le public qui avait assisté à l'outrage était meilleur juge pour en apprécier la gravité que le public du lendemain, trié sur le volet, composé d'amis, ne sachant en somme ce qui s'était réellement passé que par ouï dire.

Qu'aurait dû faire M. le Maire? Absent la veille, connaissant mal les événements, il devait, à notre avis, convoquer la commission ou se rendre auprès d'elle et lui demander la vérité sur les incidents de la soirée précédente; la commission qui a été en permanence pendant ces deux soirées scandaleuses lui aurait dit et la gravité de l'offense, et l'unanimité du verdict et son irrévocabilité. — Au lieu de cela, M. le Maire a revendiqué pour lui seul la responsabilité des mesures à prendre et n'a voulu s'entourer des conseils de personne; c'est ainsi qu'il a fait annoncer par le régisseur que l'autorité compétente étant saisie de l'affaire, il n'appartenait qu'à elle de statuer; c'était une première satisfaction accordée aux partisans de M. Pacio; en effet, annoncer que l'autorité se prononcerait, c'était reconnaître que la décision de la veille ne semblait pas définitive à M. le Maire; grâce à cette concession la représentation de *Faust*, bruyamment interrompue au commencement du deuxième acte, a pu continuer sans encombre jusqu'à la fin du quatrième.

A ce moment le vacarme recommence avec un nouvel entrain et les amis de M. Pacio appellent de nouveau le régisseur. — M. Jeanroy avant de répondre à ces appels répétés s'est rendu au sein de la commission et lui a fait connaître que M. le Maire autorisait M. Pacio à présenter ses excuses au public. — La commission ainsi

désavouée, n'a pu que maintenir énergiquement la décision prise la veille d'accord avec tous ceux qui assistaient à la représentation; les excuses, dans tous les cas, auraient dû être présentées le soir même, devant le public offensé, et chacun sait que M. Pacio, à ce moment-là, a refusé de les faire; des excuses le lendemain et devant une salle « faite. » mais c'était une mauvaise plaisanterie, une véritable mystification; c'est pourtant ce qui a eu lieu.

M. Pacio se présente en habit noir et veut prononcer quelques mots; un tonnerre de sifflets et de huées couvre sa voix et les applaudissements de ses amis. Pendant un long quart d'heure, immobile et nerveux, il fait de vains efforts pour se faire entendre. Les cris « Allez-vous en, — nous ne voulons plus vous voir, » l'empêchent de proférer une seule parole; enfin, profitant de la lassitude générale, il parvient à parler, et après avoir juré en son âme et conscience qu'il n'avait pas eu la veille l'intention d'insulter le public, il finit à peu près par ces mots: « Quant à la personne dont j'ai parlé hier, je suis prêt à lui accorder réparation. » C'était le comble de l'audace, c'était aggraver l'outrage de la veille par une nouvelle injure, par une provocation publique. Telles ont été les excuses de M. Pacio: une flagornerie pour la foule, un défi lancé dans des conditions inouïes à un journaliste dans sa loge par un acteur sur la scène.

Décrire l'indignation qui s'est emparée de la partie saine du public après cette prétendue rétractation serait chose impossible; M. le Maire lui-même a reconnu que l'artiste ne pouvait plus reparaitre en public, et il a déclaré que le Directeur annoncerait la résiliation de l'engagement de M. Pacio à la fin de la représentation. Le spectacle achevé, nous avons vainement attendu la communication promise, mais la salle s'est vidée sans que le régisseur ait paru.

Nous apprenons cependant que l'engagement de M. Pacio est résilié et que les affiches d'aujourd'hui l'annonceront au public.

Boîte du Journal

Monsieur le Rédacteur,

La boîte de votre estimable journal étant accessible à toute réclamation sérieuse, j'en profite pour appeler l'attention de M. l'Architecte de la Ville sur l'état actuel du raccordement de la nouvelle Traverse à la route nationale n° 195.

J'ai été maintes fois témoin du passage pénible de voitures lourdement chargées sur ce point dangereux et pourtant si fréquenté par le roulage important qui dessert la nouvelle Traverse.

L'Architecte de la Ville ne pourrait-il pas s'entendre avec M. l'Ingénieur des ponts et chaussées, pour l'améliorer et même le rectifier tout-à-fait?

La construction d'un aqueduc serait à coup sûr peu coûteuse et pourtant très nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales, qui, sortant de leur chemin actuel, formé par la rigole d'allée, se répandent dans la nouvelle Traverse et augmentent la difficulté du passage.

Toujours le terrible fléau, l'inexorable croup, qui sévit dans la Balagne.

C'était hier M. Mancini, c'est aujourd'hui notre excellent ami M. Colombani, juge de paix du canton de Belgodere, qui est cruellement atteint.

Pauvre père! La blessure produite sur son cœur

par la perte de son fils aîné, un charmant enfant de huit ans, n'était pas encore cicatrisée, qu'une seconde perte, celle de son cadet, est venue de nouveau déchirer son âme.

Les funérailles du pauvre enfant qui est allé rejoindre son frère au Ciel ont eu lieu, mercredi dernier, au milieu d'une affluence considérable qui tenait à donner à M. le Juge de paix un témoignage sincère de ses sympathies et de son attachement.

M. Colombani compte beaucoup d'amis et de parents. Nous sommes du nombre, et nous tenons, quoique éloignés, à lui exprimer tous nos regrets. Nous voudrions lui dire : Consolez-vous ! vous avez deux anges au Ciel que Dieu a appelés à lui pour les soustraire aux misères de ce bas monde ; mais nous craignons d'irriter son chagrin en voulant trop tôt le calmer, car le temps seul use la douleur.

Puisse ces mots apporter quelque soulagement à ce pauvre père éploré, et surtout à Madame Colombani, cette mère inconsolable, que nous plaignons de toute la force de notre âme. — M.

La Saison théâtrale

Où à Képhale ! Quelle jolie tête, Mlle Emilie : je l'ai prise un instant pour Ganymède... mais ce n'était qu'Oreste, un petit rolet bien court, qui a suffi pour la faire applaudir : seulement au lieu d'une baguette à la main, Oreste devrait avoir une paire de ciseaux pour couper les bois qui poussent sur la tête de Ménélas ! Pauvre homme ! Faut-il qu'Hélène aime peu son mari pour lui faire de pareilles misères ! — J'attends la prochaine représentation pour apprécier d'une manière plus complète tous les artistes : ils n'étaient certainement pas en possession de tous leurs moyens.

Un bon point à Mlle Garelli ; nous ne demandons pas mieux que de l'encourager : et l'on dira que je suis partial !

M. Doussé était bien en voix ; il a chanté tous ses morceaux avec un goût parfait.

Mme Depoitiers a su dompter la foule orageuse : sa présence a suffi pour rétablir l'ordre : le moyen de ne pas l'admirer ?

CHOUFLEURY.

Spectacle de ce soir

Avec le concours de la musique du 58^e

L'AFRICAIN

Grand Opéra en 5 Actes et 6 Tableaux
Paroles de Scribe, musique de Meyerbeer

Premier Acte : Le Grand Conseil.

Deuxième Acte : La Prison.

Troisième Acte : Dans le grand Océan.

Quatrième Acte : Madagascar.

Cinquième Acte : Le Mancenillier ou l'arbre de la Mort.

Au 4^e Acte : Grande fête malgache ! — Marche indienne. — Divertissement nègre.

Ronde de sauvages. — Danse de Négrillons. — Entrée de la Reine. — Invocation à Brahma.

DISTRIBUTION

Vasco de Gama,	MM. Boube.
Nélusko,	Vérard.
Don Pedro, amiral,	Durbec.
Don Alvar,	Baron.
Le grand Inquisiteur	Claudius.
Le grand Brahmine,	Durbec.
Don Diego,	Cabrol.
Un huissier du grand Conseil.	
— Un matelot,	M. Laigre.
Sélika, reine de Madagascar.	
— Esclave en Europe,	M ^{me} Louhany.
Inès, fille de Don Diego,	Depoitiers.
Anna, sa servante,	Mlle Amélie.

Conseillers, Officiers, Evêques, Cardinaux, Moines, Matelots, Prêtres de Brahma, Sauvages, Prêtres-ses, Indiennes, Enfants nègres.

Le libretto de cet opéra est en vente à notre Librairie.

L'Election de Corte

Les résultats connus donnent une majorité de 4,000 voix à M. Emmanuel Arène.

M. Arène a obtenu en chiffres ronds 7,000 suffrages, et M. Grousset 3,000

La ville de Corte a donné 645 voix à M. Arène, et 163 à M. Grousset.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 5 décembre, 6 h. s.

La commission du traité franco-italien approuve le rapport présenté par M. Berlet. Selon toutes probabilités la discussion aura lieu jeudi.

— La discussion des demandes de crédits pour la création des nouveaux ministères aura lieu demain.

— M. Waldeck-Rousseau a adressé une circulaire aux fonctionnaires de l'Algérie, dans laquelle il consacre le principe du gouvernement civil et invite toutes les autorités à avoir la plus grande déférence pour le gouverneur général, qui est le représentant du pouvoir. Il termine en disant que les chefs militaires lui doivent compte de tous leurs actes.

— La Chambre prend en considération la proposition de M. Truelle relative au taux de l'intérêt de l'argent.

On discute le rapport de la commission chargée de la vérification de l'élection de M. Seraph. Après les discours de M. Naquet et Labuze, la Chambre vote l'enquête.

Discussion du rapport sur l'élection de M. Pain. Prennent part à cette discussion MM. Narbette, Gomat et Boucher. Les conclusions du rapport sont adoptées et l'enquête votée.

— Le ministre de la guerre vient de décider qu'il ne sera plus envoyé en Afrique aucun détachement de troupes ni aucun militaire isolé, par suite des circonstances actuelles ; les militaires qui arriveront dans les ports d'embarquement seront renvoyés à leurs corps respectifs.

HAVAS.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

No 52.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE X. (Suite)

— Vous et les vôtres, répondit le chevalier, me faites regretter vivement tout ce qui est séparation ; mais je serais le plus malheureux homme du monde de vous exposer plus longtemps à un danger que vous n'avez que trop bravé. Adieu, Lucien. L'on dit en France que deux hommes qui se sont noblement battus l'un contre l'autre doivent rester amis intimes, ou ennemis déclarés : nous ne saurions être ennemis ; mais j'ai été vaincu par vous de toutes manières, et je vous quitte fier de tout ce qui a fait votre supériorité.

— Je ne crois pas y avoir de mérite, monsieur ; car il ne me semble pas, il ne vous semble pas à vous-mêmes, j'en suis sûr, que je puisse agir autrement. Au reste, et si vous êtes content de nous, j'oserai vous renouveler la prière que vous a faite ma sœur, et vous demander de délivrer le premier Corse que vous trouverez en péril de mort.

— Je vous le promets, et peut-être aussi n'avais-je pas besoin de vous le promettre. Il y a des dettes de cœur qui sont tellement sacrées, qu'il est impossible de ne pas les satisfaire. Ne sentez-vous pas que celle-ci est du nombre ? Et, à mon tour, permettez-moi de vous demander une grâce. Ce mouchoir du Levant, broché d'argent et de soie, est la seule chose que j'eusse avec moi depuis l'affaire d'Antisanti ; votre sœur l'avait trouvé joli ; faites-le-en agréer l'hommage. Il n'a aucune valeur, et ne peut servir qu'à lui rappeler ma reconnaissance. Je n'aurais osé le lui offrir moi-même : présenté par vos mains, elle daignera, j'espère, le recevoir.

— J'espère, à mon tour, dit Lucien, qu'il a peu de valeur, et que vous n'aurez pas pensé à lui en donner une.

Ah ! Lucien, s'écria le chevalier, m'estimez-

vous assez peu pour songer au prix matériel de ce que je regarde comme un souvenir ?

— Non ; je l'accepte pour Claire, et vous en remercie pour elle. Adieu, pensez à nous.

Il serra la main du major, remonta sur son cheval, et partit au galop. M. de Monty continua sa route, gagna la hauteur, et entra dans Bastia. Son retour causa quelque émotion dans la Ville : on parlait diversement de ce qui lui était arrivé, de son séjour, des motifs qui l'avaient conduit en Corse. Le provéditeur génois le reçut bien pourtant, non sans quelque ressentiment peut-être, le fit causer longtemps, l'entretint d'Antisanti, du capitaine Meldigozzo qui, ayant trouvé moyen de s'échapper, était en ce moment avec un corps détaché du côté d'Algaiola ; puis, enfin, ne trouvant pas matière aux soupçons qu'on avait conçus, il lui demanda quels étaient ses projets, et s'il comptait demeurer longtemps à Bastia. M. de Monty répondit qu'il se proposait de visiter Saint-Florent, Calvi, la Balagne, de se rendre à Vico, où il avait une lettre à rendre au chanoine Casanelli, et peut-être de suivre la chaîne des montagnes pour aller ensuite regagner Corte.

(La suite à demain.)

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 4 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10.

Bulletin financier

Paris, 4 décembre 1881.

Marché indecis mais ferme au début, l'ouverture est même en hausse sur la veille, sur la fin il se pro-duit des réalisations. Le 3 0/0 est à 85,50 et clôture à 85 1/2.

Le 4 0/0 débute à 115,70 pour rester à 115,52.

Signalons la faiblesse constante de la Banque de France à 6075.

Le Crédit Foncier se tient à 1705 sur le marché à terme, mais le comptant rachète beaucoup à 1710, on doit donc voir la hausse à bref délai.

Constatons un courant de demandes suivies sur la Banque Transatlantique; nous sommes persuadés que ces actions sont bonnes à mettre doré et déjà en por-tfeuille en raison de l'avenir de l'installation.

La Banque Nationale fait 665, ce soit que les ré-solutions de l'assemblée auront certainement une in-fluence heureuse sur les cours.

Le marché du comptant est très actif sur le Crédit Lyonnais à 845 et 850.

On souscrit avec empressement aux obligations de l'Hypothèque Foncière; il est de fait que peu de va-leurs ont autant de solidité.

La Banque Romaine fait 700, mais en souscrivant on ne paie que 450 francs et l'avenir fait prévoir une grande hausse.

Le Maitra est ferme à 470.

Les capitaux de placement achètent des actions de la Société Générale de Fournitures Militaires à 540, ce placement représente 8 0/0.

Le Crédit Central de Paris s'avance à 360.

La Banque de Prêts s'inscrit à 510.

Le Rio Tinto attire l'attention des capitalistes, on tend à attendre le cours de 1000.

Bonnes souscriptions sur les actions de la Grande Compagnie d'Assurances, on cote 705.

La Laiterie est demandée à 640.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

- De Riva, gondole italienne Nuova-Venezia, cap. Stagnara, diverses, (relâché).
- De Livourne, brick-goëlette italien Industria, cap. Accia, diverses, (relâché).
- De Livourne, vapeur français Spanis, cap. Litar-di, dépêches, passagers, diverses.
- De Livourne, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, diverses.
- De Sardaigne, vapeur italien Sardaigne, cap. Mo-linari, dépêches, passagers.
- De Nice, vapeur français Marie-Louise, cap. Pa-ranque, dépêches, passagers, diverses.
- De Monte-Cristo, felouque italienne Conte Primo, cap. Scotti, diverses.

Vente Volontaire

Le dimanche onze du courant, à deux heu-res de relevée, dans les bureaux de la fabri-que de cédrats confits à Bastia, à la requête de M. Vincent Camugli en sa qualité de géant de la dite confiserie, à ce autorisé par les actionnaires, il sera procédé par le ministère de l'huissier BARTOLI, à la vente aux enchères publiques de tout le matériel dépendant de la dite confiserie, la marque de fabrique, la clientèle et le droit au bail de l'établissement.

Le tout sera payé comptant. L'adjudica-tion sera faite aux clauses et conditions dé-terminées pour les vendeurs suivant le cahier des charges qui sera déposé à la confiserie jusqu'au jour de la vente.

Mlle **RICHER**, Accoucheuse de première classe, rue de l'Inten-dance, N° 1, à Bastia.

AVIS

Le 10 Décembre 1881, à dix heures de l'après-midi, il sera procédé à la Mairie de Bastia, à l'adjudication du service de la fourniture et, s'il y a lieu, de la fabrication avec les farines de l'État, du pain nécessaire, du 1er janvier au 31 décembre 1882, aux hommes de troupe de toutes armes, dans toutes les localités du département de la Corse autres que celles de Bastia et d'A-jaccio.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication dans les bureaux de la Mai-rie de Bastia, des Sous-Intendants militaires de Bastia et d'Ajaccio, et de la Préfecture.

Bastia, le 5 décembre 1881.

Le Sous-Intendant militaire,
GORFROY.

Bourse de Paris du 5 Déc. 1881

Rente 3 p. 0/0	85,75
— 3 p. 0/0 amortissable	86,40
— 3	nouveau
— 4 1/2 p. 0/0	113,00
— 5 p. 0/0	115,25

MADAME POGGI, VEUVE PAOLI

Marchande de Modes à Bastia

Boulevard du Palais, N° 9,

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assorti-ment de nouveautés provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux feutre, paille noire, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres; on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments, et tous les articles de modes

A DES PRIX TRES-MODÉRÉS

AU PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

P^{CE} MATTEI FILS

17, Boulevard du Palais, sur la Traverse, Bastia



Grand assortiment de Pendules de Paris. — Montres de Genève et Réveil's. — Bijouterie Or, Argent et Doublé. — Orfèvrerie argent et Métal blanc de 1^{er} Titre — Articles d'Eglise et d'Optique. — Achat des matières d'or et d'argent et de pierres fines.

Pour mieux satisfaire sa nombreuse clientèle il a fait venir deux ouvrier horlogers très-capables pour toutes sortes de réparations de Montres et Pendules, ayant travaillé dans des premières fabriques de la Suisse et d'Allemagne.

L'un des rédacteurs, gérant, M. OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse : LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ECHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et Cie.

Le Petit Bastiais

00061

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

**Abonnement (Payable d'avance)**

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

6^e ANNÉE, N° 272. — MERCREDI, 7 DÉCEMBRE 1881
Saint-Ambroise, évêque de Milan.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

Le Petit Bastiais est en vente :

à Ajaccio, Librairie DE PERETTI.
à Calvi, Philippe PUCCINELLI.
à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
à Sartene, Librairie SANTARELLI.
à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPOTS A BASTIA

SISCO LOUIS, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.
FIGLI, St-Nicolas, poudres, buvette et cigares.
STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
GUELFI, fils, b^d. St-Angelo, buvette et cigares.
GUELFI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 10° et 13°.
Hauteur barométrique, 769.
Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.002 1/2.
Vent, à 8 h. m. N.-O. faible, — à 3 h. s. N.-O. faible.
Etat du ciel, nuageux.
Etat de la mer, calme.
Hauteur pluviométrique, 0.00.

Temps probable d'aujourd'hui
Beau temps.

BASTIA**LE CHEMIN DE FER DE LA BALAGNE**

Divers habitants de l'arrondissement de Calvi ont adressé une pétition au Sénat au sujet de la construction du chemin de fer de Calvi à Corte. Nous donnons *in extenso* le rapport fait par M. de Ravignan, au nom de la quatrième commission des pétitions.

Pétition n° 163 (du 29 mai 1879). — Les habitants de l'arrondissement de Calvi (Corse) s'élèvent contre le tracé proposé pour l'établissement d'un chemin de fer destiné à relier la ville de Corte à celle de Calvi.

Rapport. — Les pétitionnaires allèguent que les études déjà commencées dirigent ce tracé à travers la vallée marécageuse d'Ostriconi, suivant ensuite le littoral. Il laisse de côté presque tous les villages de la Balagne, que les pétitionnaires, empruntant une expression au géographe Malte-Brun, qualifient de *jardin de la Corse*.

La contrée traversée est au contraire stérile. insalubre, déserte. La malaria qui y règne pendant la plus grande partie de l'année est un

obstacle à l'émigration de la population agricole vers le littoral.

Les irrigations y sont impraticables ou très coûteuses.

On ne peut songer davantage à créer dans cette direction un courant commercial nouveau appelé à servir de débouché aux produits de l'arrondissement de Corte. Les relations anciennes et naturelles de cette partie de la Corse sont avec Bastia.

Ces appréciations sont partagées par dix-sept communes de l'arrondissement de Calvi. Leurs pétitions, toutes formulées dans le même sens, presque dans les mêmes termes, font valoir les mêmes raisons. Elles sont revêtues d'un très grand nombre de signatures légalisées.

Sans apprécier le fond de la question, la commission est d'avis qu'il y a lieu de renvoyer les pétitions à M. le ministre des travaux publics, en appelant son attention sur les observations qu'elles renferment. — (Renvoi au ministre des travaux publics.)

Les Chemins de Fer de la Corse

Nous apprenons avec plaisir que l'administration des ponts et chaussées a fait ménager au-dessous du village de Lucciana au lieu dit Perelli, (section de Bastia à Casamozza) un palier qui permettra l'établissement, sur ce point, d'une station ou tout au moins d'une halte.

Nous félicitons M. l'Ingénieur Sampité d'avoir ainsi assuré l'avenir d'une commune dont la population est laborieuse et éminemment paisible.

Puisque Furiani, Biguglia et Borgo, possèdent leur station, pourquoi les habitants de Lucciana auraient-ils dû, seuls, être privés des avantages du chemin de fer ?

Pensions Militaires

Les sous-officiers et soldats retraités dont les pensions ont été liquidées par application des lois antérieures à celle du 26 avril 1855, et les veuves des sous-officiers et soldats pensionnés antérieurement à la loi du 18 août 1879 recevront, à l'échéance du 1^{er} décembre prochain, le supplément de pension qui leur est attribué, à partir du 1^{er} janvier 1881, par la loi du 18 août dernier.

Le paiement leur en sera fait en même temps que celui de la pension principale sur la seule production de leur titre de pension et d'un certificat de vie notarié constatant qu'ils ne jouissent d'aucune rémunération sur les fonds de l'Etat, des départements ou des communes, et qu'ils ne sont pas titulaires d'un bureau de tabac.

Les sous-officiers et soldats dont les pensions ont été liquidées en exécution de la loi du 26 avril 1855 seront ultérieurement informés de l'époque à laquelle ils pourront recevoir le supplément auquel ils auront été reconnus avoir droit.

Agression nocturne.

M. le Directeur de l'Usine à gaz nous adresse la lettre suivante qui vient confirmer ce que nous avons dit avant-hier sur la police.

Il faut qu'on en arrive absolument à organiser le service par quartier. Si rien n'aura été fait avant la prochaine session ordinaire du Conseil municipal, nous insisterons afin qu'on profite de cette circonstance pour amener une solution qui est attendue depuis très longtemps par la population.

A l'heure réglementaire à laquelle la municipalité de Bastia a fixé l'extinction des lanternes de l'éclairage public, un des allumeurs de la compagnie, le nommé Poleri, faisait cette opération, ce matin à six heures, sur la lanterne qui se trouve en face du grand escalier sud du Théâtre, au-dessus de la porte d'un chapelier. Il n'avait pas plus tôt éteint le bec, qu'un individu armé d'un bâton s'est précipité sur lui et lui en a asséné un coup à la figure : — l'œil gauche est encore enflé et tout noir, — en lui disant : Est-ce à cette heure que tu éteins le gaz ?

Le pauvre allumeur, qui ne s'attendait guère à un pareil acte de violence, n'a pas reconnu le coupable qui l'avait du coup renversé par terre et qui s'est sauvé immédiatement : il n'a pu que porter plainte. C'est un malheur, mais, on est trop enclin à Bastia à faire retomber sur l'administration et les ouvriers du gaz la faute des autres. Se rappelle-t-on comment la population se rua, l'an dernier, sur le directeur du gaz, pour un tort qui était le fait du directeur du théâtre ? N'est-ce pas, parce que l'on a répété dans le journal que le gaz est éteint quand il est encore nuit, que l'on oublie qu'on ne doit pas s'en prendre à l'entrepreneur, mais à la municipalité qui indique elle-même dans un tableau l'heure et la minute auxquelles il faut allumer ou éteindre ? Pour Dieu qu'on y prenne garde !

Bastia, le 5 décembre 1881.

D. N. ANDERSON.

La Réorganisation Judiciaire

Nous avons déjà parlé du nouveau projet de loi sur l'organisation judiciaire qui doit être présenté par le ministère de M. Gambetta. Nous ajoutons que le projet prendrait pour base l'extension des attributions des juges de paix. Nous tenons de source certaine que ce projet commence à prendre un corps, et que M. Cazot, dans la crainte de ne pouvoir obtenir d'une Chambre nommée au scrutin d'arrondissement la suppression d'un certain nombre de tribunaux de première instance, a tourné la difficulté. Le projet ne conserverait dans chaque arrondissement qu'un juge unique, qui serait assisté de deux juges de paix, pour connaître les affaires jugées par les juges de paix et dont il aurait été fait appel.

La compétence des juges de paix serait augmentée : ils pourraient connaître d'un certain nombre d'affaires commerciales et de délits précédemment soumis à la juridiction correctionnelle.

Le personnel des cours d'appel serait diminué. Enfin l'immovibilité de la magistrature ne serait que suspendue.

(Le Globe).

Mouvement de la population pendant le mois de novembre 1881.

MARIAGES	41
NAISSANCES	
Garçons légitimes	19
Id. naturels	3
Filles légitimes	31
Id. naturelles	5
DÉCÈS	
Sexe Masculin	32
— Féminin	30
62	

Par décision de Mgr l'Évêque, en date du 21 novembre :

M. l'abbé Costa, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire d'Ajaccio, a été nommé chanoine honoraire.

M. l'abbé Luciani, desservant de Casamaccioli, a été installé, le 16 novembre, comme chanoine honoraire de la Cathédrale.

— M. André Mariotti a été nommé maire de Borgo.

— M. Massiani, Ange-Grégoire, a été nommé adjoint au maire de Santo-Pietro di Tenda.

— MM. Scano, Agostini, Leonetti, Aimo, Eidel, Vignoli et Tessarech ont été déclarés, à la suite des examens qu'ils ont subis, admissibles à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées.

— Par décision du 5 novembre 1881, M. le Ministre de l'Intérieur a nommé gardiens ordinaires à la prison d'Alger, les nommés :

Ambrosini, Dominique-Antoine, d'Eccica-Suarella.

Casanova, Félix, de Cœuro.

Casali, Jean-Baptiste, de St-André d'Orcino.

Bastianaggi, Ange-Mathieu, d'Ajaccio.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audiences des 5 et 6 décembre

Présidence de M. le Conseiller Mattei

Assassinat suivi de vol

Cette affaire est l'une des plus graves de la session. L'accusé se nomme Corsini, André, âgé de 48 ans, marchand ambulant, originaire de Soccisa-Pontremoli (Italie), demeurant en dernier lieu à Belgodere. Cet Italien, malin et astucieux, s'est rendu coupable du crime qu'il avait longuement préparé avec une machiavélique habileté, dans les circonstances suivantes.

Corsini qui appartient à la nationalité italienne et exerce la profession de marchand ambulant, avait acquis dans son pays natal des propriétés importantes, mais son ambition n'était pas satisfaite. Il convoitait depuis quelque temps le patrimoine du jeune Gabrielli qui possédait des immeubles pour une valeur d'environ 8,000 fr. Ayant appris qu'il était dans le voisinage de Nice, occupé à des travaux de construction, il songea à le rejoindre. Mais avant de partir, il répandit le bruit que Gabrielli lui devait de l'argent et fit même établir par un notaire un acte d'obligation de la somme de 6,000 francs ; puis il se rendit auprès de Gabrielli et le décida,

moyennant la promesse d'un salaire mensuel de 50 francs, à le suivre en Corse où il se proposait d'aller exercer sa profession.

Arrivé à Bastia vers le milieu de janvier 1881, Corsini, à l'aide d'un stratagème, détermina Gabrielli à signer l'obligation de 6,000 francs.

Ce résultat obtenu, il laissa l'acte en dépôt entre les mains d'un de ses compatriotes auquel il recommanda de le transmettre à sa femme en Italie, si quelque malheur lui survenait. Enfin, après avoir acheté une certaine quantité de marchandises et fait charger un revolver dont il avait eu soin de se munir, Corsini se mit en route pour la Balagne, amenant avec lui Gabrielli et un autre Italien du nom de Romiti.

Cependant Gabrielli commençait à regretter la signature qui avait été surprise à son inexpérience, et plusieurs fois il réclama à Corsini la remise de l'obligation. Pour calmer ses inquiétudes et mettre un terme à ses récriminations, Corsini imagine de souscrire lui-même, en faveur de Gabrielli, deux billets dont la valeur totale excédait celle de l'obligation. Ces billets furent passés à Belgodere, déchirés plus tard et convertis finalement en un seul titre de 7,000 francs. Dans l'intervalle Corsini avait renvoyé Romiti, devenu un témoin indiscret, et vendant à vil prix les marchandises qui lui restaient, il gagnait le canton d'Olmi-et-Cappella qu'il connaissait pour l'avoir parcouru quelques années auparavant.

Dans la matinée du 28 mars 1881, Corsini et Gabrielli quittaient ensemble le hameau de Cappella pour se rendre à Vallica. Après avoir marché un certain temps, l'accusé, sous prétexte d'abrèger le voyage, conduisit son compagnon à travers les bois, jusqu'à un endroit abrupt, sauvage, perdu au milieu des montagnes. Là il se jeta sur lui, le frappa à deux reprises avec une pierre et l'acheva à coups de revolver. Il s'empara ensuite de son portefeuille qui contenait 150 francs, et le titre de 7,000 francs qu'il avait souscrit en faveur de Gabrielli. Un peu plus tard, il arrivait à Vallica, essoufflé, tout en sueur, et racontait que s'étant égaré dans un bois avec Gabrielli, ils avaient été assaillis et qu'il craignait que ce dernier n'eût reçu la mort. On se porta sur les lieux et l'on découvrit au fond du ravin de Grotta di Pranzi, le cadavre du malheureux jeune homme, couché sur le sol et cou-

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

No 35.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE X. (Suite)

Rivarola n'était pas trop d'avis de ce voyage : il ne désirait pas qu'un étranger pénétrât si avant dans la situation et dans les mœurs de la Corse : mais le chevalier s'expliquait d'une manière si précise, et le provéditeur avait si positivement ordre de le ménager, qu'il n'osa insister davantage.

Ce n'était pas tout cependant : trois ou quatre jours après, comme l'équipage de M. de Montry se trouvait à peu près disposé pour le départ, le chevalier vint chez le provéditeur, et entama avec lui une négociation bien autrement

difficile, celle qui était relative à la mise en liberté de l'un des Corses prisonniers. Rivarola s'y refusa nettement ; le major redoubla d'instance ; le Génois répéta son refus en homme qui annonce une résolution assez prise pour avoir droit d'espérer qu'on ne revienne pas à la charge. M. de Montry ne fit pas semblant de s'en apercevoir, et recommença ses sollicitations. A cette fois, M. de Rivarola, poussé à bout, ne put s'empêcher de répondre d'une manière qui ne sembla pas assez convenable au chevalier.

— Monsieur le provéditeur, dit celui-ci, vous êtes vif, et je ne suis pas patient.

— Ma foi, monsieur, je le regrette fort, mais je ne puis que faire.

— Vous allez me causer un grand tort.

— Et quel tort, je vous prie ?

— Un tort immense ! Si nous nous emportons, il faudra quelque chose de plus que des paroles : or, écoutez. J'avais reçu de Dieu un oncle et un grand-oncle. Mon oncle prétendait quelquefois que j'avais une mauvaise tête, et mon grand-oncle assurait, au contraire, que je fais bien d'avoir la main prompte et la parole impatiente. J'ai passé dix ans à être grondé par l'un et approuvé par l'autre. Malheureuse-

ment, mon grand-oncle le maréchal est mort et je n'ai plus rien à attendre que de mon oncle. Si je me bats avec vous, je me bronillerai avec lui : et vous voyez bien que je vais être obligé de me battre avec vous, si vous me refusez ce que je vous demande. Or, vous êtes trop galant homme, j'en suis convaincu, pour vouloir me faire éprouver une perte si notable. Considérez que j'ai mangé la succession du premier, et vous concevrez qu'il ne serait pas loyal de m'empêcher d'hériter du second.

— Et que diable me font vos successions ? dit Rivarola en riant malgré lui.

— J'entends bien qu'elles ne vous font pas grand-chose, mais elles m'importent à moi. Fût-ce que pour avoir la possibilité de vous donner à dîner à Paris, dans ma maison de la rue Montmartre, quand vous y viendrez.

— Je n'ai nulle envie d'aller à Paris, monsieur.

— Monsieur, sans vous fâcher, un Génois et même un doge, n'a pas besoin d'en avoir envie pour y venir.

— Vous voulez absolument me pousser à bout.

(La suite à demain.)

vert de sang. Il avait à la tête 5 blessures dont deux produites par des coups de pierre et trois par des balles de revolver. On en remarquait une sixième de même nature, mais non pénétrante à l'hypocondre droit.

L'accusé s'est longtemps et obstinément fermé dans les dénégations les plus absolues. En dernier lieu, vaincu par le nombre et la gravité des charges qui pesaient sur lui, il est entré dans la voie des aveux. Il a toutefois prétendu qu'une discussion s'étant engagée entre lui et Gabrielli qui lui réclamait avec menaces l'obligation laissée en dépôt à Bastia, ce dernier l'avait violemment saisi à la gorge et poursuivi ensuite, un couteau à la main, et que pour se défendre contre cette soudaine agression il avait été obligé de le frapper de deux coups de pierre et de faire même usage de son revolver. Mais la procédure dément un pareil système. Elle établit que Corsini avait longuement prémédité la mort de Gabrielli et qu'en accomplissant son horrible forfait, son but était de lui ravir le titre de 7,000 francs dont il était détenteur et de s'approprier plus tard le patrimoine de sa victime au moyen de l'acte qu'elle lui avait consenti.

L'autorité Italienne a fourni sur le compte de Corsini, les plus mauvais renseignements. Il est généralement considéré dans son pays comme coupable de toutes sortes d'attentats. On lui reproche même d'avoir, étant en Amérique, il y a quelques années, réalisé par d'odieuses et coupables manœuvres et en dépouillant deux de ses compatriotes, des bénéfices relativement considérables qui lui ont permis d'acquérir le domaine qu'il possède encore aujourd'hui en Italie.

L'interrogatoire de l'accusé, fort habilement dirigé par M. le Président Mattei, a duré plus de deux heures. Corsini, qui est très verbeux, discute longuement les charges accablantes qui pèsent sur lui; à l'en croire, non seulement il n'a pas prémédité la mort de Gabrielli, mais même il n'a fait que repousser l'agression injuste dont il avait été l'objet de la part de celui-ci auquel il aurait dû adresser des reproches à raison de nombreux larcins qu'il avait pu découvrir.

Dans la discussion, ajouta-t-il, Gabrielli a vilipendé les Corses et la Corse, ce pays où j'ai vécu depuis trente ans et que j'aime comme si j'étais un de ses enfants; il s'est précipité sur moi, il m'a saisi à la gorge, j'ai dû frapper pour me défendre.

Dix-neuf témoins sont entendus qui tous viennent confirmer les charges de l'accusation. Dans un énergique réquisitoire, M. l'avocat général Bissaud établit la culpabilité de l'accusé contre lequel il réclame un verdict impitoyable.

M^{es} Pierre de Casabianca et de Montera père, présentent la défense de Corsini et s'attachent surtout à implorer la clémence du jury.

Reconnu coupable d'assassinat et de vol l'accusé est pourtant admis au bénéfice des circonstances atténuantes et condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Dans notre numéro d'hier, en rendant compte de la soirée de dimanche au théâtre, nous avons involontairement omis de signaler l'attitude correcte et digne d'éloges de M. le Commissaire de police. Ce fonctionnaire nouvellement arrivé à Bastia, s'est empressé, dès le commencement du tumulte, d'engager le public au silence et au calme en faisant savoir que l'incident de la veille était de la compétence de l'autorité. Plusieurs individus n'ayant pas obtempéré à cet avis, M. le Commissaire est descendu au parterre et a voulu procéder à l'arrestation des chefs de la

manifestation; c'est à ce moment que M. le Maire est intervenu et a fait relâcher les personnes arrêtées, revendiquant pour lui seul la police du théâtre.

Bulletin des causes de décès pendant le mois de novembre 1881.

Croup 7, — Angine 5, — Scarlatine 6, — Coqueluch 1, — Diarrhée 3, — Fièvre typhoïde 1, — Rougeole 1, — autres maladies 36, — Total 60.

Encore une comète. Elle sera visible à l'œil nu dans la soirée du 14 décembre. Elle accomplit, disent les astronomes, sa révolution en huit ans et demi, et ne passe qu'à cinq millions de kilomètres de notre planète, et cette proximité pourrait lui faire subir des variations dans sa course.

Le barreau d'Ajaccio a procédé au renouvellement du Conseil de l'Ordre.

M. François Cuneo d'Ornano a été élu bâtonnier; MM. Nicoli, Olivieri, Vignally et Loviconi, ont été élus membres du Conseil.

A la suite du triste événement de Tallano, nous avons entendu dire et répéter que ces choses-là ne se voyaient qu'en Corse: il paraît que cela se voit aussi dans la France continentale et civilisée, si nous en croyons l'entrefilet suivant que nous empruntons au *Courrier du Soir*.

Assassinat d'un Brigadier

Le brigadier de gendarmerie de Neuilly-Plaisance a été assassiné hier par un braconnier auquel il venait de dresser procès-verbal, qui lui a tiré un coup de fusil à bout portant.

Le garde-chasse a tiré sur le fuyard dont la casquette a été atteinte et servira à l'enquête ouverte par le commissaire de police de Rosny.

Nous tenons de source certaine le fait qui s'est passé dans une ancienne propriété du docteur Nélaton, pendant une chasse à laquelle assistait M. Rièger, l'armurier bien connu de la rue Vivienne.

Les Finances de la République

Le produit des impôts et revenus indirects pour la première quinzaine du mois de novembre 1881, comparé aux évaluations budgétaires, a donné une plus-value de 16 millions 059,000 francs, qui se décompose ainsi:

Plus-value :	
Enregistrement	716,000 fr.
Timbre	259,000
Douanes	2,580,000
Contributions indirectes	11,506,000
Postes	1,216,000
Total	16,077,000 fr.
Moins-value :	
Télégraphes	58,000
Plus-value totale	16,059,000 fr.

ETAT CIVIL

MARIAGES.

Rosati, Donat, boulanger, de Bastia, et Giuliani, Anne-Marie, ménagère, de Piedicorte de Gaggio.

NAISSANCES

Martorelli, Joseph-Jean-Baptiste-Antoine. — Simoni, Louis. — Massiani, Marie-Françoise. — Maestracci, Georges-Louis. — Catani, Adelaïde. — Filippi, Antoinette-Félicité. — Vinciguerra, Manlio.

— Solari, Angèle-Catherine. — Girolami, Marie-Anne. — Benso, Dominique-André. — Dominici, François-Pierre. — Gigantei, François-Laurent. — Renucci, Marie-Jeanne. — Confortini, Antoinette.

L'Election de Corte

Résultats par cantons

	M. ARÈNE.	M. GROUSSET.
Calacuccia	370	54
Castifao	265	106
Corte	645	163
Ghisoni	515	46
Moïta	381	148
Morosaglia	423	312
Omessa	415	139
Piedicorte	345	304
Pietra	367	136
Piedicroce	426	227
Prunelli-di-Fiumorbo	626	104
San-Lorenzo	243	115
Sermano	367	224
Valle-d'Alesani	261	187
Venaco	475	269
Vezzani	382	186
	6,672	2,710

Différence en plus en faveur de M. Arène, 3,969.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du *Petit Bastiais*)

Paris, 6 décembre, 5 h. 35 m.

Le Sénat et la Chambre des députés ont tenu de courtes séances.

La Chambre a invalidé M. Codet.

La discussion du traité franco-italien est fixée à jeudi.

Par décision de M. le Président de la République, les élèves de Saint-Cyr incorporés dans les régiments à la suite de la manifestation de la Saint-Henri rentreront à l'école.

— Les instructions du ministre de l'intérieur relatives à l'Algérie paraîtront demain à l'Officiel.

HAVAS.

Dépêche officielle

Après avoir voté plusieurs projets de loi d'intérêt local, le Sénat s'est ajourné à jeudi.

— A la Chambre des députés : vote d'un certain nombre de projets de loi d'intérêt local, puis invalidation, par mains levées, sans discussion, l'élection de M. Codet, député de l'arrondissement de Rochecouart (Haute-Vienne).

La prochaine séance aura lieu jeudi.

(Service particulier.)

Paris, 6 décembre 6. h. 20 s.

Le Gouvernement dépose un projet de loi approuvant le projet du chemin de fer de la Balagne. Bientôt il déposera celui du Migliacciaro.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Bulletin financier

Paris, 5 décembre 1881.

Debut assez ferme, faiblesse pendant la séance, clôture meilleure, telle est la physionomie du marché de ce jour. On cote sur 3 0/0. 84.90 et le 5 0/0 114.95. La Banque de France est sans affaires à 5 800, le bilan est assez bon ; il accuse une rentrée d'or de près de 5 millions.

La Banque Transatlantique a eu un courant d'achats plus important et on prévoit de hauts cours à bref délai. Le Crédit Foncier très ferme a des achats importants au comptant à ses meilleurs cours 2750 et 1740. Le Crédit Lyonnais demandé un cours de 835 tend à reproduire le niveau habituel de ses cours.

Quant à la Banque Nationale qui fait 665, on peut s'attendre à voir les prix s'élever après l'assemblée générale.

La Société Française Financière inscrit le cours de 1015, mais les bénéfices acquis vont augmenter la plus-value des cours dans une grande proportion.

On doit indiquer à l'épargne le meilleur des placements qu'elle puisse affecter ; ce sont les obligations de 500 fr. de l'Hypothèque Foncière qui sont remboursables à 625.

Nos informations sur la souscription aux actions de la Banque Romaine nous font savoir que les réductions seront très importantes, car les demandes sont nombreuses.

On fait 535 et 565 sur le Crédit Central de Paris. Le Phénix Espagnol cote 935.

Bonnes nouvelles de la souscription aux actions de la Grande Compagnie d'Assurances. Le marché officiel cote 735.

Les 1700 actions de la Compagnie d'Alais au Rhône mises en vente le 7 et 8 décembre vont obtenir un légitime succès, car le revenu de ces titres atteint 8.93 0/0, ce qui est très important.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

- De la Spezia, vapeur italien Goddy, cap. Pagazano, passagers.
- De Toulon, vapeur de l'Etat Vienne, cap. de Lapérause.
- De Livourne, vapeur Marie-Louise, cap. Parangué, dépêches, passagers, diverses.
- De Livourne, vapeur italien Piemonte, cap. Pellas, dépêches, passagers, lest.
- De Marseille, vapeur français Spabis, cap. Liardi, dépêches, passagers, diverses.
- De Marseille, vapeur français Vannina, cap. Lacotte, passagers, diverses.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

V^{ve} EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Vente Volontaire

Le dimanche onze du courant, à deux heures de relevée, dans les bureaux de la fabrique de cédrats confits à Bastia, à la requête de M. Vincent Comugli en sa qualité de gérant de la dite confiserie, à ce autorisé par les actionnaires, il sera procédé par le ministère de l'huissier BARTOLI, à la vente aux enchères publiques de tout le matériel dépendant de la dite confiserie, la marque de fabrique, la clientèle et le droit au bail de l'établissement.

Le tout sera payé comptant. L'adjudication sera faite aux clauses et conditions déterminées pour les vendeurs suivant le cahier des charges qui sera déposé à la confiserie jusqu'au jour de la vente.

AVIS

Le 10 Décembre 1881, à dix heures de l'après-midi, il sera procédé à la Mairie de Bastia, à l'adjudication du service de la fourniture et, s'il y a lieu, de la fabrication avec les farines de l'Etat, du pain nécessaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1882, aux hommes de troupe de toutes armes, dans toutes les localités du département de la Corse autres que celles de Bastia et d' Ajaccio.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication dans les bureaux de la Mairie de Bastia, des Sous Intendants militaires de Bastia et d' Ajaccio, et de la Préfecture.

Bastia, le 5 décembre 1881.

Le Sous-Intendant militaire,

JORROUX.

Bourse de Paris du 5 Déc. 1881

Rente 3 p. 0/0	85,75
3 p. 0/0 amortissable	86,10
3	86,00
4 1/2 p. 0/0 nouveau	113,00
5 p. 0/0	115,25

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse : LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ECHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et C^{ie}.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
 CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
 Autres pays, le port en sus.

6^e ANNÉE, N° 273. — JEUDI, 8 DÉCEMBRE 1881
 L'Immaculée Conception de la Ste-Vierge.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
 8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

Le Petit Bastiais est en vente :

à Ajaccio, Librairie DE PERETTI.
 à Calvi, Philippe PUCCINELLI.
 à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
 à Sartene, Librairie SANTARELLI.
 à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPOTS A BASTIA

SISCO LOUIS, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
 SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.
 FIGLI, St-Nicolas, poudres, buvette et cigares.
 STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
 GUELF, fils, bd. St-Angelo, buvette et cigares.
 GUELF, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
 SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 9° et 12°.
 Hauteur barométrique, 766.
 Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.003.
 Vent, à 8 h. m. N, faible, — à 3 h. s. N.-E. modéré.
 Etat du ciel, nuageux.
 Etat de la mer, houleuse.
 Hauteur pluviométrique, 0.00.

Temps probable d'aujourd'hui
 Beau temps.

BASTIA
La Chasse en Corse

Nous lisons dans le *Figaro* sous le titre : *La vie en plein air.*

« Un de vos lecteurs me demande quel est l'état du gibier en Corse, et si l'on y trouve encore des perdrix. Je lui répondrai que l'île célèbre est restée l'Eldorado des chasseurs, la perdrix y abonde et l'on y trouve tous les gibiers connus, depuis le moufflon jusqu'au lapin parfumé, et toute la gamme de la plume, de l'aigle majestueux jusqu'au merle exquis dont la chasse va commencer avec les premiers froids. »

Le rédacteur du *Figaro* qui signe Florian Pharaon a mille fois raison ; tandis que tous les pays d'Europe se dépeuplent de gibier, notre île reste un des plus riches terrains de chasse. Elle doit donc attirer les étrangers, mais il n'est que temps d'aviser et d'arrêter les braconniers. Par braconnier, nous ne désignons pas le malheureux paysan qui, sans permis de chasse, poursuit un lièvre ou une perdrix. Celui-là fait peu ou point de mal. Les véritables braconniers sont les indus-

triels (Italiens pour la plupart) qui tendent des pièges et envoient sur le continent des cargaisons de gibier. Voilà les véritables destructeurs. Or, contre ces destructeurs, il n'est nul besoin de lancer nos braves gendarmes, un bon arrêté préfectoral qui interdise l'exportation du gibier, et tout est dit. Ces messieurs ne pouvant plus faire de l'argent, renonceront à leurs déprédations.

Il ne s'agit pas ici seulement d'un plaisir cynégétique ; il s'agit d'une source de richesse pour le département. D'abord les consommateurs corses trouveront leur profit dans la mesure que nous proposons ; en second lieu, les nombreux étrangers attirés dans notre pays par la certitude de pouvoir chasser, le transformeront en ce qu'il doit être : une station rivale de Cannes et de Nice.

Le Service des Postes

L'administration départementale des Postes a bien voulu s'occuper de la demande formulée dans notre article du 11 novembre au sujet du changement de l'heure de départ des voitures de Bastia pour Ajaccio et vice-versa. Voici le communiqué qu'elle nous adresse :

1^o L'avance d'une heure dans le départ des voitures de Bastia et d'Ajaccio aurait l'inconvénient de changer les heures de départ de tous les courriers qui ressortissent de cette ligne, et de modifier par suite les heures de départ des facteurs ruraux dans la plupart des cantons desservis par la ligne.

2^o L'introduction prochaine des locomobiles routières sur les principales lignes de la Corse permettra de faire un travail d'ensemble qui donnera satisfaction dans les limites du possible au vœu exprimé par le journal.

Les promesses contenues dans ce second paragraphe nous dispensent de discuter la valeur des inconvénients visés dans le premier : nous attendons avec impatience l'installation des locomobiles, qui, entr'autres avantages, abrègeront de 6 heures la durée du trajet entre Bastia et Ajaccio.

La fontaine du Guadello

Nous sommes en droit de nous étonner que les réclamations des habitants du quartier du Guadello n'aient pas entièrement abouti. Cependant, dans une des dernières séances du Conseil municipal, sur la demande de quelques

membres, il avait été décidé que, provisoirement, le trop plein de l'eau des autres fontaines aurait été canalisé dans le plus bref délai, et conduit dans la fontaine du Guadello.

Comment une décision aussi urgente est-elle restée à l'état de lettre-morte ?

Les habitants du Guadello nous prient d'appeler de nouveau sur ce point la sollicitude du Conseil municipal.

Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 69, § 9, du Code de procédure civile, présenté par le Gouvernement à la Chambre des Députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Aux termes de l'art. 69, § 9, du Code de procédure civile, « les individus qui habitent » le territoire français, hors du continent, sont » assignés au domicile du Procureur de la République près le tribunal où est portée la » demande, lequel vise l'original et envoie la » copie au Ministre de la Marine. »

Toutefois, les assignations peuvent toujours être délivrées à la personne ou à domicile. Le mode introduit par l'art. 69, § 9, du Code de procédure civile est facultatif et n'est destiné qu'à suppléer celui prévu par l'art. 68.

La citation directe par les officiers ministériels serait, paraît-il, fréquemment adoptée par les habitants de la métropole : à l'égard des habitants de l'Algérie, il y aurait tout avantage à ce que le mode de procéder fût uniformément suivi et à ce qu'une disposition législative assimilât entièrement l'Algérie à la France pour les formalités des assignations.

En effet, l'organisation judiciaire est aujourd'hui la même en Algérie que sur le continent français. Les huissiers fonctionnent sur toute l'étendue du territoire, près de 15 tribunaux de première instance et de 77 justices de paix. Les significations de tous actes se font en Algérie avec la même régularité et suivant les mêmes formalités qu'en France. Il n'y a donc aucune raison pour que la mesure exceptionnelle de l'art. 69, § 9, du Code de procédure civile, soit maintenue plus longtemps.

Les lenteurs qu'entraîne nécessairement le mode de transmission prévu par le Code ont parfois ce résultat qu'un habitant de l'Algérie est condamné en France avant d'avoir connu la demande dont il était l'objet, et par conséquent sans avoir pu se défendre ; en outre les formalités nécessaires pour faire acquiescer à une condamnation rendue contre lui par défaut l'auto-

rité de la chose jugée, peuvent être accomplies en France, et il peut être poursuivi effectivement en Algérie, alors que toutes les voies de recours lui sont fermées.

Le Conseil général d'Alger s'est particulièrement ému de cette situation. Dans sa séance du 5 novembre 1879, il a été émis à l'unanimité le vœu que l'Algérie fut assimilée à la France pour les formalités de l'assignation, et, dans sa séance du 28 octobre 1880, il a confirmé son vœu précédent et insisté pour que les démarches nécessaires fussent faites en vue d'en amener la réalisation.

Les chefs de la Cour d'Alger ont donné leur entière adhésion à la modification en ce sens de l'art. 69, § 9, du Code de procédure civile.

L'art. 69, § 9 s'applique également à la Corse et aux îles rattachées à des départements français.

Les observations présentées pour l'Algérie s'appliquent à plus forte raison à ces dépendances du territoire européen.

Le Code de procédure civile a été rédigé à une époque où les communications entre la Corse et le continent français étaient incertaines quant à leur durée. Le trajet par les navires à voiles s'effectuait en général en cinq ou six jours, mais durait quelquefois un mois, parfois même deux mois.

La navigation à vapeur a complètement modifié cette situation. Les courriers partent et arrivent à jours et à heures à peu près fixes. La plus longue traversée, celle de Bastia à Marseille, est au plus de vingt heures; elle dure rarement trente heures. Les communications par voie de terre, dans l'intérieur de l'île, sont également beaucoup plus rapides que jadis, et le point le plus reculé de l'île n'est qu'à quinze heures du port d'embarquement.

Quant aux îles dépendant de départements français, elles sont aujourd'hui en relations constantes avec le continent.

De l'enquête judiciaire à laquelle il a été procédé, il résulte que, dans la pratique la plus habituelle, les exploits destinés à des individus habitant les îles françaises, voisines des côtes, leur sont signifiés à domicile par les huissiers des cantons ou arrondissements d'où dépendent ces îles, et qu'il y aurait intérêt à faire disparaître une disposition qui peut entraver la marche des affaires.

Dans ces circonstances, il a paru utile de soumettre à l'examen des Chambres le projet de loi ci-joint, qui a pour but d'assimiler l'Algérie, la Corse et les îles françaises voisines des côtes, au continent, pour les formalités des accusations.

PROJET DE LOI.
Article unique.

Le paragraphe 9 de l'article 69 du Code de procédure civile est ainsi modifié :

§ 9. — Ceux qui habitent le territoire français, hors de l'Europe et de l'Algérie, et ceux qui sont établis à l'étranger, au parquet du Procureur de la République près le tribunal où la demande est portée, lequel visera l'original et enverra la copie, au Ministre compétent, ou à toute autre autorité déterminée par les conventions diplomatiques.

La station d'hiver d'Ajaccio

Nous n'avons pas à nous plaindre de l'absence des étrangers, mais de l'insuffisance des logements.

Il y a de la part de nos riches propriétaires, une apathie qui ne s'explique pas, ils placent

leur argent au 3 p. 0/0, lorsqu'ils pourraient en tirer de très-gros bénéfices, par un placement plus intelligent.

Pourquoi hésiter encore? Le courrier de Nice viendra bientôt doubler la population des immigrants étrangers. Ils seront obligés de rebrousser chemin, faute de logements. Qu'attendent donc nos capitalistes, en présence de cette éventualité?

Les maisons disponibles ne suffisent plus. Songeons donc à l'avenir et bâtissons. Les sites ne manquent pas, ce qui nous fait défaut c'est l'intelligence des affaires et la sûreté du coup d'œil.

Notre ville est appelée, dans un avenir prochain, à devenir la station la plus courue du littoral méditerranéen; nous devons à cet effet nous préparer à faire convenablement les honneurs de la maison.

Que les coteaux du boulevard Grandval se couvrent de cottages. Que des maisons appropriées au même usage remplissent l'espace qui s'étend entre ce boulevard et la route de la chapelle des Grecs.

Il y a là de quoi créer, comme à Nice, un quartier splendide que l'on pourra baptiser la ville des Anglais.

Ceux qui auront le bon esprit de consacrer leur argent à cette entreprise feront une magnifique affaire, nous pouvons leur en donner l'assurance.

(Journal de la Corse).

La Saison théâtrale

Point de critique pour aujourd'hui: les artistes peuvent dormir tranquilles? Ce pauvre Choufleury, vous n'imaginez pas toutes les misères qu'on lui fait! Figurez-vous que mardi soir il reçoit de M. le Maire une lettre où on le prie de ne pas aller au théâtre. C'est pourquoi M. Choufleury obtempérant au désir de l'autorité n'a pas assisté à la représentation de l'Africaine.

Malheureusement, il a su le lendemain de source certaine que les agents avaient ordre de l'expulser comme un simple jésuite, s'il s'était présenté à l'une des entrées du théâtre!

Ah! Ah! Ah! que c'est bête! je ne me tairai pas pour si peu.

CHOUFLEURY.

COUR D'APPEL DE BASTIA
(Chambre Civile)

CLASSEMENT DU 7 DÉCEMBRE 1881

Affaires classées pour les audiences des 12, 13 et 14 décembre 1881.

A Conclure		
Zigliara,	c.	Petit.
St-Brice,	c.	Ferrucci
Pietri,	c.	Pietri.
Ettori,	c.	Roccaserra.
A Plaider		
Piana,	c.	Renucci.
Guerrieri,	c.	Guerrieri.
Bertoncini,	c.	Montecatini.
Antonioli,	c.	Dasso.
Giudicelli,	c.	Luciani.
Vinciguerra,	c.	St-Brice et Virgitti.
Arger,	c.	Agostini et Druet.
Pietri,	c.	Neri et Rodi.
Canonici,	c.	Tertian.
Coli,	c.	Cie d'Assurances.
Peraldi,	c.	Della Rocca.
Renucci,	c.	Battaglini.

58^e RÉGIMENT DE LIGNE

Programme du 8 décembre de 3 à 4 h.

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| 1. Rocambule, allégo. | Josneau. |
| 2. Le Pré aux clercs, ouverture. | Hérolde. |
| 3. Si j'étais Roi, mosaïque. | Adam. |
| 4. Emilie, valse. | Pelouiss. |
| 5. Les Échos du Vallon, mazurka. | Di Segni. |

Les votes de nos Députés

Sur le projet de loi portant ouverture de crédits pour l'expédition de Tunisie, MM. Bartoli, Gavini, Graziani et Peraldi ont voté pour.

Navires sous charge

Pour Portovecchio et Bonifacio, le *Saint-Jean-Baptiste*, capitaine Bertocci. — Pour fret et passage s'adresser à M. Sinibaldi, courtier.

Spectacle de ce soir

Dernière Représentation de
LE VOYAGE EN CHINE

Opéra-comique en 3 actes
de MM. Eugène Labiche et Delacour
musique de M. François Bazin

DISTRIBUTION

Henri de Kernoiran,	MM. Dousse.
Pompéry,	Claudius.
Alidor de Rozenville,	Laigre.
Maurice Fréval,	Baron.
Bonnetaeu, notaire,	Jeanroy.
Martial,	Cabirol.
Mme Pompéry,	Mlle Brunelly.
Marie,	Depoitiers.
Berthe,	Amélie.

INTERMÈDES

(Après le deuxième acte).

- L'Insensé, (Georges Ruffé) par M. Boube.
Ce n'est pas vrai (Mattei) par Mme Louhany.
Si tu voulais m'aimer! (Nadaud) par Mme Moreau-Sainti.
Le jour du repos (Quidant) par M. Baron.
La femme à papa (Villebichot) par Mlle Émilie.
J'ai pas osé. (Henrion) par M. Brunelli.
Le suruméraire. (Darcier) par M. Laigre.
L'étranger (Adam) par M. Vérard.

L'abus des sollicitations

M. Louis Legrand, député de Valenciennes, a déposé un projet de résolution tendant à rétablir dans le règlement de la Chambre une disposition interdisant toutes sollicitations concernant des intérêts privés.

Les abus sont les mêmes dans tous les ministères. Pour n'en citer qu'un, le ministère de l'intérieur, n'est-il pas évident que les préfets, sous-préfets, dominés par les influences parlementaires, ont perdu une grande partie de leur prestige et de leur pouvoir et qu'ils en sont réduits non seulement à laisser faire ces influences, mais même à se faire appuyer par elles? Que de fois n'a-t-on pas vu la représentation d'un département se réunir pour choisir et désigner le préfet qu'elle réclame ou pour le protéger contre l'action du ministre?

Un autre conséquence désastreuse de l'abus que signale M. Louis Legrand, c'est que les députés perdent malheureusement le meilleur de leur journée en demandes et en correspondances d'intérêt privé et sont empêchés par là de consacrer aux affaires publiques le temps qu'elles réclament.

(Le Globe).

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 7 décembre

Présidence de M. le Conseiller Mattei

Accusation de viol

La Cour d'assises ayant ordonné le huis clos il nous est interdit de rendre compte de cette affaire, nous nous bornons à en faire connaître le résultat.

Squaglia, Côme, âgé de 48 ans, demeurant à Talsani, reconnu coupable du crime qui lui était imputé avec admission de circonstances atténuantes, a été condamné à deux ans d'emprisonnement.

Ministère public : M. Angeli, substitut du Procureur général.

Défenseur : M^e Pierre de Casabianca.

Infanticide

Cette accusation est dirigée contre la nommée Pinelli, Lucie, âgée de 20 ans, domestique, demeurant à Ajaccio. Elle a presque l'air d'un enfant. Sa physionomie douce et intelligente lui attire la sympathie de l'auditoire. Voici comment sont exposées les charges de l'accusation.

Pinelli, Lucie, était depuis plusieurs mois domestique au service des époux Winter à Ajaccio. Cette fille qui était adonnée au libertinage devint enceinte; loin d'annoncer à ses maîtres l'état dans lequel elle se trouvait, elle chercha à leur donner le change et ne fit aucun préparatif en vue de sa prochaine délivrance.

Elle accoucha, le 7 septembre 1881, d'un enfant du sexe féminin.

Le lendemain, la dame Winter, en fouillant dans le linge sale, y découvrit avec surprise un paquet d'où émergeait la tête du cadavre d'un enfant. Ses soupçons et ceux de son mari qu'elle avait appelé pour lui faire part de cette découverte se portèrent sur Lucie Pinelli; interrogée, celle-ci essaya d'abord de nier, puis finit par déclarer qu'elle avait accouché d'un enfant mort.

Le sieur Winter s'empressa de prévenir le commissaire de police qui se rendit sur les lieux accompagné du docteur Giustiniani. De l'examen auquel s'est livré le médecin, il résulte que l'enfant était venu à terme, vivant, viable et parfaitement conformé, et que sa mort était due au défaut de ligature du cordon ombilical et à une pression exercée sur la bouche et sur le nez.

Devant le commissaire de police et plus tard devant le juge d'instruction, Lucie Pinelli, reve-

nant sur les déclarations qu'elle avait faites aux conjoints Winter, a prétendu qu'ayant accouché dans une mansarde de la maison, elle avait été obligée de descendre à l'étage inférieur pour mettre le couvert et qu'à son retour elle avait constaté que l'enfant était mort. La procédure établit le peu de fondement de ses allégations.

M. le substitut Angeli a énergiquement soutenu l'accusation, et il a combattu l'admission de la question subsidiaire d'homicide sollicité par la défense.

M. Joseph de Montera a discuté les charges relevées contre sa cliente et soutenu que tout au plus on pouvait lui imputer un manque de précautions, une imprudence.

Ce système a prévalu : les jurés ont acquitté du crime d'infanticide l'accusée, qui reconnut coupable d'homicide involontaire a été condamnée à deux ans de prison et 50 francs d'amende.

L'accusé parait enchanté de ce résultat et adresse des remerciements à son défenseur.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 7 décembre, 4 h. m.

Le Télégraphe dit que M. Roustan sera nommé à Athènes : il serait remplacé par M. Barrère, membre de la commission du Danube.

— Il s'est formé à la Chambre un nouveau groupe qui se propose de soutenir le ministère tant qu'il ne s'écartera pas du programme de la gauche et de l'Union républicaine modérée, mais sans aller plus loin. Ce groupe compte déjà 42 membres.

— Une ordonnance du Bey de Tunis reconnaît la Société française comme unique propriétaire de l'Enfida.

— La nouvelle d'un désaccord entre M. Gambetta et le ministre de la marine est démentie.

— M. Bert a soumis à la signature du président de la République le décret qui rend facultatif l'enseignement religieux

dans les lycées et dans les établissements d'instruction secondaire.

— Plusieurs sénateurs et députés des départements du Nord ont décidé de demander à la Chambre que les traités de commerce soient discutés tous en même temps, afin d'examiner dans lequel de ces traités il convient d'insérer la clause relative à la nation la plus favorisée.

— M. Roustan a quitté le 4 Tunis. Il aurait recommandé à Taieb, qui l'a accompagné à la Goulette de se tenir en garde contre les conseils de son entourage et de renoncer à l'idée de monter sur le trône.

— Il est question de M. le comte de Chaudordy pour l'ambassade de Saint-Petersbourg.

— La Chambre ne pourra pas se proroger avant le 13.

Paris, 7 décembre, 5 h. soir.

Il se confirme que M. Jules Simon s'abstiendra de combattre au Sénat les projets de loi sur les demandes de crédits extraordinaires et supplémentaires pour l'expédition de Tunisie et pour la création des nouveaux ministères, votés par la Chambre des députés; mais il interviendra dans la discussion sur la révision de la constitution.

— Contrairement aux avis publiés par plusieurs journaux, le gouvernement n'a encore pris aucune mesure à l'égard des congrégations religieuses dissoutes qui essayent de se reformer. Il se réserve d'étudier et de résoudre ultérieurement cette question.

— Il est très probable qu'à la suite des incidents qui vont se produire demain dans la discussion sur les demandes de crédits, le ministère soit amené à s'expliquer catégoriquement sur la politique intérieure.

HAVAS.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N^o 54.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE X. (Suite)

— Bien loin de là, car je vous supplie encore de m'accorder la grâce que je vous ai demandée, et j'en tiendrai pour le plus obligé du monde.

— Mais vous allez donc de duel en duel ? Trois provocations à Venise, une à Venzolasca, une encore ici à laquelle il faudrait répondre si je n'étais plus sage que vous ! Vous avouerez que c'est beaucoup à la fois.

— Ah ! vous ne savez pas tout ! Pourtant je comprendrai que c'est trop, surtout si vous m'accordez la grâce que je vous demande.

— Mais que dira la République ?

— La République ne dira rien du tout, et probablement n'en saura pas davantage. Que si par hasard elles s'en enquièrent, vous ferez connaître ce qui m'est arrivé; puis vous répondrez qu'il n'y a ni guerre ni haine qui puisse empêcher de reconnaître un noble procédé; vous répondrez que ce n'est pas trop d'une vie épargnée pour satisfaire à ce que veut l'honneur; et il se trouvera dans le sénat et dans le palais ducal des Brignole, des Veneroso, des Doria, de nobles cœurs qui entendront votre réponse...

— Allons, dit le provéditeur, vous êtes un peu vil aussi, mais vous êtes dirigé par un sentiment qu'il faut respecter. Je vais voir s'il n'est pas possible de faire ce que vous désirez. Notre sérénissime doge ne m'en voudra pas trop, j'espère.

Il appela un aide de camp, et lui demanda le rapport qui venait de lui être remis par le chef de surveillance, sur un prisonnier enfermé dans la citadelle, et qui, déjà deux fois, avait essayé de s'évader. Ce rapport portait que Paul Tremadino avait fait une première tentative, il y a six jours, lors du passage des gardiens à la suite desquels il s'était glissé. Hier, la sentinelle des bastions de droite l'a arrêté au moment où,

franchissant le parapet, il allait se précipiter dans la mer. On l'a mis au cachot, d'où il a déclaré qu'il sortirait par un moyen quelconque avant qu'il soit longtemps. On propose de le faire fusiller ce soir sur la promenade du fort.

— Eh bien ! interrompit le chevalier, puisqu'il est en danger de mort, et puisqu'il a tant envie de revoir son village, donnez la liberté à celui-ci.

— Le connaissez-vous ?

— Je ne le crois pas. Comment dites-vous qu'il s'appelle ?

— Paul Tremadino.

— Non ; j'ai pourtant souvenance d'avoir entendu ce nom quelque part. Savez-vous où il a été pris ?

— A l'affaire d'Antisanti, répondit l'aide de camp, après avoir feuilleté le rapport.

— A l'affaire d'Antisanti ! Oh ! bien, accordez, accordez-lui la vie. C'est à Antisanti que j'ai pensé périr : il est juste que cette coïncidence lui porte bonheur.

Rivarola écrivit quelque mots au bas du rapport, et l'aide de camp sortit.

(La suite à demain.)

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 4 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10.

Etude de M^e CORTEGGIANI, Avoué à Corte Vente sur saisie-immobilière

Il sera procédé le vingt-huit décembre 1881, à midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de Corte, au palais de Justice, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérissseur, des immeubles ci-après désignés et sur mises à prix ainsi fixées :

1. Maison à *Panattieri*, composée au premier étage de trois chambres ayant leur entrée au midi, trois greniers au-dessus des mêmes pièces, et une cave au-dessous des dites chambres ayant son entrée au levant, la dite maison ayant pour tenants et aboutissants d'un côté Joseph Orfei, de l'autre M. le conseiller de Gaffori; revenu 50 francs.

Mise à prix, cent francs, ci fr. 100
2. Vigne à *Casacacie*, d'un côté vigne de M. Paul Acquaviva, de l'autre Mathieu Monlau et Julie veuve Campana. Contenance un hectare, quarante-deux ares, quarante-huit centièmes.

Mise à prix, soixante-cinq francs, ci . fr. 65
3. Vigne à *Erboja*, d'un côté M. Jean-Baptiste Ordioni, de l'autre Zuccarelli, André. Contenance un hectare, vingt-un ares, soixante-seize centièmes, y compris un bâtiment rural.

Mise à prix, cinquante francs, ci fr. 50
4. Sol de bâtiment et bâtiment à *Scarafaglia*, d'un côté chemin public, de l'autre Madame Angèle-Marie Veuve Mariani.

Mise à prix, cinquante francs, ci fr. 50
Ces immeubles situés sur le territoire de Corte ont été saisis à la requête du Sieur Zaccarelli, André, débitant de tabac, demeurant à Corte, ayant pour avoué M^e Corteggiani, sur le Sieur Orfei, Jean, propriétaire, demeurant à Corte, par procès-verbal de l'Huissier Houpe en date des 20 et 21 juin 1881, enregistré le 22 du même mois, et transcrit, après dénonciation au saisi, le 27 août 1881. Vol. 11. — nos 5 et 4.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du Jugement d'adjudication.

Rédigé par l'avoué poursuivant soussigné, à Corte, le 5 décembre 1881.
J. CORTEGGIANI,
Avoué.
Dûment enregistré.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Bulletin financier

Paris, 6 décembre 1881.
Le marché reprend et les dispositions sont des plus encourageantes. Le 3 0/0 s'élève à 85,75 et 86. Le 5 0/0 cote 116,17.

Le courant des affaires du comptant reprend une attitude meilleure: ainsi on s'établit de 1740 à 1775 sur le Crédit Foncier valeur de premier ordre. Signaux aux capitaux de placer-ent le meilleur choix qu'elle puisse faire en achetant quelques actions de la Banque Transatlantique dont l'avenir est sérieux. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à des cours très fermes, le comptant achète beaucoup.

Les petits capitalistes adressent de nombreuses souscriptions en obligations de l'Hypothèque Foncière 48, rue de Châteaudun, il y a peu de valeurs aussi solides que ces excellents titres qui valent 500 francs. On cote 4015 sur la Société Française Financière cours d'attente: cette institution réalise des bénéfices importants.

On inscrit 660 sur la Banque Nationale dont les actions sont demandées par les capitaux de placement. Le Rio Tinto est à des cours fermes qui indiquent que les achats sont suivis sur ces titres. Le Crédit Central de Paris fait 560.

Signalons les nombreuses souscriptions reçues sur la Banque Romaine, il y avait 50.000 actions à souscrire: il a été reçu 80.000 souscriptions. La Société Générale de Fournitures Militaires fait 540, cette valeur doit attirer l'attention de nos capitalistes, son revenu s'élève à 8 0/0.

On demande le Phénix Espagnol à 930. Les actions nouvelles d'Alais au Rhône dont la souscription s'ouvre les 7 et 8 décembre sera un grand succès car le revenu certain et assuré à ces titres s'élève à 8,93 0/0.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.
De Toulon, vapeur de l'Etat Hyène, cap. Pillard.
SORTIES
Pour Orosei, gondole italienne Nuova-Venezia, cap. Stagnara, diverses, (relâche).
Pour Livourne, vapeur italien Sarlaigne, cap. Molinari, dépêches, passagers.
Pour Marseille, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, diverses.
Pour Marseille, vapeur français Spadis, cap. Litar-di, dépêches, passagers, diverses.
Pour Livourne, vapeur français Marie-Louise, cap. Parangu, dépêches, passagers, diverses.
Pour Spezia, vapeur italien Goddy, cap. Paganzani, passagers.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse: LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ÉCHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et Cie.

Le Petit Bastiais

00065

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

**Abonnement (Payable d'avance)**

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

6^e ANNÉE, N° 276.

LUNDI, 12 ET MARDI, 13 DÉCEMBRE 1881

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 12° et 13°.

Hauteur barométrique, 752.

Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.001.

Vent, à 8 h. m. N.-O. faible, — à 3 h. s. N.-O. faible

Etat du ciel, orageux.

Etat de la mer, grosse.

Hauteur pluviométrique, 0.044.

Temps probable d'aujourd'hui

Beau temps. O. S.-O. légers.

A Nos Lecteurs

L'affaire des

BOHÉMIENS

vient vendredi devant la Cour d'Assises : il y a 10 accusés présents : elle durera plusieurs jours. M. le Procureur général soutiendra l'accusation. Pour répondre à l'attente du public, notre numéro du vendredi, 16, ne paraîtra que vers une heure, et contiendra in extenso l'acte d'accusation.

Nous donnerons tous les jours le compte-rendu de l'audience avec le plus de développement possible.

BASTIA**LA POLICE**

On peut reprocher à M. le Maire d'avoir apporté dans les luttes purement politiques une animation qu'excusaient d'ailleurs des convictions anciennes, car c'est un républicain de très vieille date. Mais ce qu'on ne saurait lui dénier, sans injustice, c'est de vouloir ardemment faire le plus grand bien possible à sa ville natale ; ses intentions sont excellentes, et il a souvent, dans ses fonctions administratives, déployé une salutaire énergie.

Cependant il est une chose à laquelle il n'a pu encore remédier, et que nous lui avons déjà signalée : c'est l'organisation de la Police.

Fidèles à notre habitude de ne jamais faire de personnalités, nous voulons envisager la question à un point de vue général, et nous demander, en peu de mots, quelles sont les conditions primordiales d'une bonne police. La première de toutes est le recrutement. Où prendre les agents ? Ici il faut une règle absolue, sous peine

de tomber dans les éternels errements des recommandations et du favoritisme.

Tout candidat aux fonctions d'agent de police doit : 1^o savoir lire et écrire ; 2^o présenter des garanties de moralité ; 3^o avoir les aptitudes spéciales pour l'emploi. Où trouver ces candidats que les railleurs appelleront sans doute des phénix ? Il n'est point nécessaire d'aller bien loin. Cherchez dans les rangs de l'armée. Vous avez d'abord les gendarmes qui prennent leur retraite, la plupart dans la force de l'âge, et rompus, par leur profession, à toutes les fatigues du métier. Vous avez là un contingent d'hommes capables, énergiques, discrets, ayant vécu longtemps en contact avec la population, et sachant allier la modération à la fermeté.

Vous avez ensuite les sous-officiers retraités à 52 ans d'âge, excellentes recrues, qui vous apporteront cette chose inappréciable : l'esprit de discipline. Les uns et les autres pourvus d'une pension de retraite augmentée du traitement de la ville, se trouveront à l'abri des tentations que suscite parfois le besoin.

Cette troupe une fois formée, il faut l'habiller, car, si l'habit ne fait pas le moine, croyez-nous, il contribue à le faire. Plus de tenues disparates, quelque chose de simple et de sévère : supprimez ces multiples galons : un képi à liseré rouge, avec ces mots : *Ville de Bastia*, en laine rouge pour les simples agents, en argent pour les gradés ; une vareuse avec les boutons en métal blanc aux armes de la Ville, et en exergue : *République française* ; un manteau pour les nuits d'hiver.

Donnez à ces hommes au lieu du gourdin traditionnel, un sabre-baïonnette, et confiez-leur un revolver. Recrutés comme nous l'indiquons, ils sauront se servir de leurs armes et ne jamais en abuser. Ils seront fiers de leur uniforme et ne le compromettront pas dans les mauvais lieux. La population qui saura qu'elle a devant elle de vieux soldats, les respectera ; l'autorité qui ne les emploiera que pour le maintien du bon ordre, aura en eux des serviteurs zélés et dévoués.

Le Conseil Général

Ainsi que nous l'avions annoncé une nouvelle réunion du Conseil général aura lieu avant la fin du mois : elle est fixée au mercredi 21.

Nous renouvelons nos instances à MM. les conseillers généraux, pour que malgré les rigneurs

de la saison et l'approche des fêtes de la Noël, ils n'hésitent pas à se rendre au chef-lieu du département afin d'y traiter des affaires dont la solution a nécessité une convocation extraordinaire.

Aux 2,710 Electeurs

QUI M'ONT DONNÉ LEUR SUFFRAGE

Corte, le 6 décembre 1881.

Mes chers Concitoyens,

La fortune a trahi votre courage. Il en fallait pour affronter les menaces ouvertement proférées contre mes amis. Grâce aux alliances les plus bizarres, aux marchés les plus éhontés, à la pression administrative la plus imprudente dont une élection républicaine ait jamais donné le spectacle, on est parvenu à mettre en ligne contre nous une majorité factice.

L'opinion publique et le Parlement vont être appelés à juger, à flétrir ces manœuvres sans nom.

Quant à la Corse honnête, son verdict est déjà rendu. Elle sait, elle dit hautement que mes électeurs sont l'élite, l'honneur, la conscience même de l'arrondissement de Corte.

2,710 voix indépendantes et sincèrement républicaines sur 9,381 votants, cela peut sembler mince. En réalité, pour qui connaît les influences déléteres auxquelles est livré depuis un demi-siècle ce noble pays, c'est un résultat consolant, fait pour légitimer toutes les espérances.

Non ! Un corps électoral n'est pas gangrené sans retour quand le tiers de la population active reste incorruptible ! Il ne faut qu'un effort, une poussée de vigueur, pour que ce tiers entraîne tout le reste dans les voies de la justice et de la liberté.

Serrons donc nos rangs, mes chers concitoyens. Nous avons le droit d'être fiers de notre défaite plus que nos adversaires de leur triste victoire. Vous êtes le bataillon sacré de la démocratie corse. Demain vous vous appellerez légion. Vive la République !

PASCHAL GROUSSET.

M. Nicolas Clementi nous prie de publier la lettre suivante qu'il a adressée à MM. Cristofini, juge suppléant, Flach, substitut du Procureur de la République, d'Angelis, receveur des finances, et Morati, percepteur.

A MM. Cristofini, Flach, d'Angelis, Morati.

Messieurs,

J'apprends avec le plus vif étonnement que mon nom figure au bas d'un mémoire produit

devant la Chambre des Députés, et dans lequel vous seriez signalés à vos chefs respectifs comme étant intervenus d'une manière très active dans les élections législatives des 21 août et 4 septembre derniers.

J'ai cru un instant, messieurs, que ma signature avait été contrefaite, et que dans un but facile à comprendre, on s'était servi de mon nom ; mais, en recueillant mes souvenirs, et après renseignements pris, j'ai pu me rappeler que dans le courant du mois d'octobre 1881, un de mes amis, victime comme moi d'une mystification, m'a présenté une feuille volante, sans tête, et déjà couverte de plusieurs signatures. Sur l'affirmation qui me fut donnée que la protestation que l'on faisait circuler avait pour but le dégrèvement d'une surtaxe d'octroi, je n'hésitai pas à signer.

Vous devez comprendre, messieurs, qu'il a fallu que ma religion, — comme d'ailleurs celle de la plupart des signataires, — fut aussi odieusement surprise, pour que mon nom, jusqu'aujourd'hui sans tâche, figurât au bas d'une dénonciation.

J'ajoute, en outre, qu'il eût été assez plaisant de voir un électeur demander à la Chambre des Députés l'invalidation d'une élection au succès de laquelle il avait été heureux de contribuer.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, votre serviteur,

NICOLAS CLEMENTI.

Bastia, le 11 décembre 1881.

La fête de la Conception

La fête de l'Immaculée-Conception, favorisée par un temps splendide, a été célébrée jeudi avec la pompe habituelle. L'oratoire dédié à la Vierge n'a pas désempli depuis quatre heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Notre population, profondément religieuse, professe un culte particulier pour la Sainte-Vierge, qui se manifeste à toutes les fêtes que l'Église sanctifie en l'honneur de la Mère de Dieu.

On ne peut assister sans émotion à la neuvaïne qui se fait le matin. Dès quatre heures l'église est pleine, et pendant que la nuit couvre complètement la ville, dans cet oratoire de la Conception, des centaines de voix s'élèvent en

chœur pour exalter la Vierge Marie et appeler sa bénédiction sur les choses d'ici-bas.

Cette année la chaire a été occupée par le R. P. Hippolyte, capucin, orateur de grand mérite, qui joint à une science remarquable, une voix claire et sympathique. Dans ses petits discours du matin il s'est attaché à mettre en relief les titres qui attirent le peuple chrétien vers la Vierge Immaculée, et tout le profit que les âmes retirent de la pieuse dévotion qu'elles professent pour Elle.

M. Camugli, comme prier, et la prieure, Mlle Natalini, n'ont rien négligé pour que la fête fut célébrée avec éclat. La fanfare de la ville assistait à la procession qui a couru nos principales rues suivie par la foule des fidèles. Le soir, la place de l'église et tout le quartier étaient brillamment illuminés.

Informations

× Une commission technique va être envoyée à Toulon pour se prononcer sur les avantages que présenterait l'éclairage électrique à bord des navires cuirassés.

Des installations spéciales ont été faites dans ce but, à bord du cuirassé de premier rang l'*Amiral-Duperré*. Ce mode d'éclairage serait, en outre, applicable aux arsenaux et aux ateliers de construction.

× M. Benjamin Raspail, élu président de la commission chargée de la question de l'aliénation des bijoux de la couronne, s'est entendu avec le ministre des arts et a décidé que la commission et le ministre se rendraient au ministère des finances pour examiner les bijoux et rechercher ceux qui peuvent être aliénés et ceux qui, ayant un caractère historique ou artistique, doivent être conservés dans les collections nationales.

× Un journal parle, ce matin, de la nomination probable de M. de Chaudordy à l'ambassade de Pétersbourg.

Le nom de M. de Chaudordy se trouve, en effet, mêlé au mouvement diplomatique que prépare le ministère des affaires étrangères, mais le poste auquel il serait appelé ne serait pas celui de la Russie.

× Le général Chanzy aura pour successeur un autre officier général de notre armée.

× On parle de la retraite de M. Challemel-Lacour, immédiatement après la signature du traité de commerce franco-anglais. Un peu souffrant, désireux de reprendre ses habitudes de vie française, notre ambassadeur à Londres ne briguera aucun autre emploi diplomatique.

× Il est de nouveau question, et cette fois formellement, de la retraite de M. Hérod de la préfecture de la Seine. On nomme même, dès à présent, pour lui succéder, M. de Hérédia, député nouvellement élu de la première circonscription du 17^e arrondissement.

× Il est absolument certain que M. le baron de Courcel sera nommé ambassadeur de France à Berlin.

On pense qu'il partira dans quinze jours pour se rendre à son poste.

× Il est douteux que M. Desprez reste à son poste auprès du Vatican.

Nécrologie

Madame la baronne Mariani, femme de M. le baron Mariani, notre ancien député au Corps législatif de l'Empire, vient de mourir aujourd'hui après une longue maladie.

Cette mort cruelle enlève une femme distinguée et charmante à l'amour des siens qui l'adoraient, au monde parisien où elle brillait par ses incomparables qualités, à l'estime et à la vive sympathie de ses compatriotes de la Corse qui avaient pu apprécier toute la noblesse de son cœur, l'élevation de son esprit et son ardent patriotisme.

* * *

Une affreuse nouvelle est venue samedi dernier jeter le deuil dans une des plus considérables familles de notre ville et la consternation parmi tous les Ajacciens.

Madame de Laperouse, née Vico, venait de succomber le matin même à Toulon, à la suite de couches, après avoir donné le jour à une fille.

Il y a huit mois à peine c'était sa sœur, Madame Beverini, qui était enlevée de la même façon.

Triste coïncidence ! L'une et l'autre étaient heureusement accouchées le dimanche ; l'une et l'autre périssaient le samedi suivant !

La famille Vico qui s'était rendue à Toulon

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 36.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE X. (Suite)

Elle avait su ses moindres actions, ses promenades, l'arrivée du gentilhomme Français et son départ, et la promesse qu'il avait faite de revenir, et la messe où Claire avait été pour lui. Son orgueil de mère s'en était irrité : mais son inquiétude passait encore avant son orgueil ; et au lieu d'aller à Venzolasca, elle était venue s'établir plus bas, non loin des bouches du Golo, dans un assez vaste domaine qu'elle possédait aux ruines de Mariana, et que de tristes souvenirs lui avaient fait abandonner depuis longtemps. C'est là que Paul dirigea ses pas. Quand il arriva,

le jour était près de finir ; la mer, perdant peu à peu le mouvement qui l'avait agitée, se reposait le long de ses rivages ; des bandes d'oiseaux cherchaient un asile pour la nuit ; l'ombre descendait au travers des arbustes à haute tige, des cactus, des myrtes dont la plaine était couverte ; l'horizon seul conservait encore sa lumière rougeâtre, ses admirables dégradations de tons, et le reflet de la splendeur du jour qui n'était plus. Au centre de cette plaine, en face de cet horizon, assez loin du peu d'habitations éparses qui se trouvent à la tête du domaine, deux ruines s'élèvent seules encore : l'une avec les murs ouverts et les ogives à demi écroulées d'un cloître, l'autre avec un débris de cloche, de longues arcades et une croix qui les surmonte. Ça et là, on trouve aussi quelques vieux remparts, quelques traces d'une chaussée rompue, le fragment incertain d'un ouvrage réticulaire ; car ce désert est l'emplacement d'une cité Romaine, de la Ville fondée par Marius, et qui comptait cent mille habitants dans ses murs. Les Vandales, les Arabes, la guerre, le temps surtout, ont passé : le nom de Marius résonne encore au milieu de ces ruines ; et ces ruines, qui conservent le nom du vainqueur des Cimbres et de la toute-puis-

sance Romaine, ces ruines sont celles de deux églises.

Ainsi, sur la plage où fut la riche Possidonia là où les sables ont couvert les remparts et les tours, là où il ne reste rien des jeux du Cirque, du camp des soldats, ou de la gravité du Forum, là où le mauvais air règne en maître et répand lentement la mort, deux temples seuls survivent, qui dominent la mer, et qui étaient aux yeux la masse de leurs portiques et la solennité de leur abandon. Une singulière ressemblance d'aspect frappe le voyageur qui visite ces deux rivages également déserts. Tous deux sont imposants par leur misère, autant qu'ils l'ont été par leur grandeur ; tous deux n'ont plus de mouvement que dans la mer qui les entoure, de vie que dans le ciel qui les couvre ; tous deux semblent s'être réfugiés sous la protection de leurs dieux. Mais les dieux de la grande Grèce s'en sont allés devant la parole de l'Éternel. Il ne reste au temple de Pœstum que la grandeur et le souvenir ; aux églises de Mariana, il reste la prière et l'espérance.

(La suite à demain)

pour assister aux couches et fêter les relevailles de Madame de Lapérouse n'a eu que la triste consolation de lui fermer les yeux et l'immense douleur de suivre son convoi funèbre.

M. de Lapérouse, lieutenant de vaisseau, était en mer sur l'avis qu'il commande, lorsqu'il a été rappelé auprès de sa femme mourante. Il est arrivé quelques heures après la mort de sa femme !

Madame Lapérouse laisse trois enfants en bas âge.

La douleur des familles Vico et de Lapérouse est de celle qu'on n'essaye même point de consoler, mais auxquelles tout le monde s'associe. Quant à nous nous y prenons la plus large part. (L'Aigle).

Spectacle de ce soir

LES AMOURS DU DIABLE

Opéra-comique, féerique et fantastique en 6 actes et 9 tableaux

Par M. de St-Georges. — Musique d'Albert Grisar

- 1^{er} Tableau. — Le jeu. La ruine.
- 2^e Tableau. — Le vieux Manoir. Invocation à Satan. Apparition de Belzébuth. Souper au feu d'enfer. Le Diable amoureux.
- 3^e Tableau. — La Monnaie du Diable. La glace enchantée.
- 4^e Tableau. — Fourberies du Démon. Les pirates de l'Orient. Enlèvement de Phœbé et de Lilia. Le Diable à l'autel.
- 5^e Tableau. — Les ténèbres. La locomotion infernale.
- 6^e Tableau. — Tunis! La vente des esclaves. L'ennuque et le Grand Vizir. La Sultane Validé. Le Palanquin du Diable.
- 7^e Tableau. — Le pacte avec Satan. — Minuit! — Mort d'Urielle.
- 8^e Tableau. — La proie des démons. Le rosaire rédempteur.
- 9^e Tableau. — La lutte du ciel et de l'enfer. Ecrasement de Belzébuth.

DISTRIBUTION

Le comte Frédéric,	MM. Dousse.
Belzébuth,	Durbec.
Bracaccio, chef des pirates,	Vérard.
Hortensius, intendant,	Brunelli.
Paternick, jeune paysan,	Laigre.
Le Grand Vizir,	Hector.
L'ennuque,	Denis.
Urielle, démon femelle,	Mme Depoitiers.
Lilia, jeune paysane,	Garelli.
Phœbé, comédienne,	Moreau-Saints.
Goth, fiancée de Paternick,	Amélie.
Thérésine, mère de Lilia,	Brunelli.

Le libretto de cet opéra est en vente à notre Librairie.

La Saison théâtrale

Une vraie première, samedi soir : MM. Claudius et Jeanroy ne se refusent plus rien : non seulement *Les Amours du Diable* n'avaient jamais paru sur notre scène, mais tous les artistes jouaient leurs rôles pour la première fois : chacun a créé le sien. Je ne dirai rien de l'intrigue insignifiante comme celle de toutes les féeries : le manque d'espace a empêché d'en insérer le résumé dans le numéro de samedi : les mères peuvent sans danger conduire leurs filles aux amours, et les enfants se pâmeront d'aise devant les trucs ingénieux, tels que le char infernal, la chaise magique, le souper improvisé, le bahut merveilleux, et le palanquin où Urielle disparaît pour faire place à un amour de caniche blanc qui montre sa langue rose... o toutou !!...

La musique de Grisar, très-fine et très-délicate, contient deux ou trois jolis motifs, dont un surtout très-mélodieux, exécuté par le cor d'har-

monie, semble être l'idée principale sur laquelle le maître a écrit sa partition : mais j'avoue qu'une seconde audition m'est indispensable pour formuler un jugement définitif : l'orchestre a laissé beaucoup à désirer, surtout aux dialogues.

Je me garderai bien désormais d'envoyer mes ennemis au diable, si le diable est aussi séduisant que M^o Depoitiers; vrai, l'enfer ne me fait plus peur si l'on doit s'y trouver en si aimable compagnie ! Malgré la théorie des démons des deux sexes, je persiste à croire que le diable est femme... je n'en veux pour preuve que les neuf transformations d'Urielle. On a surtout admiré le costume de page en maillot gris et pourpoint de velours grenat, et celui du lutin, noir avec une traîne de velours noir broché d'or. On ne pouvait mieux chanter la cavatine du 2^{me} acte « dans le sommeil où je le plonge » et la ronde « c'est le diable que l'on craint. » L'air de « la sultane Validé » a fait tourner la tête au vieux vizir et à bien d'autres « admirant tout bas, ce qu'ils n'auront pas : » beaucoup d'appelés, peu d'élus, aucun validé.

Un bien joli rôle que celui de Lilia et que Mlle Garelli a joué d'une façon fort satisfaisante : notre Dugazon a fait de réels progrès ; comment pourrait-il en être différemment avec un tel maître ?

Madame Moreau-Sainti est une vraie comédienne, une Phœbé infidèle et jalouse.

M. Dousse mérite tous nos éloges pour le soin qu'il donne à ses rôles et l'expression avec laquelle il les rend : notons le duo du 2^e acte « Quel repas charmant » et la mélodie « Quel rêve délicieux. »

Belzébuth s'incarne dans la personne de M. Durbec : costume réussi ; vague réminiscence de Robert dans ce qu'il chante.

Pas de morceaux d'effet pour le baryton, M. Vérard : Bracaccio n'est qu'un personnage très secondaire.

* * *

Dimanche, reprise de la *Favorite*, ni bien, ni mal ; le mauvais temps avait laissé la salle un peu vide.

J'espère que nous n'avons assisté qu'à une répétition des *Rendez-vous bourgeois* : nous attendons mieux à la prochaine.

CHOUFLEURY.

P. S. — On a fait courir le bruit que le pseudonyme Choufleury cachait plusieurs personnes : à l'exception d'un seul article relatif à la messe de Ste-Cécile, une seule et même personne est l'auteur de tous ceux parus dans le *Petit Bastiais*, et j'en revendique hautement la paternité.

Nous continuons à recevoir des plaintes sur la qualité du lait qui se vend en ville. On sollicite l'intervention active de M. le Commissaire de police pour faire constater les additions trop abondantes d'eau qui sont pratiquées, nous assure-t-on, par la plupart des laitières.

Il est cependant bien simple de vérifier l'exactitude du délit dont il s'agit, et nous pensons que si la police veut bien exercer une surveillance sérieuse l'habitude de tromper l'acheteur cessera en peu de temps.

Bourse de Paris du 12 Déc. 1881

Rente 3 p. 0/10	87,70
— 3 p. 0/10 amortissable	86,20
— 3 — nouveau	85,80
— 4 1/2 p. 0/10	113,00
— 5 p. 0/10	115,35

GAZETTE AJACCENNE

M. Aubé, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, a été nommé lieutenant-colonel du génie (armée territoriale.)

— M. Pozzo-di-Borgo, Barthélemy, trésorier-payeur dans l'armée de Tunisie, vient d'être nommé officier de la légion d'honneur.

— M. l'abbé Semena a été nommé aumônier des filles de Marie à Vico et non à Ajaccio, ainsi que nous l'avons annoncé par erreur.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 12 décembre, 1 h. s.

SÉNAT

Suite de la discussion de la demande de crédits pour l'expédition de Tunisie.

M. Fresneau dépose un amendement tendant à réduire de 25,000 francs le crédit demandé par le gouvernement.

M. de Gavardie présente des observations sur le caractère anti-chrétien de la politique actuelle.

L'amendement de M. Fresneau est rejeté.

M. Andren de Kerdrel, au nom des droites, explique son vote ; il dit que ses amis voteront les crédits demandés pour marquer leurs sympathies envers les troupes, victimes de la politique du gouvernement ; mais qu'ils protestent contre les procédés financiers du ministre actuel.

M. Gambetta proteste à son tour ; il dit que les troupes d'Afrique ne furent jamais l'objet de plus grandes sollicitudes ni mieux dirigées dans leurs opérations.

M. le maréchal Canrobert repousse cette assertion au nom des vieux généraux d'Afrique.

M. Gambetta explique qu'il a voulu seulement parler de la sollicitude et de la prévoyance de l'administration. Il s'empresse de reconnaître que les vieilles troupes qui ont combattu sous les ordres des Bugeaud, des Cavaignac et des Lamoricière supportaient mieux les fatigues, et qu'il n'était pas nécessaire de prendre pour elles toutes les précautions qui s'imposent aujourd'hui pour le bon entretien de l'armée.

Le Sénat clos la discussion et vote les crédits supplémentaires par 249 voix contre 0.

La séance est renvoyée à demain.

— Il n'y a pas eu séance aujourd'hui à la Chambre des députés.

— Le nombre des victimes qui ont péri dans l'incendie du théâtre de l'opéra-comique de Vienne, dépasse sept cents.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Le Petit Bastiais est en vente :

- à Ajaccio, Librairie DE PERRETTI.
- à Calvi, Philippe PUCCINELLI.
- à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
- à Sartène, Librairie SANTARELLI.
- à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPOTS A BASTIA

- SISCO LOUIS, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
- SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.
- FIGLI, St-Nicolas, poudres, buvette et cigares.
- STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
- GUELI, fils, bd. St-Angelo, buvette et cigares.
- GUELI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
- SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES

- De la Madeleine, tartane italienne Perruchino-Maria, cap. Brigante, diverse s.
 - D'Orosi, gondole italienne Nuova-Adelaida, cap. Ghio, Orge.
 - De la Madeleine, felouque italienne Capo-Corso, cap. Casanova, agrès de pêche.
 - De Livourne, vapeur italien Piemonte, cap. Pellas, dépêches, passagers, lest.
 - De Marseille, vapeur français Spahis, cap. Litardi, dépêches, passagers, divers.
 - De Marseille, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, divers.
- SORTIES**
- Pour Nice, vapeur français Marie-Louise, capit. Paraque, dépêches, passagers, divers.
 - Pour Madeleine, vapeur italien Piemonte, cap. Pellas, dépêches, passagers, lest.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

- Chiappe, Charles-André, maçon, de Bastia, et Crociani, Marie, ménagère, de l'Île-Rousse.

NAISSANCES

- Fratacci, François.
- Campocasso, Marie-Toussaint-Camille, 3 ans, de Bastia.
- Mariotti, Antoine-Jacques, 11 mois, de Bastia.
- Vecchioni, Claire, 20 ans, de Campile.
- Ambrosini, Blanche-Marie, 1 ans, de Bastia.
- Roques, Jean-Julien-Félicien, maréchal-des-logis-chef, au 9^e d'artillerie, célibataire, 25 ans, de Belmont-Aveyron.
- Santucci, Thémistocle, préposé des douanes en retraite, marié, 64 ans, de Borgo.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Bulletin financier

Paris, 11 décembre 1881.

La Bourse est ferme sur nos fonds publics, il s'est traité de bonnes affaires. Le 5 0/0 s'établit à 115.66, le 3 0/0 à 85.85.

Les valeurs de crédit dont le marché a été si brillant depuis le commencement de la semaine conservent vaillamment leurs cours élevés. Ainsi le Crédit Foncier, recherché d'une manière des plus suivies par les capitaux de placement, s'inscrit à 1730.

Le Crédit Lyonnais sur lequel nous annonçons tous ces derniers jours une hausse importante poursuit sa marche en avant et cote 955.

La Société Française Financière fait 1020, c'est une valeur à mettre en portefeuille dès maintenant.

La Banque Nationale très ferme à 670, verra des cours plus élevés après l'assemblée extraordinaire convoquée à nouveau.

La réalisation de bénéfices considérables effectuée par la Banque Transatlantique a fini par attirer sur cette bonne valeur l'attention des capitaux de placement, on cote aux environs de 600 les titres de cette société.

Signalons les demandes suivies que reçoit sur ses obligations de 500 francs, l'Hypothèque Foncière, 84 rue de Châteaudun, c'est un placement d'avenir pour l'épargne.

Bon courant d'affaires sur la Banque Romaine dont le succès colossal est un événement heureux, on cote 750.

On nous informe que les actions nouvelles d'Alais au Rhône ont déjà des demandes nombreuses, la haute banque s'intéresse à cette grande valeur qui est assurée d'un revenu de 9 0/0. La Laiterie cote 645.

Il y a danger pour l'épargne à s'engager dans la Compagnie Générale des Chemins de Fer sur routes. Cette Société n'a réalisé aucuns bénéfices jusqu'à ce jour. Capitalistes ne souscrivez plus à cette dangereuse affaire malgré les belles promesses de revenu.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Du 26 novembre 1881

GRAVURES : M. Léon Gambetta. — Nouvel appareil pour la remise des dépêches aux trains en marche. — Salon de 1881 : *Le vieux Lodève*, tableau de M. Eugène Baudouin. — Les membres du nouveau ministère (dix portraits). — Les troubles en Irlande : une charge de cavalerie à Limerick. — Une expédition dans les régions populaires : le lieutenant Schwatka chez les Esquimaux. — Stockholm : Entrée de LL. AA. RR. le prince et la princesse de Suède. — Rébus.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse : LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ECHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et C^{ie}.

Le Petit Bastiais

00067

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN



Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

6^e ANNÉE, N° 280. — SAMEDI, 17 DÉCEMBRE 1881
Saint Lazare, évêque.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 11° 1/2 et 13°.
Hauteur barométrique, 753.
Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.002.
Vent, à 8 h. m. N.-E. faible. — à 3 h. s. N.-E. mod.
Etat du ciel, couvert.
Etat de la mer, houleuse.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui
Temps humide et variable

BASTIA

La Chasse en Corse

Monsieur le Rédacteur du *Petit Bastiais*.

Dans votre numéro du 8 courant vous avez publié sous le titre « La Chasse en Corse, » un intéressant petit article, dont les disciples du grand St-Hubert vous seront incontestablement reconnaissants.

En laissant à M. Florian Pharaon, du *Figaro*, ses charmes et les loisirs de sa spirituelle : *Vie en plein air*, permettez à un de vos lecteurs de vous faire observer, qu'une confusion, peut-être involontaire, s'est produite à propos des véritables destructeurs des perdrix en Corse.

Entre le braconnier insulaire, pour lequel vous avez l'air d'implorer grâce, et le destructeur « autorisé » italien, contre lequel vous sollicitez un arrêté préfectoral, il y a sans doute une différence qui, certes, est loin d'être en faveur du premier, quoique vous en pensiez. Par les engins dont celui-ci se sert pour tuer ou capturer le lièvre et la perdrix, il est appelé à les rendre aussi rares que le faisan et le cerf. Qui ne connaît l'usage que font nos paysans de la *bugnola* et du *goubone* la nuit, et celui de la *nassa* et de la *trappola* pendant le jour, sans compter la pose des lacets à *caccia mossa*. Aussi, il n'est pas étonnant qu'une malheureuse compagnie de perdrix soit décimée ou détruite d'un seul trait par ces habiles traqueurs, depuis que la tête de la perdrix représente 1 fr. 50 et les oreilles du lièvre 4 fr.

Croyez-vous, Monsieur, que lorsque ces volatiles qui font les délices de nos Nemrods, auront disparu de notre faune, il faudra seulement accuser les industriels Italiens, qui prennent avec permis de chasse merles et grives? -- Non.... Est-ce par un vent favorable à l'immigration des grives et des bécasses dans nos sites, que nous reverrons nos belles perdrix (nostrale?) Non, évidemment non.....

Ainsi donc, Monsieur le Rédacteur, non seu-

lement vous devez signaler à l'autorité compétente les braconniers italiens dont on pourra se débarrasser en vertu d'un arrêté; mais aussi, faire comprendre à qui de droit, que les moyens destructeurs dont nos insulaires se servent avec succès, sont et seront la destruction des perdrix rouges en Corse.

Dans l'attente que vos démarches produiront leurs fruits, j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur,

Un Conservateur.

Bastia, le 15 décembre 1881.

Le Maire de la ville de Bastia donne avis que par arrêté de M. le Préfet tous les débitants de boissons et cafetiers sont autorisés à ouvrir leurs établissements à cinq heures et demie du matin pendant les mois de Novembre, Décembre, Janvier et Février.

On écrit d'Antibes au *Petit Niçois* :

« Un jeune soldat du 111^e, engagé volontaire, d'origine corse, s'est suicidé jeudi 8 courant à Antibes, en se couchant sur les rails du chemin de fer, au passage d'un train.

» La mort a été instantanée.

» On croit devoir attribuer ce suicide à la nostalgie qui s'était emparée de ce jeune homme.

» Il s'était engagé, dit-on, par dépit. »

Le jeune soldat en question est le nommé Viano, Edouard, de notre ville. Il s'était engagé il y a peu de temps.

Dernièrement il avait écrit à son père, en le priant de se rendre auprès de lui, car il ne pouvait plus vivre au régiment. Son père partit en effet de Bastia, le 8; il arriva à Antibes le 9, quelques heures après l'enterrement de son fils.

Edouard Viano avait un caractère très doux: il avait suivi pendant plusieurs années les cours du lycée. On ne s'explique pas la détermination qui l'a porté à un tel acte de désespoir.

Boîte du Journal

Bastia, 10 décembre.

Monsieur le Directeur,

A l'appui de l'article que vous avez publié sur l'envahissement des mendiants italiens, permettez-moi de vous citer un fait qui s'est passé il y a quelques années.

Je faisais le service de Bastia à Livourne avec des voiliers; en plus des marchandises nous recevions quelques passagers. Un jour nous avions

à bord une famille corse composée du père, de la mère et d'un enfant: ces deux derniers étaient estropiés et mendiaient leur existence: le père jouait du violon.

Quelques jours après notre arrivée à Livourne je reçois une lettre de ces malheureux. Le père et le fils avaient été mis en prison. Je me rendis au consulat français, et sur la lettre de recommandation qui me fut donnée par notre représentant pour le chef de la sûreté public, j'obtins l'élargissement de nos compatriotes, mais à la condition expresse que je m'engageais à ramener toute la famille en Corse, car on ne voulait pas que les étrangers sans ressources qui débarquaient en Italie fussent à la charge de la population, au détriment des malheureux nationaux.

Je vous livre ce fait sans aucun commentaire.

Un vieux marin bastiais.

L'AFFAIRE DE CORTE

COUR D'ASSISES DE LA CORSE
Audience du 16 décembre

Présidence de M. le Conseiller Mattei

MEURTRE. — TENTATIVES DE MEURTRE. — VOL

Après la lecture de l'acte d'accusation on a fait l'appel des témoins, 84 sont assignés à la requête du Ministère public, 4 à celle des accusés.

15 de ces témoins ne répondent pas à l'appel de leur nom, il est sursis à statuer sur l'absence de deux d'entr'eux; le nom des autres qui justifient de leur état de maladie ou qui n'ont pas été touchés par la citation, est rayé de la liste des témoins.

M. le Procureur Général fait connaître que divers témoins avaient été assignés pour déposer de faits se référant à l'accusation dirigée contre quelques-uns des accusés absents et dont la constitution avait été annoncée. Ceux-ci ne s'étant pas présentés, il déclare renoncer à l'audition de 17 des témoins cités.

La défense exprime le désir que trois de ces témoins soient entendus, elle ne s'oppose pas à ce que les autres se retirent.

Les interrogatoires

M. le Président procède à l'interrogatoire de l'accusé Sambroni.

D. Accusé Sambroni, levez-vous. Reconnaissez-vous avoir donné la mort à la nommée Vorgia Marie.

R. Je le reconnais, mais je ne l'ai tuée qu'à près qu'elle avait tiré sur moi cinq coups de revolver.

D. C'est pour la première fois que vous dites cela. Vous avez été entendu trois fois, jamais vous n'avez fait connaître cette circonstance. Vous avez commencé par dire, que vous n'étiez pas sur les lieux. Vous avez nié être possesseur d'un couteau. Vous êtes reconduit en prison, le gendarme a la précaution de vous fouiller, et dans une poche de votre veste il trouve un long couteau. Pourquoi avez-vous nié d'avoir cette arme ?

R. J'étais persuadé que je n'avais point de couteau sur moi ; d'ailleurs j'étais ivre.

D. Les gendarmes vous amenant de nouveau devant le Magistrat instructeur, vous prétendiez alors que l'arme dont vous étiez porteur, appartenait à votre neveu, on envoie chercher celui-ci qui vous donne un démenti. Alors vous avez reconnu avoir donné la mort à Vorgia Marie, et vous vous bornez à dire qu'elle vous avait menacé d'un revolver. L'instruction a d'ailleurs établi que le revolver trouvé près du corps de votre victime avait été déchargé par le mari de celle-ci, ce malheureux l'avait laissé là quand il a fui.

Pourquoi avez-vous nié d'abord ?

Silence de l'accusé.

D. Des témoins vous ont vu quand vous avez donné le coup de couteau à votre infortunée victime. Quelques-uns d'entr'eux vous ont dit : que faites-vous ? vous ne respectez même pas les femmes ? — Vous leur avez répondu : il faut les exterminer tous.

D. Avez-vous blessé Catherine Biancone ?

R. Non, Monsieur.

D. Cette femme vous accuse pourtant. Pourquoi le ferait-elle si ce n'était pas vrai. Elle vous a reconnu lors de votre 3^e interrogatoire, alors que vous accusiez Purrini dit Capretto pour vous disculper. Elle n'a eu aucune hésitation. Elle dit en désignant Capretto : — celui-là m'a sauvé, et en vous indiquant, celui-ci m'a blessé après avoir frappé Marie Vorgia d'abord, Sybinca ensuite.

D. Reconnaissez-vous avoir porté un coup de couteau à cette dernière ?

R. Non, Monsieur.

D. Combien de fois avez-vous été condamné ?

R. Vous devez le savoir. Cinq ou six fois.

D. Vous avez déjà comparu en Cour d'assises. D'autres membres de votre famille aussi.

R. Oui, Monsieur, ma femme a été condamnée à vingt ans de travaux forcés et mon fils à dix ans.

D. Vous étiez fossoyeur et c'est vous qui avez enterré la malheureuse que vous aviez tuée et vous avez été payé pour cette besogne.

L'accusé ne répond pas.

Interrogatoire de Giubani

M. le Président. Vous êtes accusé d'avoir donné la mort à Georges Giovanni, dit le capitaine.

R. Je ne l'ai pas tué, je n'étais pas sur les lieux où il a reçu la mort, j'étais à Corte.

D. Plusieurs témoins vous ont reconnu !

R. Étranger à la ville, je ne connaissais personne, ni habitants ni bohémiens. Pourquoi me serais-je mêlé de ce qui ne me regardait pas.

D. Avez-vous blessé Giovanni Démétrius ?

R. Non.

D. Avez-vous frappé Giovanni Stefano ?

R. Ni lui ni personne.

D. Qu'avez-vous fait le 17 juillet à Corte vers 5 heures du soir.

R. Rien, je me promenais.

D. Dans la soirée du 17, un instant après ce qui était arrivé, à l'auberge où vous étiez, en présence d'un italien, n'avez-vous pas montré votre couteau ensanglanté en disant que vous aviez vengé votre frère, et cet étranger ne vous a-t-il pas reproché votre conduite, en ajoutant que s'il était juge il vous couperait le cou.

R. Cela n'est pas. Est-ce que je devais gagner une médaille, en me vantant d'une pareille action.

D. Mais il paraît que c'était pour vous un titre d'honneur. Chez Piersin n'avez-vous pas tenu les mêmes propos. Ce témoin ajoute même que vous étiez au Tavignano avec Nochi, quand la rixe a commencé.

R. Cela n'est pas.

D. Avez-vous été chez Angelini, le 19 au matin ?

R. Je ne m'en souviens pas.

M. le Président. Là vous avez dit que vous étiez obligé de prendre certaines précautions

parce que il y avait eu une grave affaire à Corte et que vous aviez tué un bohémien et en aviez blessé deux, ou que vous en aviez blessé un et tué deux, ajoutant que vous aviez bien fait, parce que vous vengiez votre frère. Vous tenez les mêmes propos avec trois témoins, Sergentini, Maestracci et Simonetti. Celui-ci ayant dit devant vous qu'on parlait d'un sartinais s'étant fait remarquer par son acharnement, vous vous levez et vous frappant la poitrine, vous dites le sartinais, c'est moi.

A ce sujet, dit M. le Président, il convient de faire savoir à messieurs les jurés que Giubani est fils d'une femme de Sartene et d'un Italien.

L'accusé répond : tout cela n'est point vrai, Angelini m'en veut parce que je n'ai pas voulu prendre mes repas chez lui, Maestracci parce qu'il ne transportait pas le marbre de la carrière où je travaillais. Quant à Sergentini et à Simonetti ils me sont complètement inconnus, je ne sais pourquoi ils m'accusent. Je n'ai pas de frère, je n'ai donc pu dire que j'en avais un à venger.

M. le Président. Interrogé par M. le Juge d'instruction et mis en présence des témoins qui ont déclaré vous avoir vu frapper, vous devenez préoccupé. Vous prenez une attitude singulière, vous prononcez des phrases incohérentes telles que celles-ci.

Quel son de cloche aux prochaines assises !

Il faudra donc aller à la Nouvelle-Calédonie !

Que dira mon oncle de Sartene !... Ah si j'aurais pu me douter que je devais être arrêté, comme j'aurais filé loin !... Auguste a parlé parce que je suis arrêté... si j'avais été libre !

R. On peut tout dire quand un homme est arrêté. Je n'ai pas tenu ce langage.

D. Vous donnez un démenti au juge d'instruction. Ce n'est pas la première fois que vous êtes insolent vis-à-vis de ce magistrat. Un jour qu'il vous avait fait amener à l'instruction, vous lui avez dit d'un ton hautain que vous n'entendiez pas être amené à chaque instant de la prison au Palais de Justice.

R. J'ai simplement exprimé le désir de ne pas être interrogé si souvent.

D. Ainsi vous persistez à dire que vous n'avez pas frappé Stefano Giovanni.

R. Non, Monsieur.

D. Cependant, un témoin qui vous con-

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N^o 39.

CLAIRE CATALANZI

ou

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XI. (Suite)

— Si c'était un homme du pays, tu ferais bien et tu serais dans ton droit ; mais ce n'est que du hasard que tu peux espérer le bonheur de le rencontrer, puisqu'il est étranger et qu'il a quitté Venzolasca. Cherche-le, tâche de l'atteindre : cela sera naturel. Mais, jusque-là, Claire Catalanzi conservera-t-elle le renom qu'elle ne mérite plus ? nos jeunes filles lui feront-elles place à l'église et nos jeunes gens se prépareront-ils, par les hommages qu'ils lui rendront, aux railleries dont ils ne peuvent manquer de l'accabler ?

— Des railleries ! ne dites pas cela ! Claire ne s'est pas raillée de moi.

— Qu'a-t-elle donc fait, je te prie ? Soigner un ennemi, passer avec lui les heures de solitude, recevoir ses parents, ne songer à l'éloigner qu'au retour de son frère, et prendre pour tout cela le temps de ta captivité : est-ce là t'aimer et t'être fidèle ?

— Vous me percez le cœur, car je l'aime ! et je vois cependant ce qu'il faut faire.

— Tu l'aimes ! tu aimes encore une fille qui reçoit les dons d'un autre, qui va dans l'église prier pour un autre ! Ne te souvient-il plus de ce qu'est l'honneur du pays, l'honneur de notre maison ?

— Je m'en soviens, ma mère, et n'ai pas donné sujet de croire que je puisse y manquer.

— Et tu commencerais aujourd'hui ! Écoute bien, Paul. Il y a vingt ans que j'ai perdu ton père : tu avais cinq ans alors, et ton frère Guido en avait six. Un habitant de Castifao, le frère de Jérôme Ampugnani, avait tué mon mari aux rochers de Saint-Florent. On me le rapporta mort. Je fis ce qu'une femme Corse doit faire. Je pris sa chemise sanglante, je la plaçai dans

notre grande chambre devant notre madone et chaque matin, avant que ton frère Guido ne fit sa prière, je lui disais : Ceci est la chemise de ton père assassiné. Quand Guido fut grand, il me demanda qui était le meurtrier de son père : et je ne voulus jamais lui répondre, parce que ce n'était pas mon devoir de désigner un homme à ses coups. Ma tâche était remplie quand je l'avertissais de ce qu'était la sienne. Il la comprit. Il adressa des questions à d'autres ; et lorsqu'il eut accompli ses dix-huit années, il prit le fusil de son père, et la dette du sang fut payée. Il m'en a coûté cher ; car, au lieu de prier seulement pour le père, j'ai eu, pauvre veuve et pauvre mère, à prier pour le père et pour le fils. Mais l'enfant était mort, digne de celui qu'il avait vengé, digne de toi qu'il laissait pour porter un nom sans tache. Je n'ai pas eu besoin de te dire qu'il fallait venger ton frère sur les Génois ; et ton jeune courage a couru au devant des ennemis et des dangers. Je te dis aujourd'hui, parce que j'ai besoin de te le dire, que tu ne peux être insulté par personne, et que si l'amour arrête ta main, encore faut-il que tu témoignes comment tu supportes une offense.

(La suite à demain).

naissait vous a vu donner un coup de couteau à ce bohémien, par derrière, et vous disiez : il faut qu'il meure.

R. On peut le dire, mais on se trompe.

D. Et Démétrius Giovanni ?

R. Je ne sais pas qui cela peut-être. Ceux qui m'accusent font erreur, ils m'ont confondu avec un autre.

D. Encore une fois, étiez vous sur les lieux ?

R. Non.

D. Il importe de faire connaître que les trois bohémiens qui auraient été l'objet des violences de l'accusé, étaient placés à peu de distance l'un de l'autre et qu'ils ont tous trois été blessés par une arme de même nature.

L'accusé dit : Je ne sais où est le jardin dont vous parlez, je suis innocent.

Interrogatoire d'Emanuelli

D. Vous êtes accusé d'avoir battu Anne Trego et le jeune Georges Bianco qui était avec elle, et d'avoir volé à cette femme une cassette renfermant des objets et des valeurs évalués à environ huit mille francs.

R. Je n'ai fait aucun mal à cette femme, je ne lui ai fait que du bien. Je l'ai sauvée, elle et ses trois enfants. Je les ai conduits jusqu'en ville, sur le cours, là je les ai confiés aux agents de l'autorité, je n'aurais pas agi de la sorte, si j'avais eu à me reprocher ce dont on m'accuse, car je devais naturellement craindre que cette femme ne me dénonçât aussitôt. Du reste, j'étais armé d'une serpe et si j'avais exercé des violences à l'aide de cet instrument, on aurait constaté les traces.

D. Mais les médecins ont constaté des contusions.

R. Dans ce cas elles ont dû lui être faites avant qu'elle ne fût arrivée près de mon jardin.

D. Si ce que vous dites est vrai, la femme Trego vous devait de la reconnaissance, et alors pourquoi porte-t-elle une accusation contre vous, et elle vous a accusé le soir même ; le commissaire de police n'ayant tenu aucun compte de ses plaintes, elle les a renouvelées le lendemain et le surlendemain.

R. Je ne puis m'expliquer sa conduite. Mais cependant si j'avais été coupable, pourquoi ne m'aurait-elle pas accusé aussitôt quand je l'ai confiée au représentant de la justice ?

D. Cela se comprend, cette femme devait avoir peur, et en agissant comme vous l'avez fait, peut-être, vous prépariez-vous un moyen de défense. Mais, voyons, pourquoi cette femme dirige-t-elle cette accusation contre vous ?

R. Que voulez-vous que je dise. Je suis innocent. Un Bohémien a même prétendu que je l'avais battu aux Porette : et cependant je n'ai pas mis les pieds en cet endroit.

D. Mais ce fait ne résulte pas de la procédure. Le mardi matin on a fait une perquisition dans votre maisonnette, vous y avez consenti, mais après avoir pris la précaution de dire que si on trouvait quelque chose, ce n'était pas vous qui l'y aviez mis.

R. J'ai tenu ce langage parce que je savais que le lundi des Bohémiens avaient été vus dans le jardin Adreani et dans la maisonnette, Cervi me l'avait dit : du reste la maisonnette était toujours ouverte, on pouvait y pénétrer quand on le voulait.

D. Le contraire résulte de la procédure. M. le juge d'instruction l'a trouvée fermée, la seconde fois qu'il s'y est présenté.

R. On l'avait peut-être fermée après la première perquisition.

On fait représenter à ce moment à l'accusé et aux jurés les objets trouvés dans la maisonnette.

D. Reconnaissez-vous ces objets ?

R. Non, Monsieur.

D. Ils ont été trouvés dans votre maisonnette.

R. Je l'ignore.

D. Pensez-vous qu'on les y ait placés pour vous compromettre.

R. Je l'ignore. Je ne sais qu'une chose, c'est que je n'ai jamais volé. J'ai servi sept ans et jamais on n'a eu rien à me reprocher.

D. Vous avez été arrêté, on vous conduisait au parquet, en chemin, vous avez rencontré Martin Ceccaldi, que lui avez-vous dit ?

R. Je lui ai dit, j'invoque ton témoignage, tu m'as vu en compagnie de la femme qu'on m'accuse d'avoir violente, tu peux attester que je ne lui ai pas porté de coups.

D. Où avez-vous rencontré Martin Ceccaldi ?

R. Près du palais de justice.

D. Mais vous étiez alors en ville, rien d'étonnant que vous n'ayez pas battu en ce moment Anne Trego.

Cette femme avait-elle une cassette.

R. Elle ne pouvait pas en avoir, elle portait deux enfants dans ses bras.

D. Savez-vous que sur le chemin que vous avez parcouru on a trouvé une partie des objets que l'on vous a représentés tout à l'heure ?

R. Ce n'est pas moi qui ai pu les y jeter, j'étais placé entre deux soldats, et le commissaire de police marchait derrière moi. Les bohémiens qui sont passés avant moi, ont pu les y déposer.

Savez-vous que pendant que l'on faisait une nouvelle perquisition, le nommé Morandella qui travaillait quelquefois avec vous, se soit sauvé en voyant arriver les agents de la force armée ?

R. J'étais en prison et j'ignore cela.

D. Serait-ce Morandella qui a pris les objets.

R. Je ne puis rien vous dire à cet égard.

D. Le jeune Giorgio, qui se serait trouvé en compagnie d'Anne Trego au moment où celle-ci a été violente et que la cassette lui a été enlevée prétend qu'il a été plus directement l'objet de violences de la part de Macondella.

R. Il se trompe évidemment, car Morandella n'était pas avec moi, lorsque la femme Trego s'est dirigée vers moi, et que je l'ai conduite en Ville.

M. H. de Montera, défenseur de l'accusé, fait remarquer que Macondella a été lui-même arrêté sur la désignation des bohémiens, mais que malgré le dire de ces derniers, il a été relâché presque aussitôt et qu'une ordonnance de non lieu est intervenue en sa faveur.

Le même défenseur demande à savoir si les deux soldats, sous la surveillance desquels Emanuelli a été placé par le commissaire de police, avaient été recherchés pour savoir d'eux si le prisonnier qu'ils conduisaient au parquet avait pu se débarrasser de quelques boutons en argent qui ont été trouvés près de la maison Ceccaldi.

M. le Président fait observer que la procédure ne constate rien à cet égard.

M. de Montera ajoute alors, qu'il peut être possible à la justice de se renseigner à cet égard, car la Compagnie d'Infanterie en garnison à Corte, au mois de juillet dernier, a dû rentrer à Bastia.

L'audience est levée à 5 heures et demie et renvoyée à aujourd'hui à onze heures précises.

La Saison Théâtrale

La troisième représentation de l'*Africaine* m'a rendu malade ; j'aime autant ne pas donner mon appréciation ; elle serait trop sévère, car je ne sais si je dois m'en prendre à la direction ou aux artistes : on

n'avait pas répété cette pièce depuis dix jours, c'est une négligence impardonnable : une seule artiste savait son rôle, je n'ai pas besoin de la nommer.

Le rôle de l'Inquisiteur a été bien tenu par un débutant de notre ville, M. Sbolli : c'est une belle voix qui n'a besoin que d'un peu d'étude : MM. Claudius et Jeanroy feront bien de ne pas laisser échapper ce talent naissant.

* * *

Mardi prochain aura lieu le bénéfice de l'étoile de notre théâtre, Madame Depoitiers : nul doute que les amateurs ne viennent en foule témoigner à l'excellente chanteuse légère, la sympathique admiration qu'elle inspire, et l'applaudir dans le rôle de Violetta.

A ce propos j'ai voulu me rendre compte des conditions des soirées à bénéfice : je vous le donne en cent, je vous le donne en mille : vous ne devinez jamais ! les représentations ont lieu, abonnement courant, de sorte que si toute la salle était louée à l'abonnement, l'artiste n'aurait pour tout profit que le parterre et le paradis ; il doit en outre supporter les frais assez élevés de la représentation : inutile d'ajouter que le plateau, importation de la mendicité italienne, n'existe pas.

C'est une vaste fumisterie, une mystification, qui a pour auteur notre Conseil municipal. En effet, le cahier des charges défend au directeur de suspendre l'abonnement, même pour un bénéfice. De mauvaises langues m'ont donné le motif qui a inspiré la rédaction de cet article : *On a pensé* que les abonnés ne voudraient pas laisser envahir leurs loges, les soirées de bénéfice, sous peine d'y aller, et de payer leurs places en plus de l'abonnement !

Et bien ! savez-vous combien il y aura de bénéfices ?.... sept.

Les membres du Conseil savent compter....

CHOUFLEURY.

Spectacle de ce soir

GALATHÉE

Opéra-Comique en 2 actes
de MM. J. Barbier et M. Carré, musique de V. Massé

DISTRIBUTION

Pygmalion.	MM. Durbec.
Mydas	Laigne.
Ganymède	Baron.
Galathée	Me Depoitiers.

Le spectacle sera terminé par

LES PANTINS DE VIOLETTE

Opérette en 1 acte, paroles de M. Léon Battu
Musique d'Adolphe Adam.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 16 décembre, 5 h. 10 s.

Le jury a rendu un verdict négatif en faveur de MM. Rochefort et Delpierre qui ont été acquittés.

M. Roustan qui s'était porté partie civile, a été condamné à tous les dépens.

Ce verdict a produit une très vive sensation dans le public.

SÉNAT

Après avoir voté sans débat tous les projets de loi inscrits à l'ordre du jour, le Sénat a entendu la lecture du décret de M. le Président de la République déclarant close la session extraordinaire de 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Dépôt de plusieurs rapports. Le Président donne lecture du décret qui clot la session. La séance est levée sans aucun incident.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Le Petit Bastiais est en vente

- à Ajaccio, Librairie DE PERRETTI.
- à Calvi, Philippe PUCCINELLI.
- à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
- à Sartene, Librairie SANTARELLI.
- à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPÔTS A BASTIA

SISCO Louis, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
 SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.
 FIGLI, St-Nicolas, poudres, buvette et cigares.
 STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
 GUELEI, fils, bd. St-Angelo, buvette et cigares.
 GUELEI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
 SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

Bourse de Paris du 16 Déc. 1881

Rente 3 p. 0/0	84,50
3 p. 0/0 amortissable	85,80
3 p. 0/0 — nouveau	85,50
4 1/2 p. 0/0	113,00
5 p. 0/0	115,30

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

NAISSANCES

FÉCÉS.

Néant.
 Poggi, Marie-Lucie.
 Fabiani, Marie-Zaire, 6 mois, de Bastia.
 Suzzoni, Laurent, élève-gendarme, 22 ans, célibataire, de Borgo.
 Galletti, François, 3 ans, de Bastia.
 Cervoni, Antoine, étudiant, 17 ans, de Ville.
 Poli, Jean-Paul, 2 ans, de Bastia.
 Benso, Dominique, 16 jours, de Bastia.
 Guasco, Jacques-Mathieu-Michel, rentier, 74 ans, célibataire, de Bastia.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Riva, gondole italienne Giacomino, cap. Toso-Lest.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur français Bliadah, Cap. Arnaud, dépêches, passagers, divers.
 Pour Alghero, gondole italienne Mirto, cap. Ghiò, châtagnes sèches.
 Pour Cagliari, gondole italienne Nuova Adelaida, capitaine Ghiò, Lest.
 Pour Naples, tartane italienne Giovacchino, cap. La Cavalla, anguilles vivantes.
 Id. tartane italienne San-Francisco, cap. Corcioue, anguilles vivantes.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Bulletin financier

Paris, 16 décembre 1881.

Les rentes se sont assez bien tenues, le 3 0/0 de 85.90 à 85.92.

Sur le 5 0/0 on s'avance de 105.75 à 116.02.

Les affaires sur les actions des sociétés de Crédit s'étendent considérablement. On signale des achats importants effectués à 1810 sur le Crédit Foncier, à 1020 sur la Société Française Financière avec tendance très marquée à la hausse.

Sur la Banque Transatlantique on inscrit d'excellents cours.

La Banque Nationale se tient aux environs de 670. Grosses transactions sur le Crédit Lyonnais à 890. Les primes sur la Banque Romaine sont très recherchées.

L'avenir des actions de la Société des villes d'Eaux est considérable, ces titres rapportent 6 0/0 fixe.

L'Épargne s'attache aux obligations de l'Hypothèque Foncière à cause de la solidité de ce placement.

Le Phénix Espagnol se traite à 945.

Les demandes sont très actives à 530 sur la Société Générale des Fournitures Militaires.

Le Rio-Tinto fait décidément un nouveau pas en avant à 750.

On achète des actions de la Grande Compagnie d'Assurances en prévision d'une hausse certaine.

La tenue de la Laiterie est remarquable à 630.

Au cours de 500 les actions de la Compagnie d'Alais au Rhône et à la Méditerranée sont recherchées au comptant par les capitalistes sérieux. La cote des actions Maléira est ferme à 470. — Les Messageries Fluviales ont été demandées à 288.75.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRE

Du 26 novembre 1881

GRAVURES : M Léon Gambetta. — Nouvel appareil pour la remise des dépêches aux trains en marche. — Salon de 1881 : Le vieux Lodève, tableau de M. Eugène Baudouin — Les membres du nouveau ministère (dix portraits). — Les troubles en Irlande : une charge de cavalerie à Limerick. — Une expédition dans les régions populaires : le lieutenant Schwatka chez les Esquimaux. — Stockholm : Entrée de LL. AA. RR. le prince et la princesse de Suède. — Rébus.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse : LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ECHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et C^{ie}.

Le Petit Bastiais

00069

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

**Abonnement (Payable d'avance)**

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

6^e ANNEE, N° 281. — DIMANCHE, 18 DÉCEMBRE 1881
St-Gatien. 4^{er} évêque de ToursRédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.On ne répond pas des manuscrits déposés. Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 10° 1/2 et 12°.

Hauteur barométrique, 760.

Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.002.

Vent, à 8 h. m. N. faible. — à 3 h. s. E.-S.-E faible.

Etat du ciel, orageux.

Etat de la mer, houleuse.

Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui
Beaux temps quoique à l'orage**BASTIA****Les affaires de Cédrats en Corse.**

Est-il vrai qu'une machination coupable soit ourdie entre deux des principales confiseries de cédrats de Livourne et certains spéculateurs Corses, dans le but de ruiner les petites confiseries et les petits commissionnaires ?

Est-il vrai que pour atteindre leur but, ces deux confiseries ont déjà vendu sur les marchés de consommation d'importantes quantités de cédrats confits, livrables dans les premiers mois de l'année prochaine, à raison de 52 florins les 100 kilogrammes, (soit 107 francs), ce qui, déduction faite des frais de commission, courtage et escompte, représente un prix net de 101 francs les 100 kilogrammes ?

Et, étant donné que les frais de confiserie et de transport s'élèvent à 80 francs pour chaque 100 kilogr. de fruits, n'en résulte-t-il pas que le prix des cédrats en saumure est représenté dans cette vente pour une valeur de 21 francs les 100 kilogr., soit 1 fr. 75 c. le *rubbo* de 8 kilogr. 1/3 ?

Est-il vrai que pour pouvoir effectuer des ventes considérables à un aussi bas prix, on a dû tout d'abord s'assurer du concours intéressé de quelques spéculateurs Corses, qui se seraient engagés à fournir les quantités de fruits nécessaires pour couvrir ces ventes, dans le cas où les producteurs et les petits commissionnaires ne consentiraient pas à livrer immédiatement leurs cédrats à un prix correspondant à celui auquel ont été faits ces placements ?

Est-il vrai que non-seulement on a déprécié l'article sur les marchés d'Amérique, d'Allemagne et de Hollande, mais que l'on a même jeté l'alarme sur le marché Anglais, en y faisant des offres fictives à vil prix, afin d'empêcher les confiseries anglaises d'acheter à des conditions plus rémunératrices pour le producteur ?

Est-il vrai qu'un des *compères* de la trame est venu à Bastia, il y a quelques jours à peine, afin de donner à entendre aux détenteurs de cédrats que la hausse ne tarderait guère à se produire, et que, pour accréditer cette supercherie, il ait acheté une très petite quantité de fruits à deux francs et même à 2 fr. 25 le *rubbo* ?

Est-il vrai, enfin, qu'étant donné le prix de 107 francs les 100 kilogr. auquel les deux confiseries en question ont fait des placements équivalents à la consommation du 1^{er} semestre de 1882, il leur est matériellement impossible de payer le fruit en saumure plus de 1 fr. 25 le *rubbo* rendu à Livourne ? Que, par conséquent, en seignant d'acheter maintenant à deux francs 25 c. on a voulu engager les petites confiseries à s'approvisionner à ce prix, pour les mettre hors d'état de soutenir ensuite toute concurrence, et leur faire subir ainsi des pertes désastreuses ?

Et si tout cela est vrai, ne sommes-nous pas autorisé à en conclure :

1° Que les producteurs et les petits commissionnaires auxquels on fait espérer une hausse afin de les engager à ne pas vendre maintenant à bas prix aux autres confiseries, seront victimes plus tard du piège qui leur est tendu, obligés qu'ils se verront de céder leurs cédrats à des conditions *désastreuses*, tant sous le rapport des prix que sous celui des *legendaires scarti* qu'on leur fera subir.

2° Que les petites confiseries italiennes qui se seront approvisionnées aux prix du jour dans l'espoir d'une hausse sur le fruit confit, seront elles-mêmes victimes du discrédit, perpétré à dessein sur l'article par les maisons auxquelles nous faisons allusion.

3° Enfin, que c'est là un odieux agiotage dont quelques spéculateurs Corses pourront peut-être bénéficier, mais qui constitue à leur charge une terrible accusation.

Dénoncer ce trafic au public, sera, nous l'espérons, appeler sur la tête de ses auteurs la réprobation des consciences honnêtes.

Et nos prévisions, malheureusement fondées, se réalisant, nous en sommes à nous demander si la justice elle-même n'aurait pas le devoir de prévenir le retour de pareils faits, afin de préserver de la ruine une des plus riches cultures de notre pays.

Nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur ce sujet.

L'AFFAIRE DE CORTE**COUR D'ASSISES DE LA CORSE**

Audience du 17 décembre

Présidence de M. le Conseiller Mattei

MEURTRE. — TENTATIVES DE MEURTRE. — VOL

Interrogatoire d'Albertini, François, dit Mosca

Cet accusé porte sur la poitrine la médaille militaire et celles de Crimée, d'Italie et la décoration du mérite militaire de Sardaigne.

D. Vous êtes accusé d'avoir tenté de donner la mort à Giovanni Michel, Trego Marc, Micheli Nicolas et autres bohémiens.

R. Le 17 juillet, j'étais sur la porte de mon magasin situé aux lubiacce en face du lieu où le crime a eu lieu. Je venais de me réveiller : j'étais en manches de chemise, lorsque les détonations ont retenti. Quelqu'un dit alors, on a tiré sur les Cortinais ; j'ai vu, en effet, fuir des habitants ; mon frère était à son aire située non loin du lieu où les explosions se faisaient entendre ; je m'armais de mon fusil et de mon revolver et j'ai accouru. J'étais à une distance de 6 ou 700 mètres des Porette, j'ai rencontré mon frère et le garde-champêtre Battini ; mon frère, me dit, il n'y a eu aucun mal, je n'en adressais pas moins des reproches au garde-champêtre sur son inertie, je lui rappelai qu'il était de son devoir d'intervenir. Mon frère m'engagea à ne pas continuer mon chemin, car on pouvait tirer sur moi ; je ne l'écoutai pas, et je me dirigeai vers le campement des bohémiens. Quand j'y arrivai trois tentes restaient debout ; dans l'une d'elles il y avait un vieillard, une femme et un autre individu qui tenait un fusil caché derrière le dos, j'engageai ce dernier à quitter cette arme. En ce moment, quelqu'un parmi les Cortinais qui étaient derrière moi, lança une pierre. Ne tirez pas, m'écriais-je, ou vous aurez à faire à moi. Une nouvelle pierre fut lancée, et alors, pris de colère je frappais un Cortinais avec la canne de mon fusil. Comment peut-on admettre que moi qui empêchais les autres de faire du mal aux bohémiens, j'aie fait feu sur eux.

D. Les bohémiens reconnaissent la vérité de ce que vous dites, ils vous accusent néanmoins, pourquoi l'auraient-ils fait, si vous n'aviez réellement pas fait feu, et ils disent que c'est de vos mains qu'est parti le premier coup.

R. Je ne comprends guère pourquoi ils m'accusent, je pense cependant qu'ils ont agi comme ils l'ont fait, parce que je n'ai pas désigné ceux qui auraient lancé des pierres.

Du reste, si j'avais tiré à la petite distance à laquelle je me trouvais des bohémiens, je ne les aurais pas manqués, moi ancien militaire.

Interrogatoire de Zuccarelli

D. Vous êtes accusé d'avoir avec d'autres accusés donné la mort à Marc Trego et en outre porté des coups et fait des blessures aux nommés Thomas Giovanni, Démétrius Giovanni, Nicolas Micheli et Stefano Giovanni ; étiez-vous sur les lieux ?

R. Oui, j'ai été à la rivière où j'avais conduit mon cheval ; j'ai ramené le cheval à l'écurie, je suis retourné à la rivière, mais alors tout était fini.

D. Quatre témoins vous accusent, et disent qu'ils vous auraient vu lancer des pierres et surtout une très grosse pierre sur Marc Trego quand ce malheureux était dans la rivière.

R. Ce n'est pas vrai.

D Pourquoi vous accuserait-on.

R Je l'ignore.

D. Vous avez donné des soins à des bohémiens blessés, et malgré cela les bohémiens persistent dans l'accusation dirigée contre vous.

R. Ne sachant qui inculper, ils me désignent comme coupable parce qu'ils me connaissent.

D. Démétrius Giovanni, Micheli Nicolas, Stefani Giovanni, vous accusent de les avoir frappés avec une perche.

R. Je ne les ai pas même vus.

Interrogatoire de Nocchi

D. Vous êtes accusé d'avoir porté des coups, fait des blessures et exercé des violences sur divers bohémiens, est-ce vrai ?

R. Je n'étais pas sur les lieux ; j'étais chez Mattei : j'y jouais aux cartes.

D. Mattei vous donne un démenti, il dit que vous êtes sorti immédiatement après déjeuner, et que vous n'êtes rentré que pour le dîner. Du reste, votre coaccusé, Guibani, dit que vous étiez au Tavignano avec lui.

R. Je n'y étais pas, Mattei se trompe et l'erreur était facile, car ce jour là il y avait chez lui beaucoup de monde.

D. Divers témoins vous accusent, on vous a vu une longue perche à la main, et quand on vous demande ce qu'était cette perche, vous répondez « à questa ne ha dato » et la personne qui dit cela doit être crue. C'est M. l'avocat Santelli.

R. Ce témoin se trompe.

D. Vous vous vantiez comme s'est vanté Guibani, c'est paraît-il le propre des Italiens.

Interrogatoire de Jean-André Albertini dit Mosca

D. Vous êtes accusé du meurtre de Marco Trego et en outre d'avoir porté des coups et fait des blessures à Tomasi Giovanni.

R. Je suis boucher de mon état, le matin du jour fatal, comme il me restait quelques moutons, j'ai été les faire paître du côté de la fontaine de Baliri, dans une direction tout opposée du lieu où se sont accomplis ces événements. Mon fils âgé de six ans était avec moi ; je ne suis rentré à Corte qu'après le coucher du soleil. Gabrielli Don-Jean m'a vu à Baliri, j'ai été encore rencontré par Anne-Marie Colonna.

D. Je dois vous faire observer que Micheli Nicolas et Stefani Giovanni vous accusent ainsi que Tomasi Giovanni que vous auriez blessé.

R. Deux témoins assignés à ma décharge attesteront ma parfaite innocence.

Le 17 juillet j'étais sur la porte du Palais de

justice lorsque des bohémiens conduits par des gendarmes y arrivèrent, l'un d'eux s'approcha de moi, il me dit : te rappelle-tu des coups que tu m'a donnés. — j'aurais pu fuir et je l'aurais fait si j'avais été réellement coupable.

Interrogatoire de Casanova

Avant même qu'on l'interpelle il s'écrie : je n'ai rien vu, ni rien entendu, je n'ai rien à me reprocher. Cet accusé qui, paraît-il, est un peu faible d'esprit, s'exprime du reste imparfaitement, mais il proteste énergiquement, contre les faits qui lui sont imputés.

Interrogatoire d'Antenori

D. Vous êtes aussi accusé du meurtre de Marco Trego et d'avoir exercé des violences sur trois des bohémiens. Étiez-vous sur les lieux ?

R. Non, Monsieur, je n'y étais pas, j'étais parti le 17 au matin pour aller porter à la montagne des provisions à des bergers, je ne suis rentré à Corte que le soir à dix heures.

D. En effet, quatre témoins confirment votre dire. Cependant les Bohémiens affirment qu'ils vous reconnaissent pour l'un de ceux qui les ont battus.

R. Ils se trompent, j'établis que je n'étais pas à Corte, je ne puis donc avoir fait ce que l'on me reproche.

Interrogatoire de Tiberi Charles-Marie

D. Vous êtes aussi accusé du meurtre de Marco Trego ainsi que de violences sur Micheli Nicolas. Vous, vous étiez à Corte ?

R. Oui, Monsieur, j'étais occupé à pétrir du pain, quand le nommé Monlaü est venu me dire qu'une rixe avait lieu entre Bohémiens.

Je répondis tant pis pour eux et je continuai mon travail. Quelques minutes après, il vint me dire que l'on annonçait la mort de sept Cortinais, il manifesta l'intention d'aller s'armer, il me quitta tandis que j'allais vers l'ancien cimetière ; ayant vu descendre une nombreuse foule je me dirigeai aussi vers le lit de la rivière, je vis un Bohémien dont on n'apercevait que la tête hors de l'eau : je m'empressai d'aller lui porter secours. Quelqu'un me cria alors de ne pas m'approcher de cet homme parce qu'il était armé d'un revolver, mais comme je m'aperçus qu'au lieu d'être nanti d'une arme il avait un sac d'argent, j'ai appelé le Maire qui s'est approché et a pris le sac. Sur ces entrefaites Santiaggi est survenu, il voulait frapper le Bohémien avec une serpe : je l'en ai empêché ; j'ai empêché un autre individu de se servir de son fusil, j'ai conduit ensuite le Bohémien au palais de justice.

D. Eh bien ! tandis que vous prétendez avoir sauvé Micheli Nicolas, celui-ci vous accuse de l'avoir battu deux fois, lorsqu'il était dans le fleuve d'abord et ensuite quand vous le conduisiez à Corte, il affirme que vous avez exercé des violences sur lui en même temps que Zuccarelli Martin, et il vous reconnaît d'autant mieux, dit-il, que vous touchez un peu.

R. Les Bohémiens m'accusent sans doute parce que je n'ai pas voulu dénoncer les autres. Le maire et l'adjoint peuvent attester qu'ils ne m'ont pas vu frapper.

(L'audience continue).

Boîte du Journal

Bastia, le 15 décembre 1881.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi d'avoir recours à la publicité de votre estimable journal, pour vous signaler

un fait qui porte atteinte à la tranquillité publique. Voici ce dont il s'agit.

Dans plusieurs quartiers de la ville, et à partir de minuit, des groupes de jeunes gens, joueurs d'accordéon, de guitare et chanteurs, parcourent les principales rues, et s'arrêtant, sous diverses fenêtres, se livrent à une musique discordante, et à des chants obscènes, qui troublent le repos des gens paisibles, et surtout des personnes malades, sans que le plus petit agent de police intervienne pour disperser ces groupes.

Vous penserez, peut-être, Monsieur le Directeur, que je ne suis point mélomane ; mais je puis vous certifier que ces chants incommodes beaucoup de personnes, et qu'il serait temps qu'on les fit cesser.

Agrérez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

UN ÉLECTEUR.

Avis administratif

Les Instituteurs qui sont, en même temps, secrétaires de Mairie, et qui en cette dernière qualité, pourraient être appelés à prêter leur concours pour les écritures que comporte le recensement de la population, sont prévenus qu'une décision de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, en date du 12 décembre 1881, les autorise à ne pas faire classe le lundi, 19 du même mois.

La Saison Théâtrale

Je trouve dans la boîte du journal la lettre suivante :

Monsieur le Chroniqueur théâtral,

Rien de plus juste que votre remarque à propos des bénéfiques ; on est ainsi arrivé à ce résultat illogique, c'est que les abonnés qui sont en relation constante avec l'artiste, sont les seuls qui ne puissent contribuer directement au succès de la soirée.

Seulement, je doute que la commission puisse modifier le cahier des charges en permettant au directeur de suspendre l'abonnement, en admettant que le directeur veuille accepter cette modification.

Il me semble qu'il est un moyen très-simple pour les abonnés de montrer leurs sympathies à l'artiste bénéficiaire ; c'est de payer leur entrée au contrôle comme s'ils n'étaient pas abonnés.

Qu'en pensez-vous ?

Veillez agréer, Monsieur, etc. etc.

Un vieil abonné.

Samedi 18 décembre 1880.

J'approuve complètement l'idée de mon correspondant anonyme : c'est pourquoi je publie sa lettre.

CHOUFLEURY.

GAZETTE AJACCIENNE

Judi, vers une heure, un peleton d'infanterie d'un genre nouveau traversait la ville au grand ébahissement des passants. C'étaient les élèves de l'École Normale en tenue de campagne, le sabre et la cartouchière à la ceinture, le fusil Gras sur l'épaule droite, qui inauguraient leurs promenades militaires et portaient triomphalement leur drapeau. Nous avons été charmés de leur allure martiale et rapide et de la régularité de leurs mouvements. Devenus instructeurs à leur tour quand on les enverra professer dans les communes, ils enseigneront à leurs élèves ce qu'eux-mêmes auront appris à l'École et donneront aux contingents de l'armée des soldats tout formés. La réduction du service militaire à trois ans ne rencontrera plus alors d'opiniâtres contradicteurs.

(Petit Republicain).

M. Thomas Mariotti

M. Thomas Mariotti, ancien chancelier d'ambassade à Zone et à Florence, consul de France honoraire, est décédé le 28 novembre dans sa maison d'habitation à Lucciana, à l'âge de 73 ans. Une foule considérable de parents et d'amis accourue des cantons voisins, pour assister à ses funérailles, témoignait d'une manière éclatante des sympathies universelles et de la haute considération dont il était entouré. C'est que M. Thomas Mariotti parmi tous ceux qui le connaissaient ne comptait que des amis. Homme de bien et d'une probité à toute épreuve, il était toujours resté étranger aux luttes et aux passions locales, et il ne pouvait ressentir la haine ni être exposé à ses atteintes.

Dans les fonctions importantes qu'il a successivement remplies, dans les différentes localités qu'il a parcourues, il a toujours été tenu en grande estime par les hauts personnages avec lesquels ses fonctions l'avaient mis en contact. C'étaient pour lui plutôt des amis que des supérieurs.

Esprit très cultivé, il était très avantageusement apprécié par les littérateurs les plus éminents de la péninsule italique. Aussi ses relations amicales étaient très nombreuses et très variées. Ayant passé les plus belles années de son existence à Venise, à Rome, à Florence, il aimait passionnément l'Italie, ses monuments immortels, ses peintres, ses sculpteurs et ses poètes.

Obligé de prendre une retraite prématurée, pour cause de santé, il était rentré en Corse, son pays natal; mais il n'avait pas oublié l'Italie, et lorsque sa santé délabrée le permettait, il s'esquivait promptement, et c'était dans cette admirable Florence, temple radieux des belles-lettres et des beaux-arts, qu'on le retrouvait.

Maintenant, il n'est plus. La Corse perd dans la personne de M. Thomas Mariotti l'un de ses citoyens les plus estimables et les plus distingués.

Nous nous associons, aussi vivement que sincèrement, à la légitime douleur de toute sa famille.

(La Solidarité).

COUR D'APPEL DE BASTIA
(Chambre Civile)

CLASSEMENT DU 14 DÉCEMBRE 1881

Affaires classées pour les audiences des 19, 20 et 21 décembre 1881.

A Conclure		
Zigliara,	c.	Petit.
Eltori,	c.	Reccaserra.
A Plaider		
Vinciguerra,	c.	St-Brice et Virgitti.
Piana,	c.	Renucci.
Thouret	c.	Coti
Arger,	c.	Agostini et Druet.
Canonici,	c.	Tertian.
St-Brice,	c.	Ferrucci

Le Tunnel de la Manche

La réalisation du tunnel sous la Manche avance chaque jour.

Voici l'état actuel des travaux préparatoires.

Du côté de Douvres, deux puits ont été d'abord creusés et du fond de l'un d'eux une galerie transversale a été poussée à une distance de 800 mètres sous la mer. Ce n'est pas la première fois que des travaux de mine sous-marine sont ainsi exécutés, et il existe, dans les mines métalliques de Cornouailles, des galeries enfoncées sous la mer.

Il n'y a aucun danger réel dans la poursuite de ces travaux.

Le terrain qu'on aura à traverser dans le tunnel

sous la Manche fait partie de celui que les géologues appellent le *terrain crétacé*, et l'assise qu'on percera spécialement est ce qu'on nomme la *craie grise de Rouen*.

Au-dessus il y a un lit d'argile qui se trouve là fort heureusement interposé pour arrêter les infiltrations. Le seul péril à craindre est ainsi évité, d'autant plus que les géologues assurent qu'on ne rencontrera aucune faille ou fissure dans la craie grise.

La galerie de Douvres, qui formera le noyau du tunnel, a sept pieds ou deux mètres dix centimètres de diamètre; elle est forée au moyen d'une machine automatique inventée pour ce cas spécial par le colonel Beaumont, laquelle taille directement dans la roche et sur les dimensions voulues, sans qu'il soit besoin d'employer la poudre; cette circonstance permet d'établir une bonne ventilation de la galerie.

Du côté de Calais à Sangale, des puits ont été également creusés et une galerie poussée sous la mer, marchant à la rencontre de l'autre, dans l'axe géométrique du tunnel.

Un jour les deux galeries se rencontreront mathématiquement comme se sont rencontrées les deux sections opposées du tunnel du Saint-Gothard.

Le tunnel de Calais est dans la craie de Rouen comme celui de Douvres, et l'on peut dire que toute cette assise crétacée traverse la Manche, reparaissant d'une rive à l'autre en forme de fond de bateau.

Il a été décidé récemment de continuer l'une et l'autre galerie sur une longueur de 800 mètres chacune, de manière à avoir de part et d'autre une longueur totale de 1,600.

A ces points, qui seront bientôt atteints, on aura parcouru le dixième de la longueur totale du tunnel, qui doit être de 20 milles terrestres anglais ou de 32 kilomètres mètres.

Ce travail préliminaire sera, dit-on, terminé dans quelques mois. Alors, si le creusement se continue de l'un et de l'autre côté, on calcule que dans cinq ans les mineurs anglais et les mineurs français se rencontreront au milieu du tunnel.

S'il faut ensuite cinq ans encore pour l'élargissement du tunnel et la pose de la voie ferrée, on peut dire que dans dix ans une nouvelle merveille sera réalisée dans les travaux publics.

58^e RÉGIMENT DE LIGNE

Programme du 18 décembre de 3 à 4 h.

- | | |
|-------------------------|-----------|
| 1. Jupiter, allégo. | Gurtner. |
| 2. Ouverture Espagnole. | Jeansart. |
| 3. Faust, fantaisie. | Gounod. |
| 4. Jeanne, valse. | François. |
| 5. Sylvia, tyrolienne. | Sonner. |

Correspondance du Gap

Le vendange a été maigre cette année dans le Gap. La maison Noilly-Prat de Marseille, qui achète depuis plusieurs années les raisins de Rogliano, Tomino et Meria, n'a pu réunir, malgré l'intelligente activité de son personnel et la bonne volonté des producteurs engagés par contrat, que 1000 hectolitres de vin blanc environ, tandis que la récolte de 1879 avait donné 7.000 hectolitres.

On sait que nos vins blancs entrent en partie dans la fabrication de l'incomparable vermouth Noilly, une des spécialités de cette importante maison, la plus considérable du littoral méditerranéen.

* * *

Une autre maison, dont la raison sociale et la provenance nous sont inconnues, a également fabriqué cette année à Macinaggio à peu près trois cents hectolitres de liquide, destiné à l'exportation; mais on nous assure que le vin n'entre pas juste pour un tiers dans cette fabrication: tout le reste c'est de l'eau, du sucre et de l'alcool. Un peu moins de piquette, s'il vous plait, Messieurs les industriels, si vous ne vou-

lez pas discréditer sur le continent où ils commencent à être connus les produits vinicoles de notre pays.

L'armée d'occupation

Voici l'effectif des troupes qui occuperont les villes de la Tunisie à partir du 15 décembre:

Tunis	3,000 hommes
La Goulette	800 —
La Manouba	2,000 —
Béjà	1,200 —
Aïn Draham	2,200 —
Fernana	700 —
Tabarque	700 —
Ghardmaou	700 —
Bizerte	700 —
Mateur	500 —
Kef	700 —
Sousse	3,000 —
Sfax	1,300 —
Gabès	1,700 —
Djerbah	100 —

Avis important

L'autorité militaire rappelle que toutes les demandes des hommes appartenant aux diverses classes de la réserve et de l'armée territoriale dans leurs foyers, ne doivent jamais être adressées *directement* soit au Ministre de la guerre, soit aux généraux. En agissant ainsi les hommes non seulement s'exposent à être punis, mais ils retardent de beaucoup la solution donnée aux affaires qui les intéressent, les demandes étant toujours renvoyées au Commandant du recrutement pour être instruites.

Les demandes doivent être adressées par l'intermédiaire de la gendarmerie, qui les fait parvenir au Commandant du recrutement.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 17 décembre, 10 h. m.

La Cour de Russie a accepté officiellement la nomination de M. le Comte de Chauderdy à l'ambassade de Saint-Petersbourg. Cet empressement a d'autant plus d'importance que la supposait que si on n'avait pas choisi un officier général pour ce poste, tout autre nomination aurait rencontré des difficultés sérieuses.

Paris, 17 décembre, 6 h. s.

M. Gambetta a reçu M. Roustan qui lui a déclaré qu'à la suite du verdict du jury de la Seine, il demandait à ne plus reprendre son poste à Tunis.

On dit que M. Roustan sera nommé à un poste supérieur.

— Il y a eu une inondation par suite de la rupture d'un barrage à Peregau. On compte déjà 54 noyés.

— Les bruits d'une nouvelle incursion des insurgés dans le sud oranais sont complètement démentis.

HAVAS.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Le Petit Bastiais est en vente

à Ajaccio, Librairie DE PERETTI.
à Calvi, Philippe PACCINELLI.
à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
à Sartène, Librairie SANTARELLI.
à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPOTS A BASTIA

SISCO Louis, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.
FIGLI, St-Nicolas, poudres, buvette et cigares.
STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
GUELLI, fils, b^d. St-Angelo, buvette et cigares.
GUELLI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

Bourse de Paris du 17 Déc. 1881

Rente 3 p. 0/0	84,40
3 p. 0/0 amortissable	85,20
3 — — nouveau	85,15
4 1/2 p. 0/0	113,00
5 p. 0/0	114,80

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De la Madeleine, vapeur italien Piemonte, capit. Pellas, dépêches, passagers, divers.
De Livourne, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, divers.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur italien Piemonte, cap. Pellas, dépêches, passagers, lest.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Néant.

NAISSANCES

Gavi, Dominique. — Ferricelli, Joseph-Antoine.
Saliceti, Georges-Joseph-Jean-Baptiste-Louis.

DÉCÈS.

Canessa, Théodore, 6 ans, de Bastia.
Orsini, Adélaïde, mariée, 54 ans, de Douai, Nord.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Bulletin financier

Paris, 17 décembre 1881.

Quelques ventes paralysent le marché, le 5 0/0 à 115,75, le 3 0/0 reste à 85,82.

La Société Française Financière en hausse à 1020 à aujourd'hui des tendances à s'élever encore.

Le Crédit Foncier de France est demandé à 1800, les nouveaux prêts autorisés le 7 courant s'élèvent à 40 millions.

La Banque Transatlantique a maintenu son avance à 600; c'est un encouragement pour les acheteurs.

Le Crédit Lyonnais subit bien quelques réalisations de bénéfices, mais il se relèvera promptement, on cote 885.

Les actions de la Banque Romaine sont recherchées à 770, il a été demandé plus du double des actions qui étaient émises.

Les capitaux de placement recherchent les obligations de l'Hypothèque Foncière, 48 rue Chateaudun, ces titres à 500 donnent plus de 5 0/0 de revenu, la prime de remboursement était de 125 francs.

Les actions de la banque de prêts s'inscrivent à 480. On remarque parmi les valeurs de placement les actions de la Société Générale des villes d'Europe qui donnent un revenu de 6 0/0.

Les capitaux de placement qui recherchent un revenu de 8 0/0 achètent des actions de la Société Générale des Fournitures Militaires sur lesquels on cote aujourd'hui 530. Le Malétra s'est établi à 580. Les Messageries Fluviales à 288,75 sont des titres d'avenir. Les primes dont 10 sont traitées à 780 sur le Rio-Tinto, c'est une valeur qui mérite une attention sérieuse. Le succès de la souscription aux actions nouvelles d'Alais au Rhône à la Méditerranée a été complet on recherche ces titres à 500.

Signalons une grande activité sur les actions de la Laiterie due aux excellentes recettes.

On demande

un appartement de 6 à 8 pièces dans une belle situation, s'adresser à l'imprimerie du journal.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Du 26 novembre 1881

GRAVURES : M Léon Gimberta. — Nouvel appareil pour la remise des dépêches aux trains en marche. — Salon de 1881 : *Le vieux Lodève*, tableau de M. Eugène Baudouin. — Les membres du nouveau ministère (dix portraits). — Les troubles en Irlande : une charge de cavalerie à Limerick. — Une expédition dans les régions populaires : le lieutenant de LL. AA. RR. le prince et la princesse de Suède.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse : LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ECHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et C^{ie}.

Le Petit Bastiais

00071

3 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

**Abonnement (Payable d'avance)**

CORSE . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

6^e ANNÉE, N° 282.

UNDI, 19 ET MARDI, 20 DÉCEMBRE 1881

Rédaction & Administration :

Imprimerie et Librairie Ollagnier

8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. Les abonnements partent des 1^{er} et 16^e de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 15° et 16°.

Hauteur barométrique, 735.

Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.002.

Vent, à 8 h. m. O.-S.-O. assez fort. — à 3 h. s. S.-O fort.

Etat du ciel, nuageux

Etat de la mer, peu agitée.

Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui

Mauvais temps. Vent et pluie.

BASTIA**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mercredi 14 décembre 1881

Le Conseil municipal de Bastia s'est réuni le 14 décembre en séance extraordinaire, sous la présidence de M. le Maire.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté sans discussion.

— M. le Maire expose qu'un décret en date du 5 novembre, publié le 8 à l'*Officiel*, porte qu'il sera procédé au dénombrement de la population avant l'expiration de la présente année; le recensement devra être fait en un seul jour, du 17 au 18 décembre; cinquante recenseurs sont nécessaires à l'exécution de ce travail; en conséquence le Conseil, conformément aux propositions de M. le Maire, vote une somme de 1,200 francs, pour couvrir les frais de recensement de la population de la ville.

— Le Conseil vote ensuite une somme de 30 francs pour achat de papier timbré pour les registres de l'État civil.

— M. le Maire rappelle qu'à la dernière séance le Conseil l'avait autorisé à entrer en pourparlers avec l'administration de la guerre pour la cession des parcelles de terrain nécessaires à l'établissement de la voie de raccordement de la gare avec les quais du nouveau port; il a pu se convaincre que le génie militaire s'opposerait constamment à un rescindement du parc et des écuries de l'artillerie; M. le Maire ajoute qu'il croit pouvoir affirmer au Conseil que le génie consentirait volontiers au déplacement complet du quartier d'artillerie qui pourrait être transporté dans la propriété de M. Rigo, à St-Joseph, au dessus des bureaux de l'octroi; la somme réclamée par l'administration de la guerre pour la cession des bâtiments actuel-

ment situés au Fango, serait de 125,000 francs, plus l'acquisition par la Ville des nouveaux terrains. Le Conseil prenant en considération l'exposé de M. le Maire s'engage à voter la somme de 125,000 francs, et autorise M. le Maire à continuer les conférences sur ces bases; dit néanmoins que la Ville ne pourrait s'acquitter envers l'État que par annuités.

— Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le docteur Pomonti demande qu'il soit, avant la fin de l'hiver, apporté une solution à la question pendante, depuis six ans, entre lui et la Ville relativement à l'échange ou à l'acquisition de terrains qui sont sa propriété. Le Conseil charge M. le Maire de demander à M. Pomonti des propositions, sur lesquelles il sera statué dans le plus bref délai.

— Par une lettre dont il est donné connaissance au Conseil, M. le Ministre de l'Instruction publique annonce qu'aucun crédit n'est inscrit au budget pour promotions de lycées, à une classe supérieure; qu'il ne peut prévoir l'époque où un travail dans ce sens pourra être fait; en terminant M. le Ministre exprime ses regrets au Conseil. Le Conseil donne acte à M. le Maire de la communication, et ne peut que renouveler le vœu dont la réalisation serait si utile aux professeurs et aux élèves.

— Le Conseil renvoie à l'examen de la commission du budget les demandes par lesquelles plusieurs employés de la Ville sollicitent une augmentation de traitement; M. le Maire devra donner son avis sur chacune de ces demandes ainsi que les états de service des employés.

— Est également renvoyée à la commission du budget une réclamation d'anciens employés de l'octroi sollicitant une somme qui leur reviendrait sur les remises précédemment votées par le Conseil.

— Une demande des bouchers est aussi renvoyée à la même commission.

— Le Conseil vote un crédit de 500 francs pour 125 mètres de canalisation à établir dans le but d'amener l'eau à la fontaine du Guadello; dit en outre que cette somme sera prise sur les quarante mille francs assurés au service des eaux et que les travaux devront être exécutés dans le plus bref délai, vu l'urgence.

— Le Conseil vote une somme de 600 francs pour l'entretien des boisements, exécutés au Pigno, suivant demande de M. l'Inspecteur des forêts.

— Le Conseil autorise le déplacement de la borne-fontaine qui se trouve, boulevard du Palais, en face du Lycée, dit que cette fontaine sera établie un peu plus loin, sous les arbres qui avoisinent le Palais de Justice.

— Le Conseil prie M. le Maire de faire placer une rampe en fer le long de l'escalier qui conduit de la Traverse au boulevard de Cardo.

L'AFFAIRE DE CORTE**COUR D'ASSISES DE LA CORSE**

Audience du 17 décembre

Présidence de M. le Conseiller Mattei

MEURTRE. — TENTATIVES DE MEURTRE. — VOL

Audition des témoins**Premier témoin**

Casalonga, conducteur des ponts-et-chaussées.

Ce témoin a dressé le plan des lieux, il a été appelé pour expliquer ce plan aux jurés.

Deuxième témoin

Bartoli Antoine-André, commissaire de police à Corte.

Je venais à peine d'arriver à Corte et d'être installé dans mes fonctions, lorsque la troupe des chaudronniers est venue planter ses tentes aux Porette. Des réclamations ne tardèrent pas à se produire de la part des habitants, au sujet de leurs procédés; j'intervins auprès d'eux en les engageant à se montrer moins exigeants envers les habitants. Le dimanche 17 au matin, je me rendis au campement, pour instruire à l'occasion d'une rixe qui aurait eu lieu entre les bohémiens à la Barchetta, j'étais accompagné du maréchal des logis et de deux gendarmes. Je traversais une foule énorme qui protestait contre l'exagération des prix. Je dois dire cependant que tandis que les Cortinais étaient très modérés, les bohémiens étaient très insolents. J'engageai ceux-ci à déposer au commissariat les chaudrons au sujet desquels les réclamations se produisaient; ils y consentirent: vers dix heures, six ou sept bohémiens se rendirent chez moi; je les invitais à revenir à deux heures pour débattre d'une manière définitive avec les intéressés le prix des réparations. Le capitaine me pria alors de ne les recevoir que

le lendemain, parce que le jour ils devaient baptiser un enfant.

Dans la journée, entre 4 et 5 heures du soir, je prenais un peu de repos, lorsque l'agent Mignucci est venu m'avertir qu'une collision avait lieu aux Porette entre Cortinais et bohémiens. D'après le dire de l'agent il y aurait eu parmi les premiers quatre morts, je m'empressai d'accourir ; j'allais d'abord prévenir M. le Sous-Préfet, et j'envoyais mon agent avertir M. le Procureur de la République. Je me dirigeai vers les Porette, lorsque entendant une forte détonation des côtés de la place Paoli, je revins sur mes pas ; j'aperçus un bohémien la tête ensanglantée et qu'on allait frapper ; pour protéger ce malheureux je le conduisis en prison ; j'aperçus aussi sur le trottoir le cadavre de l'un des chaudronniers.

J'allais ensuite me mettre à la disposition de M. le Substitut du Procureur de la République. Ce magistrat et moi nous nous rendîmes sur les bords du Tavignano en suivant la rive gauche. Le premier cadavre que nous trouvâmes fut celui d'une femme. Il était dans une rigole ; on ne voyait d'abord aucune blessure, mais quand je la fis relever, on constata une large blessure à la poitrine, elle tenait dans les mains un revolver dont cinq coups avaient été récemment tirés, l'arme était presque encore chaude.

M. le Président fait remarquer au témoin que de cette circonstance fort importante incontestablement, il ne parle que pour la première fois, il n'en est pas fait mention dans son procès-verbal, elle n'est pas relatée dans sa déposition écrite, on n'en trouve pas trace dans le procès-verbal dressé par M. le substitut Renucci.

Le témoin affirme que telle est cependant la vérité, il a prêté serment, et n'a aucun intérêt à tromper la justice.

Un vif débat s'engage à ce sujet entre M. le Président, M. le Procureur Général et la défense.

Le témoin fait observer qu'il n'était pas seul sur les lieux, le revolver a été pris dans les mains de la victime par M. le docteur Zuccarelli ; il y avait aussi l'huissier Houpe, il a dit, dans sa déposition écrite, que l'arme aurait été trouvée sous le cadavre ; en effet, la malheureuse bohémienne était couchée sur le bras qui retenait le revolver.

La défense fait observer que M. le substitut Renucci peut être mandé à l'audience. M. le Procureur général répond qu'il y a déjà songé et qu'il vint d'adresser à ce magistrat un télégramme pour qu'il se rende à Bastia.

Le témoin continue sa déposition. A quelque distance du cadavre de la femme Marie Vorgia était celui du capitaine frappé en pleine poitrine. Un autre Bohémien était aussi étendu à terre, portant deux larges blessures au flanc. Sur la rive droite on voyait le cadavre du bohémien qui avait été assassiné dans la rivière à coups de perches et de pierres, la tête de ce malheureux n'était qu'une vaste plaie et il avait le cou traversé par une balle.

Le témoin continue ainsi : Le soir même la femme Anne Trego me dit qu'un individu qui l'avait battue et conduite en ville lui avait dérobé, près d'une maisonnette, une cassette contenant de grandes valeurs. Elle revint à la charge, le lendemain, ajoutant que l'individu qui l'avait battue avait été assisté par un jeune homme.

Le mardi matin, conduit par cette femme et accompagné du gendarme Aillaud et de deux soldats, nous nous rendîmes au jardin Adriani. A peine Anne Trego aperçut-elle Emanuelli,

elle le désigna comme étant celui qui l'avait battue et frappée. J'invitais Emanuelli à nous suivre, et lui demandais s'il ne s'opposait pas à ce qu'il fut fait une perquisition dans la maisonnette : il y consentit en disant : si on trouve quelque chose, ce n'est pas moi qui l'y ai mis.

Les recherches que le gendarme et moi opérâmes nous-mêmes furent infructueuses, la bohémienne chercha alors, elle ne tarda pas à soulever quelques briques, sous lesquelles elle trouva un objet qui figure parmi les pièces à conviction. Elle poussa alors une exclamation, nous montra l'objet en disant qu'il était dans la cassette. Elle continua ses recherches, trouva un fragment de la cassette puis d'autres objets.

Je mis Emanuelli en état d'arrestation, je laissais le gendarme Aillaud avec la femme pour que celle-ci continua ses recherches et je conduisis l'inculpé, escorté par deux soldats, au parquet.

Sur interpellation de la défense. Pendant tout le temps de la perquisition, Emanuelli a été gardé à vue, rien dans son attitude ne prouvait qu'il fut coupable.

Je revins au jardin et le gendarme Aillaud me remit une grande pièce autrichienne que la bohémienne avait trouvée dans l'écurie et des boutons en argent trouvés sur la route que nous avons suivie pour nous rendre au palais de justice, par Martin Ceccaldi et par le gendarme.

Des perquisitions faites au domicile d'Emanuelli restèrent infructueuses.

Le jeudi 28, sur l'insistance de la femme, nouvelle perquisition dans le jardin Adriani. C'est ce jour là que la femme a trouvé dans le ruisseau de l'Orto l'espèce de soucoupe en bois qui figure parmi les pièces à conviction.

Je dois dire que, il est impossible qu'Anne Trego ait, pendant la perquisition, placé dans l'écurie les objets qui y ont été trouvés, elle avait les bras nus et je ne l'ai pas perdue de vue.

5^e témoin. Vial, maréchal des logis de gendarmerie.

Le 17, entre 3 et 4 heures du soir, il fut informé par l'agent de police Mignucci, qu'une rixe avait lieu aux Porette entre bohémiens et cortinais ; on disait que parmi ceux-ci il y en avait plusieurs de tués ou de blessés ; il se rendait sur les lieux lorsqu'on lui fit observer qu'il était indispensable de faire monter les gendarmes à cheval pour qu'ils pussent aller couper la retraite aux bohémiens qui s'étaient réfugiés du côté de Tralonca. En arrivant plus tard sur les lieux de la lutte, il a vu les cadavres et les blessés.

Sur interpellation. La population de la ville était dans une vive surexcitation, car on était persuadé qu'il y avait des victimes parmi les habitants. Il y avait eu de nombreuses réclamations contre les bohémiens, on leur imputait de se livrer à la maraude.

4^e témoin. Remise, capitaine au 58^e.

Le 17, vers 5 heures du soir, le témoin a reçu une réquisition verbale. La population était effolée en allant et venant de tous côtés. Le capitaine s'empressa de réunir sa compagnie et prit les précautions nécessaires pour le maintien de l'ordre.

(La suite à demain.)

Le transport *la Sarthe* est arrivé hier matin de Sousse, ayant à bord environ 150 malades destinés à l'hôpital militaire. Le débarquement s'est opéré avec le plus grand ordre. L'avis de l'arrivée de ces malades ayant été donné depuis quelques jours, les locaux de l'hôpital militaire

étaient prêts à recevoir cette augmentation d'effectif.

Deux salles, ordinairement sans emploi, ont été mises en état. Ces pauvres malades trouveront là une installation parfaite qui les dédommagera, nous l'espérons, des souffrances qu'ils ont jusqu'ici supportées.

Le débarquement terminé, *la Sarthe* est repartie pour Marseille.

M. Jacques Guasco

Samedi, une nombreuse assistance rendait les derniers devoirs à l'un de ces hommes dont l'existence, modeste et laborieuse, mérite d'être proposée comme exemple à tant de jeunes gens que les agitations d'une vie désordonnée conduisent trop souvent à des situations précaires.

Après deux jours de maladie, M. Jacques Guasco était enlevé, à l'âge de 74 ans, à ses parents et à ses amis. Entré à quatorze ans dans les bureaux de la banque Gregorj, il ne l'avait plus quittée. M. Guasco était devenu l'homme de confiance, disons mieux, l'ami des honorables banquiers qui le voyaient à l'œuvre chaque jour. Il y avait d'une part application soutenue, dévouement absolu, de l'autre, bienveillance et affection. D'ailleurs, une considération universelle était acquise à cet homme profondément honnête et à ce travailleur infatigable. Célibataire, il avait trouvé une famille dans celle de son frère, M. Sylvestre Guasco, et ses neveux prouvent aujourd'hui qu'ils n'ont pas oublié les saines et fortifiantes leçons que leur donnait leur oncle bien-aimé.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette vie si calme, si bien remplie, avait trouvé dans les sentiments religieux, son plus ferme appui. A l'heure du départ, s'il y a eu des tristesses, il y a eu aussi espérance dans cette existence meilleure à laquelle M. Guasco croyait de toutes les forces de son âme.

Nécrologie

On nous écrit de Venaco, à la date du 15 de ce mois.

Madame Battesti (Pierre) a succombé, l'avant-dernière nuit, aux souffrances d'une cruelle maladie qui la tourmentait depuis longtemps.

C'était une très digne femme, douée de toutes les vertus ; les pauvres connaissaient sa charité, et tout le monde l'aimait et l'estimait.

Elle était sœur de M. le général Stefani, ce vaillant soldat dont le pays s'honore, et qui doit tout à son mérite ! Elle était en outre belle-sœur de M. le curé Battesti, qui dirige, avec distinction, l'importante paroisse de Piedicorte-de-Gaggio.

La perte que nous déplorons, plonge ainsi dans le deuil deux familles des plus distinguées de l'arrondissement de Corte.

Le service funèbre a eu lieu aujourd'hui, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, qui ont voulu leur donner dans cette circonstance, une nouvelle preuve d'affection et de dévouement.

Puisse cette démonstration sympathique, alléger surtout la légitime et immense douleur de l'excellent époux de la défunte, et celle non moins grande, de leurs chers enfants, qui quoique tout jeunes encore, comprennent bien la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver !

La Saison Théâtrale

« La plus aimable ne vaut rien » dit Pygmalion en parlant des femmes : c'est pourquoi il a concentré tout son amour sur une statue à laquelle il a tout donné, excepté la vie. Par un prodige la statue s'anime et comme elle est femme, elle s'empresse de tromper son maître : plutôt que de voir lui échapper sa Galathée, le sculpteur supplie Vénus de lui rendre sa forme première : son souhait est accompli.

Telle est la fable sur laquelle Victor Massé a écrit une des plus délicieuses partition d'opéra-comique : sous une simplicité apparente elle renferme de très grandes difficultés d'exécution : je reproduis l'appréciation de critiques éminents en disant qu'à certains endroits la musique est trop travaillée, et le dialogue trop coupé. — L'orchestre très-incomplet, (il manquait cinq musiciens), ne s'est tiré d'affaire que grâce à l'habileté et à l'énergie de son chef, que nous apprécions tous les jours davantage.

Oh ! le beau marbre né sous le ciseau de Pygmalion, et comme il devait être amoureux de son œuvre ! quelle pose artistique ! quoi de plus naturel que ces mouvements de Galathée, naissant à la vie ; telles devaient être les sensations d'Eve aux premiers jours du monde !

Mme Depoitiers a montré dans « l'air de la Lyre » combien elle était maîtresse de sa voix, et que les vocalises les plus difficiles sont un jeu pour elle : — les plus récalcitrants ont été forcés d'applaudir « l'air de la Coupe », et de convenir qu'il serait difficile de le mieux chanter.

M. Durbec était d'autant moins dans son rôle, que Pygmalion doit être joué par une femme : je ne saurais donc trop lui reprocher d'avoir été un peu lourd.

Ganymède a les préférences de Galathée : caprice de femme... « Ah ! qu'il est doux de rien faire » est certainement un des morceaux que M. Baron a le mieux dit.

Le vieux Midas est bien drôle, mais il a l'oreille un peu... fausse ; qu'il la fasse accorder.

Les « Pantins de Violette » sont une bien jolie pièce, que le public semble avoir plus goûté que Galathée ! — Profanation ! Il est vrai que les interprètes, M^{me} Moreau-Sainti, Mlle Emilie et M. Laigre, ne méritent que des compliments.

De toutes les représentations de la « Juive », celle de dimanche a été incontestablement la meilleure. On me reproche de ne pas rendre justice au talent de Madame Louhany ; je proteste hautement ; je me suis borné à affirmer que cette artiste était quelquefois à côté du ton, et que son jeu était un

peu froid : elle a fini par le modifier au contact de Mme Depoitiers : dire que sa voix n'est pas fraîche et bien timbrée, ce serait nier l'évidence.

Les moindres rôles font ressortir les qualités supérieures de Mme Depoitiers ; écoutez bien le duo du 4^e acte et vous jugerez comme moi.

Malgré quelques défaillances, M. Boube s'est bien tiré du rôle écrasant d'Eléazar : on ne peut exiger davantage à Bastia....., que je me hâte de dire à M. Durbec, combien j'ai été heureux de le revoir en Cardinal et de l'applaudir ; — voilà les rôles qui conviennent à sa voix noble et profonde ; c'est là son vrai triomphe.

* * *

Ce soir a lieu le bénéfice de Madame Depoitiers ; c'est bien le moins qu'à cette occasion nous donnions quelques détails sur sa carrière artistique ; notre chanteuse légère est une élève de Dupré : toute jeune encore, à l'âge de quinze ans, elle remporta au conservatoire de Marseille les prix de solfège, d'harmonie et de chant : elle débuta immédiatement au grand théâtre de cette ville dans le « page » des *Huguenots*. Les théâtres de l'étranger l'enlevèrent pendant quelque temps ; elle remporta de véritables triomphes comme chanteuse légère, à la Monnaie, à Bruxelles, à Liège, à Gand, à Lisbonne.

A Alger elle créa *l'Ombre*, *Roméo et Juliette*. Il y a trois ans, elle se fit applaudir avec Faure au grand théâtre de Lyon, dans *Faust* et *Hamlet*.

Pendant douze ans elle marche de succès en succès, conservant avec des charmes inaltérables, cette voix claire, chaude et expressive, que relève si bien un jeu passionné et intelligent.

M. Jeanroy, peut à bon droit être fier de son acquisition, le public *bastiais* le lui a déjà montré.

* * *

Courrier, mon ami, vous avez beaucoup d'esprit, mais souvenez-vous, que, « qui veut trop prouver ne prouve rien. » Ce que j'ai avancé est plus vrai que jamais : Part. 23 dit que le directeur ne peut suspendre l'abonnement que deux fois : le bénéfice ne peut être une cause de suspension de l'abonnement, puisque vous limitez le nombre des représentations. Il n'est pas nécessaire d'avoir commenté le code civil plusieurs années, pour expliquer cet article.

Je l'ai interprété de cette façon, et beaucoup d'autres avec moi : je n'ai nul besoin des conseils de M. Jeanroy, qui n'a rien à voir dans ma manière de penser : je n'ai jamais pontifié et ce que je dis n'est pas parole d'Évangile. Quand au sentiment qui, d'après vous, semble inspirer ma chronique, *Courrier*, mon ami, n'insistez pas.... glissez.... : si j'ai une paille dans l'œil, extirpez d'abord la poutre qui est logée dans votre organe visuel.

CHOUFLEURY.

Spectacle de ce soir

Au bénéfice de Madame DEPOITIERS
Première chanteuse légère

LA TRAVIATA

Opéra en 4 Actes de A. Verdi

Le spectacle sera terminé par UNE TASSE DE THÉ
Comédie en 1 acte du Théâtre du Vaudeville.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du *Petit Bastiais*)

Paris, 17 décembre, 10 h. m.

La Chambre autrichienne a adopté hier le traité de commerce provisoire conclu avec la France.

Paris, le 18 décembre, 5 h. 15 s.

Résultats des élections

Ont été élus :

à Paris, M. Lafont

à Lyon, M. Lagrange ancien vice-président du Conseil municipal,

à Aix, M. Leydet

à Arles, M. Granet

à Bagnères, M. Devès, ministre de l'agriculture, est élu sénateur.

Les députés élus à Paris, Lyon et Aix appartiennent au parti radical.

— Le ministre de la guerre prépare un projet de loi réduisant le service militaire à 3 ans.

— Le journal Paris a commencé la publication du dossier des Bolkos. La première partie comprend : les lettres de M. Prestalozza, premier drogmann du consulat italien à Tunis, lesquelles constatent qu'il a été le véritable fondateur et l'inspirateur du journal le *Mostakel*, dans un but d'hostilité contre la France.

— Le général Saussier est attendu aujourd'hui à Alger pour conférer avec le gouverneur général.

HAVAS.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 40.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XI. (Suite)

Paul baissa tristement la tête, et demeura quelques moments sans parler.

— Il faut pourtant que je la voie ! dit-il enfin.

— La voir ! mais si tu la vois et que tu cèdes à ta folle passion, tu te couvriras et tu nous couvriras tous de honte. Si tu conserves le sentiment de ce que tu dois à la mémoire de ton père et à moi-même, tu lui témoigneras un mépris.....

— Ah ! ne prononcez pas le mot de mépris en parlant d'elle !

— Et le mépris, qui n'est qu'une insulte prolongée, ne convient ni à toi, ni à personne. Parmi nous, l'on dit ce que l'on pense, et l'on fait ce que l'on dit. Songes-y bien, Paul.

— Il faut que je la voie, ma mère. Mais je l'ai trop aimée pour ne pas la haïr, si son infidélité m'est prouvée. Laissez-moi passer deux jours avec vous : dans deux jours, je saurai ce que je dois faire.

— Va ! ton père n'eût pas attendu deux jours.

— Vous n'aimiez pas Claire, alors même que je la voulais pour femme.

— Ingrat ! je l'aimais de toute ma tendresse pour toi et de toute ta tendresse pour elle ; mais je t'aimes mieux que toutes les filles de l'île.

— Et peut-être notre honneur plus encore que moi ?

— Ai-je tort, mon fils ? Et tant que tu voudras écouter ma voix, ne dois-je pas te parler au nom de ceux qui t'ont précédé dans la vie, et même au nom de ceux qui te suivront et que je ne verrai pas peut-être ?

— Vous ne pouvez jamais avoir tort avec moi, ma mère ; mais je puis bien souffrir,

même en reconnaissant la nécessité à laquelle je me soumetts.

— Quoi ! tu supporterais son abandon ?

— Encore une fois, non : et vous savez bien que le séducteur le paiera de son sang ; mais elle !....

— Même au temps des martyrs, leur sang versé ne lavait que leurs propres souillures. Ce n'est pas la vie de la jeune fille qui doit répondre de sa faute : le sang ne se donne que pour le sang, mais l'honneur se donne pour l'honneur.

— Dans deux jours, ma mère.

CHAPITRE XII

Le samedi qui suivit, Paul arriva, en effet, à Venzolasca. La distance qui sépare ce bourg des ruines de Mariana semble peu considérable ; mais Paul était si cruellement agité qu'il mit un assez long temps à la parcourir. Tantôt il s'arrêtait immobile, les yeux fixés vers la terre, et livré aux plus sombres pensées ; tantôt il rejetait loin de lui les soupçons et marchait d'un pas plus ferme ; tantôt son courroux reprenait le dessus : il précipitait sa course, comme s'il eût été pressé de punir.

(La suite à demain).

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Le Petit Bastiais est en vente

- à Ajaccio, Librairie DE PERETTI.
- à Calvi, Philippe PUCCINELLI.
- à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
- à Sartène, Librairie SANTARELLI.
- à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPOTS A BASTIA

- SISCO LOUIS, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
- SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.
- FIGLI, St Nicolas, poudres, buvette et cigares.
- STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
- GUELEFI, fils, bd, St-Angelo, buvette et cigares.
- GUELEFI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
- SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES

- De Livourne, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passagers.
- De la Seyne, vapeur italien an Richard, cap. Ceccoli, sur lest.
- De Marseille, vapeur français Spahis, cap. Litardi, dépêches, passagers, divers.
- De Marseille, vapeur français Comte Valery, cap. Lola, passagers, divers.
- De Sousse (Tunisie), bateau de l'Etat la Sarthe, cap. Mandine, malades militaires.
- De Propriano, bateau de l'Etat Hyène, cap. Pillard, sur lest.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Néant.

NAISSANCES

DÉCÈS.

- Leccia, Jean-Baptiste-Corinthe, gendarme en retraite, marié, 75 ans, de Zicavo.
- Cima, Anne-Marie, 3 ans, de Bastia.
- Bellini, Magdeleine, mariée, 40 ans, de Bastia.
- Villa, Pascal, vigneron, marié, 51 ans, de Bastia.
- Patroni, Jean-Baptiste, 3 ans de Bastia.
- Devoti, André, vermicellier, marié, 83 ans, de San Pietro-de-Sturla, (Italie).
- Brignole, Marie, 7 ans, de Bastia.
- Servetti, Mathieu, 5 ans, de Bastia.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Bulletin financier

Paris, 18 décembre 1881.

Les rentes sont meilleures que la veille, elles cotent 85,75 et 85,87 sur le 3 0/0 et 115 82 et 115,87 sur le 5 0/0.

L'activité des transactions sur les sociétés de crédit ne se décline pas un seul instant.

La Société Française Financière en ce moment très en faveur auprès de l'épargne cote aujourd'hui 1020.

On tient à 565 les actions du Crédit Central de Paris.

Bonne tenue du Phénix Espagnol à 935.

Les cours des actions de la Grandé Compagnie d'Assurances se maintiennent à 715.

Signalons le mouvement de hausse qui porte la Banque Nationale à 670.

Bons achats au comptant aux environs de 1800 sur le Crédit Foncier qui prépare de grandes affaires, ce qui amènera la hausse.

Les affaires sont très-suivies sur le Crédit Lyonnais et l'on peut espérer que la liquidation aura un effet heureux sur les cours, on cote 915.

Les demandes d'obligations se poursuivent à l'Hy-pothèque Foncière, c'est d'ailleurs le placement le plus recommandable.

On souscrit sur la Banque des Prêts.

La Banque Romaine est demandée à 775.

Les valeurs industrielles sont très fermes.

Le Rio-Tinto est en grande hausse à 785, c'est un commencement, car ces titres valent plus de 1000 fr.

Les actions de la Société Générale des Fournitures Militaires sont en grande faveur parmi nos capitalistes qui apprécient les avantages de ce placement, on traite de 525 à 530.

La Laiterie a encaissé 10 millions de recettes, ce résultat est considérable et a un grand retentissement.

On demande

un appartement de 6 à 8 pièces dans une belle situation, s'adresser à l'imprimerie du journal.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Du 26 novembre 1881

GRAVURES : M Léon Gambetta. — Nouvel appareil pour la remise des dépêches aux trains en marche. — Salon de 1881 : Le vieux Lodève, tableau de M. Eugène Baudouin. — Les membres du nouveau ministère (dix portraits). — Les troubles en Irlande : une charge de cavalerie à Limerick. — Une expédition dans les régions populaires : le lieutenant de LL. A. A. RR. le prince et la princesse de Suède.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse : LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ÉCHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et C^{ie}.

Le Petit Bastiais

00073

3 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN



Abonnement (Payable d'avance)

CORSE . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

6^e ANNÉE, N° 284. — JEUDI, 22 DÉCEMBRE 1881
Saint Flavien, confesseur.Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16^e de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 13° et 14°.
Hauteur barométrique, 755.
Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.000.
Vent, à 8 h. m. S.-S.-O. tempête — à 3 h. s. S.-S.-O. tempête
État du ciel, nuageux.
État de la mer, très grosse au large.
Hauteur pluviométrique, 0.004.

Temps probable d'aujourd'hui
Continuation du vent S.-S.-O. fort.

BASTIA

LE CHEMIN DE FER DE LA BALAGNE

Projet de Loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Ponte-Leccia à Calvi, avec embranchement sur l'île-Rousse, présenté par le Gouvernement et renvoyé à la commission des chemins de fer.

Exposé des motifs

Nous avons l'honneur de vous demander de prononcer l'utilité publique du chemin de fer de Ponte-Leccia à Calvi qui a été classé dans le réseau d'intérêt général par la loi du 17 juillet 1879 et pour lequel toutes les formalités voulues par les lois et règlements ont été remplies.

Deux tracés ont été mis aux enquêtes. Le premier se détache, à Ponte-Leccia, du chemin de fer en construction d'Ajaccio à Bastia, franchit le col de Novella, après avoir desservi Pietralba, passe en tunnel sous le mont Fratignegri, dessert Belgodere, puis, se développant dans la vallée haute de Regino jusqu'au col de San-Cesario, dessert Ville, Spelocato et Muro. Après avoir franchi le col de San-Cesario en tunnel, le tracé se dirige sur Calvi par Aregno, Lumio et Calenzana. Un embranchement partant d'Aregno et passant près de Corbara est prévu pour desservir l'île-Rousse, une des localités les plus importantes de la région septentrionale de la Corse.

Le second tracé se détache du premier à Palasca, dessert Belgodere et atteint l'île-Rousse en passant par Regino. La ligne se dirige ensuite de l'île-Rousse vers Calvi en suivant le littoral et en desservant Algajola.

La longueur de la portion commune aux deux

tracés est de 27 kil. 700 mètres environ devant entraîner une dépense de 5,400,000 francs pour un chemin de fer avec une voie d'un mètre de largeur entre les bords intérieurs des rails, comme les autres chemins de fer de la Corse.

La longueur de la partie du premier tracé comprise entre Palasca et Calvi est de 58 kil. 500 mètres; celle de l'embranchement sur l'île-Rousse de 11 kil. 500 mètres, soit 50 kilomètres en totalité, devant entraîner une dépense de 11,100,000 francs.

Quant au tracé passant par l'île-Rousse, la longueur de la section comprise entre Palasca et Calvi est de 46 kilomètres devant entraîner une dépense de 5,600,000 francs.

Ce dernier tracé présenterait donc une économie importante dans les dépenses de construction. Mais il se maintiendrait, pour atteindre l'île-Rousse, dans le fond de la vallée basse du Regino, sans desservir aucun centre de population. En outre, entre l'île-Rousse et Calvi, il suivrait un littoral malsain, presque sans culture et inhabité.

Aussi la plupart des déposants à l'enquête ont-ils demandé l'adoption du tracé par Aregno avec embranchement sur l'île-Rousse, qui se maintient sur les plateaux et qui, desservant les portions les plus riches du pays, doit donner, après la mise en exploitation, une recette kilométrique beaucoup plus élevée que la direction rivale.

La commission d'enquête et la Chambre de Commerce de Bastia se sont prononcées nettement en faveur de ce tracé.

Nous pensons également que, malgré l'élévation de dépense qui résultera de son adoption, il est indispensable d'établir la nouvelle ligne de manière à desservir les localités les plus importantes et la région qui est susceptible de prendre le plus grand développement après l'ouverture de la voie ferrée.

Le tracé par le col de Novella et par ou près Palasca, Muro et Aregno remplit seul ces conditions. Il a d'ailleurs été l'objet d'un avis favorable de la part du Conseil général des Ponts-et-Chaussées et du Ministre de la Guerre. Nous vous proposons également de l'adopter.

Projet de loi

Le Président de la République française décrète :

Art. 1^{er}. Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement du chemin de fer de Ponte-Leccia à Calvi, par ou près Novella, Palasca, Muro et Aregno, avec embranchement d'Aregno à l'île-Rousse.

La largeur de la voie sera d'un mètre entre les bords intérieurs des rails.

Art. 2. Le Ministre des Travaux publics est autorisé à entreprendre les travaux d'infrastructure et de superstructure de ladite ligne, l'achat du matériel roulant excepté.

L'AFFAIRE DE CORTE

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 19 décembre

Présidence de M. le Conseiller Mattei

MEURTRE. — TENTATIVES DE MEURTRE. — VOL

Audition des témoins

29^e témoin. Angeli Antoine, avocat.

Le 17 juillet le témoin était sorti de chez lui pour aller prendre un bain dans la rivière, lorsqu'il remarqua une grande agitation en ville et apprit qu'une rixe sanglante avait lieu entre cortinais et bohémiens; il se rendit sur le petit monticule qui domine la propriété des Giardini, de là il entendit plusieurs détonations d'armes à feu. Il vit sur les deux rives du Tavignano plusieurs personnes qui couraient dans tous les sens et paraissaient s'agiter beaucoup. Il n'a reconnu aucune des personnes qui ont pris part à la lutte.

Sur interpellation, le témoin ajoute qu'il a rencontré M. l'avocat Giaccobi qui était très ému et criait : aux armes, aux armes !

M. le Procureur général donne lecture de la déposition de M. l'avocat Giaccobi qui ne parle pas de cette circonstance.

M. de Montera fait remarquer que si M. l'avocat Giaccobi ne dit pas avoir crié aux armes il reconnaît tout au moins avoir engagé les personnes qui n'étaient pas armées à ne pas aller sur les lieux de la lutte.

30^e témoin. Marie Trego, 50 ans.

C'est la mère du capitaine qui a été tué. Cette femme dépose d'une manière presque inintelligible, elle semble accuser Albertini dit Mosca.

M. Zuccarelli, désireux de poser des interpellations au témoin, demande l'aide d'un interprète : pour satisfaire au désir exprimé par le défenseur, la séance est suspendue.

Elle est reprise une demi heure après, l'interprète est présent, c'est M. le chancelier du consulat grec de Livourne.

M. le Président annule la déposition précédemment faite par le témoin Marie Trego, et invite l'interprète à soumettre à cette femme les nouvelles questions qui lui seront posées. Mais le témoin interrogé par l'interprète, déclare qu'il ne comprend pas le langage que celui-ci parle ; force est de renvoyer le témoin sans l'avoir entendu, sauf à l'entendre plus tard.

Pendant l'incident, le témoin qui s'est approché de la table des pièces à conviction, baise en pleurant le portefeuille ayant appartenu à son fils, le capitaine des bohémiens.

31^e témoin. Stefana Sibinca.

Pendant qu'elle s'était réfugiée dans une propriété, après avoir franchi la rivière, elle a reçu un coup de couteau dans la cuisse droite, elle s'est évanouie, et pendant son évanouissement divers objets qu'elle avait dans son tablier ont disparu. Le témoin désigne Sambroni comme l'auteur du coup de couteau.

La défense fait remarquer qu'elle parle de Sambroni pour la première fois.

32^e témoin. Catherine Bianconi, femme d'Alexandre.

Elle était nouvellement accouchée : elle a franchi la rivière avec son nouveau-né, arrivée dans une propriété où il y avait des haricots, elle a vu un homme d'un certain âge ayant toute sa barbe, — elle désigne Sambroni, — un couteau à la main, qui frappa d'abord Marie Vorgia, puis Stefana Sybinca et enfin la blessée aussi.

33^e témoin. Marie-Angela Trego.

La défense fait observer que cette femme s'est donnée dans sa déposition écrite comme la veuve de Marco Trego, qu'elle dit l'avoir vu tuer au milieu de la rivière ; or la veuve de Marco Trego serait Marie Stefanova Giovanni.

Elle raconte à peu près les faits comme ses compatriotes.

34^e témoin. Giovanni Thomas.

Il se baignait dans la rivière, quand des clameurs se firent entendre du côté du campement. Bientôt un de ses camarades qui était sur la rive gauche de la rivière appela au secours, un individu le menaçait d'un pistolet. Le témoin a pu saisir cette arme et faire partir le coup en l'air. Le capitaine et d'autres de ses compatriotes l'engagèrent à tirer en l'air pour attirer l'attention des autorités. Ils franchirent la rivière et furent assaillis à coups de pierres et de perches. Il reçut un coup de bâton tellement violent que le sang lui est sorti par les oreilles, il a été ensuite conduit en prison. Il reconnaît Martin Zuccarelli, qui, dit-il, l'a cruellement battu. Il soutient qu'Albertini, Jean-André, lui a lancé des pierres, et il dit que Casanova Jean-Augustin, l'a frappé et a frappé son oncle.

35^e témoin. Stefano Marco.

C'est lui qui était menacé par l'individu dont Giovanni Thomasa fait partir le pistolet. Il a reçu une grosse pierre sur la joue gauche, une autre sur la tête, deux ou trois autres sur les jambes.

Un individu l'a conduit en prison.

Le témoin qui avait reconnu à l'instruction Albertini Jean-André, pour être l'un de ceux qui lui avaient jeté des pierres, ne le reconnaît pas à l'audience.

36^e témoin. Antonio Tosca.

Il dormait tranquillement lorsqu'il a été réveillé par une douleur aux pieds : il venait d'être atteint par une pierre ; il est parvenu à se sauver sans être atteint par personne. Il dit qu'en fuyant il a vu Albertini dit Mosca faire feu.

M. Zuccarelli fait observer que le témoin parle de cela pour la première fois. Sur l'interpellation de ce défenseur, le témoin dit qu'Albertini dit Mosca était en manches de chemise.

37^e témoin. Tosca Seinda, âgée de 12 ans.

Le 17 juillet, dans la journée, un individu qu'elle ne connaît pas, lui a coupé avec un couteau une tresse de ses cheveux auxquels étaient attachées cinq pièces de monnaie autrichienne valant 0 fr. 90 centimes et un petit collier en corail.

38^e témoin. M. le docteur Casanova.

M. Casanova confirme les conclusions des rapports qu'il a dressés comme médecin-expert.

L'audience est renvoyée au lendemain à onze heures précises.

Audience du Mardi, 20.

39^e témoin. Anna Trego.

Ce témoin s'exprime ainsi :

Après avoir traversé la rivière, je me suis rendue dans un jardin. Cet individu, — elle désigne Emanuelli, — s'est approché de moi, et après m'avoir mis un revolver sur la gorge, il s'empara d'une cassette que je tenais cachée sous ma robe. Cette cassette contenait 300 pièces de 20 francs, 408 pièces de cent sous, cinq colliers en corail, quelques *cannelli* (lingots) d'argent dont l'un pesait un kilo, douze bagues dont quatre en or, les autres en argent, et divers autres objets de valeur. Après l'enlèvement de la cassette, Emanuelli alla la déposer dans une maisonnette située dans le jardin même, et après en avoir fermé la porte, il revint vers moi. Je lui dis alors : puisque tu as pris ma cassette, tue-moi. — Non, reprit Emanuelli, je ne veux pas te tuer, je veux te mettre en prison, et il m'a rouée de coups : j'avais avec moi deux enfants et mon neveu Georges de Bianco.

Le témoin raconte alors ce qui s'est passé lors de la perquisition opérée par le commissaire de police.

Elle prétend que le gendarme ayant entendu le bruit fait par des boutons, que Emanuelli aurait jetés dans le jardin, a été à la recherche de ces objets et les aurait retrouvés.

Le frère d'Emanuelli aurait menacé le mari du témoin avec un fusil.

Il y avait avec Emanuelli, dit le témoin, le neveu de celui-ci ; mais je ne le vois pas ici.

M. le Président fait savoir au témoin qu'Emanuelli nie sa culpabilité.

Anne Trego répond : que cet homme me rende mon argent, je ne tiens pas à ce qu'il soit condamné.

Le témoin reconnaît les objets, retrouvés soit dans la maison, soit sur le chemin, qui figurent comme pièces à conviction.

Ces objets sont présentés à Emanuelli qui déclare ne jamais les avoir vus.

M^e H. de Montera demande si elle a parlé immédiatement du prétendu vol.

R. J'en ai parlé sur la place et en prison.

Le Défenseur. — Avant onze heures du soir, avec qui a-t-elle parlé de ce fait ?

R. Avec les gendarmes qui m'ont conduite en prison. Comme je me lamentais, le gendarme de me dire, pleurez vos morts, l'argent on le re-

trouvera. L'un des gendarmes est celui qui est ici.

M^e de Montera fait remarquer que pour la première fois, elle parle d'avoir été menacée avec un revolver.

Le témoin persiste à affirmer ce fait.

Demande de la défense. Le témoin a dit qu'il n'aurait vu au moment du prétendu vol qu'Emanuelli et son neveu. Comment se fait-il que tout d'abord il ait déclaré qu'il avait été assailli par trois personnes.

R. Il n'y avait que deux personnes.

Le Défenseur. — Pourquoi devant le commissaire n'a-t-elle parlé que d'un seul individu.

R. Il y en avait deux.

40^e témoin. Giovanni Bianco.

Ce témoin confirme la déposition de Anne Trego, sa tante ; il ajoute qu'Emanuelli a battu non-seulement sa tante, mais lui-même, son frère et ses petits enfants.

Pendant qu'ils étaient conduits en prison, tous se plaignaient du vol de la cassette, dont ils ont parlé, même à un monsieur qu'ils ont rencontré ; mais Emanuelli leur imposait silence, et les violentait. Le témoin dit encore qu'on l'a battu dans l'intérieur même de la prison.

Sur interpellation, il dit que le jeune homme qui était avec Emanuelli, l'a battu aussi.

41^e témoin. Gendarme Aillaud.

Le gendarme a assisté à la perquisition, qui a d'abord été infructueuse ; la femme Anne Trego a cherché ensuite et elle a trouvé quelques objets.

Sur interpellation, Emanuelli a été gardé par deux soldats qui ne l'ont jamais quitté, ce n'est pas le témoin qui a conduit la femme Trego à la prison.

M. le Président. — Emanuelli, levez-vous, avez-vous entendu les accusations formelles d'Anne Trego ?

L'Accusé. — Elle ne dit pas la vérité, je n'ai pas pris la cassette, je ne suis pas même entré dans la maisonnette, madame Susini était là quand j'ai rencontré la femme Trego.

42^e témoin. François Monlaü.

Le dimanche 17, vers 3 heures et demie, je sortais de chez moi, je rencontrai Sambroni qui me dit : aux Porette on tue les Cortinais. Je me dirigeais vers cet endroit en passant devant la fontaine des quatre canons, j'ai rencontré l'agent-voyer Ruggieri, et avec lui je me rendis dans la propriété Renucci, d'où je vis un bohémien tirant un coup de feu vers la rivière, je m'empressai d'accourir vers le lieu d'où le coup de feu était parti ; les bohémiens vinrent à mon devant, je criai : respect, respect, en ville il n'y a rien ; en ce moment un coup de feu parti du haut de la propriété Renucci, qui abattit un bohémien à mes pieds.

Je tâchai alors de porter secours aux femmes et aux enfants et je parvins à en ramener deux ou trois dans leurs tentes. Pendant que je traversais la rivière, j'ai vu un malheureux bohémien remettre un sac d'argent à M. le Maire. J'ai remis au parquet un revolver et deux petites caisses que le facteur Pugliesi avait pris dans les tentes.

M. le Procureur général adresse au témoin des éloges pour sa belle conduite.

43^e témoin. Cristofari, Pierre-Dominique, 10 ans.

Se trouvant près des tentes des bohémiens, il a vu un jeune homme qu'il ne connaît pas, prendre une montre dans un gilet qui était dans une tente, il en a vu un autre emporter un revolver.

La défense fait observer que les bohémiens ne se sont pas plaints de ce vol.

44^e témoin. Palazzi, Antoine-Dominique.

Au moment de la lutte, le témoin se rendit sur les bords du Tavignano, il vit un bohémien que le courant entraînait; il se porta à son secours et parvint à le relever, c'est celui qui avait remis le sac à M. le Maire.

45^e Pulicani, Joseph.

Entendant crier aux armes et apprenant par la rumeur publique, que des Cortinais avaient été tués par des bohémiens, je me rendis au Tavignano; j'ai vu frapper les bohémiens à coups de pierres et de perches, mais je n'ai reconnu personne, ayant même aperçu un individu qui voulait se servir d'un fusil, j'ai pu détourner le coup; il a roulé avec celui qui était nanti de cette arme.

46^e témoin. Purrini, Pierre, Cantonnier.

Il s'est rendu sur les lieux en compagnie du maire, qui lui a confié deux enfants et un bohémien pour être mis en lieu de sûreté; par ordre de M. le Procureur de la République, il les a conduits à la maison d'arrêt.

Dans le but de s'innocenter Sambroni l'a accusé d'avoir porté des coups de couteau à des bohémiennes, mais celles-ci l'ont déchargé de cette accusation et ont reconnu dans Sambroni celui qui les avait frappées.

Sur interpellation, la maisonnette du jardin Adriani était constamment ouverte.

On a dit que Jean-André Albertini était à Baliri.

47^e témoin. Mignucci Dominique.

Le bruit s'étant répandu que plusieurs cortinais parmi lesquels le fils Cassarola auraient été tués, je me rendis à la rivière. M. le Maire qui était sur les lieux criait: respectez ces malheureux. Je me jetais dans la rivière, je pris un des bohémiens, et je parvins à le mener sur la rive, il avait à la main un sac contenant de l'argent, ce sac a été remis à M. le Maire. En ce moment Arrighi Capone qui était ivre, s'écria: « donne le moi, je me charge de son affaire: » je le repoussai vivement, et je lui dis qu'il ne l'aurait pas touché. J'ai été aidé dans le saquetage de ce bohémien par l'accusé Tiberi.

Sur interpellation, la maisonnette du jardin Adriani était constamment ouverte.

On a dit qu'Albertini dit Mosca n'a fait aucun mal, il aurait au contraire protégé les bohémiens.

On se propose de créer à Bastia, pour les jeunes filles, un cours, comme il y en a dans la plupart des chefs-lieux de départements; les leçons seraient faites par MM. les professeurs du Lycée; elles auraient pour objet, cette année, les sciences mathématiques, physiques et naturelles, la littérature, la grammaire, les langues vivantes, l'histoire et la géographie.

Si ce cours répond à un besoin, il commencera dans la première semaine de janvier.

On peut dès ce jour, se renseigner et se faire inscrire de 9 h. à 11 h., chez M. le Proviseur du Lycée.

La Saison Théâtrale

Me voilà réconcilié avec la *Traviata*, et je consens à l'entendre tous les soirs, si Madame Depoitiers doit y jouer le rôle de Violetta. Pendant deux heures, elle nous a tenus sous le charme de sa voix, en nous faisant éprouver les

sentiments les plus divers: on a ri et pleuré avec elle, oubliant un instant la fiction, pour se croire « dans le monde réel, où elle est une adorable femme, » comme l'a si bien dit l'auteur des vers qu'on lui a adressés.

Aussi le public lui a-t-il fait une véritable ovation dont les habitués du théâtre garderont longtemps le souvenir: cadeaux, bouquets, couronnes, applaudissements sans fin ont prouvé à l'incomparable artiste, combien elle est sympathique et qu'elle est, sur notre scène, la reine aimée devant qui tout s'incline avec admiration.

Et je puis affirmer que si j'ai entendu ce rôle aussi bien chanté sur les grandes scènes du continent, jamais je ne l'ai vu joué avec autant de vérité et de sentiment.

On ne peut en vouloir à M. Doussé d'avoir été un peu au-dessous de ce qu'il nous avait donné jusqu'à présent: il n'avait jamais joué le rôle de Rodolphe et avait eu fort peu de temps pour l'apprendre.

M. Jeanroy n'a pas voulu nous laisser partir sous l'impression triste de la mort de Violetta; il nous a servi une *Tasse de Thé* qui a terminé la soirée par un long éclat de rire.

CHOUFLEURY.

Recettes de l'Octroi

du 11 au 15 décembre

Bureau de la Marine	1,667,61
— St-Joseph	1,575,60
— St-Nicolas	84,27
— Filippina	184,78
Total	fr. 3,498,95

A son audience du 16 décembre, la Cour d'Aix (Chambre correctionnelle) a acquitté les sieurs Giustiniani San-Marc, Giafferi Jean-Jourdain, Giafferi Maxime et Matter Venance, qui étaient accusés d'avoir commis diverses fraudes, aux élections du 1^{er} août 1880 pour le Conseil général, comme membres du bureau électoral de la commune de Monte.

Sur leur pourvoi la Cour de Cassation a annulé l'arrêt de la Cour de Bastia qui leur avait infligé quinze jours d'emprisonnement, et a délégué l'examen de cette affaire à la Cour d'Aix. Les prévenus étaient assistés de M^e Pierre de Casabianca, avocat.

58^e REGIMENT DE LIGNE

Programme du 22 décembre de 3 à 4 h.

1. Jupiter, allégo.	Gortner.
2. Overture Espagnole.	Jeancourt.
3. Faust, lantaisie.	Gounod.
4. Jeanne, valse.	François.
5. Sylvia, tyrolienne.	Sonnier.

Correspondance

Rogliano, le 18 décembre 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre *Petit Bastiais* du 16 de ce mois vous publiez une correspondance de Rogliano qui relate en peu de mots, ma prise de possession comme curé de cette paroisse. Je vous sais gré, monsieur le Rédacteur, d'avoir accueilli dans vos colonnes une relation si élogieuse pour moi. Je voudrais remercier, par l'entremise de votre journal, votre correspondant aussi bienveillant que seigneur à rester inconnu. Ma plus vive gra-

titude le suivra dans son extrême réserve. Quand le prêtre trouve, de la part de ses paroissiens, les heureuses dispositions que je rencontre ici, le succès de sa mission pour le bien est assuré. C'est l'espoir le plus doux dont se berce mon cœur en ce moment.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma plus vive estime.

SAROCCHI, Curé.

M. le conseiller Limperani a été désigné pour présider les assises qui doivent s'ouvrir à Reims pendant le 1^{er} trimestre de 1882.

Spectacle de ce soir

LE MARIAGE AUX LANTERNES

Opérette en un acte de Michel Carré et Léon Battu, musique de J. Offenbach

LA PÉRICHOLE

LES PANTINS DE VIOLETTE

Opérette en 1 acte, paroles de M. Léon Battu Musique d'Adolphe Adam.

GAZETTE AJACCIENNE

Parmi les personnes de distinction arrivées par le dernier paquebot se trouve M. Le Royer, ancien ministre de la justice, vice-président du Sénat.

* * *

M. le duc Pozzodiborgo est venu rejoindre à Ajaccio son fils, M. le comte Pozzodiborgo, et la jeune et gracieuse comtesse Pozzodiborgo. Ils comptent séjourner parmi nous toute la saison d'hiver.

(L'Aigle).

Le mardi 17 janvier prochain il sera procédé dans une des salles de la mairie de Bastia, à l'adjudication des travaux militaires à exécuter dans la place de Bastia et dépendances pour 3 ou 6 années, à partir du 1^{er} janvier 1882.

Les clauses et conditions générales, le cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés au bureau du chef du génie à Bastia.

M. Monti, Alexis-Antoine, lieutenant au 11^e d'infanterie, a reçu une médaille en argent de 2^e classe; a été grièvement blessé, le 10 octobre, à Montauban, en combattant un incendie.

Accident

On nous écrit de Rogliano à la date du 19 décembre.

Un accident regrettable vient de causer la mort d'un honnête ouvrier de cette commune.

Le nommé Charles Casazza, dit Maestro Carlino, maçon, sujet italien, mais établi et marié ici depuis près de 40 ans, était occupé à démonter un cintre de charpente de quelques mètres de long ayant servi à la construction d'une arcade; soudain le cintre s'est détaché et, en tombant verticalement, il a violemment frappé à la tête le malheureux ouvrier dont la mort a été presque instantanée, par suite de la fracture de la boîte cérébrale.

Sa veuve infortunée, déjà cruellement éprouvée par la perte successive de trois enfants en âge de lui venir en aide, est dans la plus grande désolation et dans un état de dénûment à peu près complet.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10.

Le Petit Bastiais est en vente
à Ajaccio, Librairie DE PERETTI.
à Calvi, Philippe PUCCINELLI.
à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
à Sariene, Librairie SANTARELLI.
à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPOTS A BASTIA

SISCO Louis, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.
FIGLI, St Nicolas, poudres, buvette et cigares.
STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
GUELLI, fils, bd. St-Angelo, buvette et cigares.
GUELLI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

GRAND CHAÛN

MARIAGES.
Néant.
NAISSANCES.
Paoli, Marie-Joséphine. — Incerti, Rose-Marie.
DÉCÈS.
Pericchi, Marie-Catherine, mariée, 22 ans, de Mazola.
Pasquini, Ange-Toussaint, 20 mois, de Bastia.

Mouvement du Port de Bastia

SOBTIES
A la mer, vapeur anglais Bianok-Sizan, cap. Novel-le, lest.

Il existe deux boîtes du Journal: l'une dans le vestibule de l'imprimerie, boulevard du Palais, 8, à droite en entrant, et l'autre rue St-Roch, n° 18, au rez-de-chaussée.

Ces boîtes sont ouvertes à 7 h. du matin, à 2 h. et à 6 h. du soir.

Bourse de Paris le 21 Déc. 1881

Rente 3 p. 0/10	84,00
3 p. 0/10 amortissable	85,00
3 — nouveau	84,70
4 1/2 p. 0/10	113,50
5 p. 0/10	113,85

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Bulletin financier

Paris, 21 décembre 1881.
Les dispositions sont assez bonnes. Le 3 0/10 varie de 85,80 à 85,82.
Le 5 0/10 de 115,80 à 115,75.
La Société Française Financière, bien qu'à 1020, est encore très bon marché si on la compare aux sociétés similaires dont le revenu n'égale pas le sien.
Sur la Banque Transatlantique, la prévision d'une hausse vigoureuse et rapide amène des ordres importants qui profitent des cours actuels.
L'action du Crédit Foncier en pleine activité trouve le comptant bien disposé à 1810.
Le Crédit Lyonnais poursuit sûrement son mouvement ascensionnel qui le porte à 920, c'est le résultat des achats des capitaux de placement.
La Banque Nationale à 665 fait encore bonne figure, dans quelque temps la spéculation cherchera à élever le niveau des cours.

On inscrit 772,50 sur la Banque Romaine, le succès de cette société est incontestable et fait l'honneur au Crédit de France.
Les placements qui se font en obligations de l'Hy-pothèque Foncière sont très nombreux et l'on comprend cela vu la facilité qu'ont les souscripteurs de ne verser que 50 francs de deux en deux mois.
Le Malétra aussitôt après l'assemblée générale va repartir pour conquérir le cours de 500, on fait 490.
Le Rio-Tinto est très ferme à ses meilleurs prix.
Les actions des Chemins de fer sur Routes émises par la Banque de Dépôts et d'Escompte à 500 francs sont des valeurs de portefeuille, car l'avenir de l'entreprise est immense.

On demande un appartement de 6 à 8 pièces dans une belle situation, s'adresser à l'imprimerie du journal.

LA FRANCE ILLUSTRÉE

TEXTE: Le Serpent et la Lime, par la Fontaine.
— Chronique, par Venet. — Revue de la semaine, par Jean le Guépin. — Le Magistrat (suite), par Raoul de Navery. — Frédéric Horsbach, par Venet (fin).
— Le Château de Combourg, par Léonce de la Ral-laye. — Le trait d'Union par Marie Franc. — Ce qu'il y a dans les Livres, par Marie Jenna. — Le bourgeois de Viré, par Paul Féval. — Nos gravures, par S. — Réclames. — Echecs, par Emile Pradagnat.
GRAVURES: Le Serpent et la Lime. — Devant l'ennemi. — Episodes de la vie de saint Labre. — Saint Benoît-Joseph Labre. — L'Algérie contemporaine. — Les Brouillards de Paris.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO
SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse: LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ÉCHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et Cie.

Le Petit Bastiais

00075

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

**Abonnement (Payable d'avance)**

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

6^e ANNÉE, N° 286. — VENDREDI, 23 DÉCEMBRE 1881
Sainte Victoire, vierge et martyre

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 12° et 14°.
Hauteur barométrique, 760.
Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.005.
Vent, à 8 h. m. S.-S.-O. modéré — à 3 h. s. S.-S.-O. faible.
Etat du ciel, nuageux.
Etat de la mer, houleuse.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui

Vent variable avec pluie.

Temps probable de demain

Vent S.-O.

BASTIA**LA DÉCENTRALISATION**

Nous sommes informés qu'il se prépare au Ministère de l'Intérieur un projet de réorganisation de la loi communale, ayant pour objet d'étendre les attributions des municipalités. La réforme est réclamée depuis longtemps par l'opinion publique, et nous désirons qu'elle atteigne la centralisation administrative proprement dite, de manière à simplifier les rouages et à procurer des économies profitables à l'État, aux départements et aux communes.

Aussi sommes-nous amenés à nous occuper un peu de la *décentralisation*. C'est là un gros sujet, dont l'importance va toujours en s'accroissant, et qui a déjà fait reculer une de nos assemblées délibérantes.

Demandons-nous tout d'abord d'où vient la *centralisation*.

La *centralisation* est aussi vieille que la société humaine. Les hommes se groupent en familles, dont le patriarche centralise les affaires; les familles forment des tribus, qui confient leurs intérêts aux plus vieux pères de famille; les tribus forment des peuples qui se serrent autour d'un représentant. Pourquoi? Parce que l'union fait la force, parce que l'homme est né sociable, et aussi tant soit peu mouton de Panurge. D'ailleurs, il ne faut pas trop s'en plaindre, car dans bien des cas, mieux vaut être mouton de Panurge que pasteur de peuples.

Quoiqu'il en soit, la chose n'est pas nouvelle, et tous les peuples qui ont une histoire sont des peuples *centralisés*. Le plus bel exemple de centralisation a été donné par l'empire romain; mais l'on a tellement tendu les ressorts de la machine, qu'un beau jour tout a cassé et l'on s'est retrouvé dans le chaos.

En France, on est parti de ce chaos, et lentement, par un travail séculaire, on est parvenu à former une unité. Ce travail s'est fait en partant du centre et, chose curieuse, le fait humain que nous citons plus haut, c'est-à-dire la sociabilité, est venu se greffer sur un fait géographique. Centralisation française et développement gigantesque de Paris, voilà deux choses qu'il est impossible de séparer, eût-on la meilleure bonne volonté du monde, et l'imagination la plus audacieuse.

Eh bien! sans insister outre mesure sur les causes du développement continu de Paris, nous dirons qu'il tient tout d'abord à la situation géologique et géographique de la Ville. En France la nature a fait un centre attractif de la plaine située entre la Seine et la Marne, de même qu'elle a fait un centre répulsif du massif central où la Loire, la Dordogne et le Lot prennent leurs sources. Vers la Seine et vers Paris convergent les rivières et par conséquent les routes naturelles du Nord-Est de la France; c'est ce qui devait faire de Paris une grande capitale, et c'est ce qui la condamnait d'avance à être exposée aux invasions. A ces faits naturels les hommes ne peuvent rien, et voilà pourquoi notre centralisation française qui aboutit à Paris, devait se produire tôt ou tard; bonne ou mauvaise, elle résume toute notre histoire, et n'est pas si facile à détruire que l'ont cru certains législateurs de 1871-1872, qui parlaient un peu vite de tout décentraliser. Tout décentraliser! Le mot est barbare, mais l'intention est ridicule. Quelques hommes, fussent-ils réunis en commission parlementaire, ne savent pas en quelques heures l'échafaudage élevé par dix générations successives. On s'en est bien aperçu, car après des discussions aussi longues que stériles, on a vu la montagne accoucher d'une souris à laquelle nul ne songe plus aujourd'hui.

Réciproquement, l'unité française, une fois établie, même à l'état embryonnaire, a contribué à son tour au développement de Paris, qui tenait tout d'abord, comme nous l'avons dit, à une situation géographique; c'est la cause humaine qui résulte des causes naturelles et qui vient ajouter son effet aux leurs.

« Une ville comme Paris, dit Victor Hugo, » est dans une crue perpétuelle. Il n'y a que » ces villes-là qui deviennent capitales. Ce sont » des entonnoirs où viennent aboutir tous les » versants géographiques, politiques, moraux, » intellectuels d'un pays, toutes les pentes » naturelles d'un peuple; des puits de civilisation » pour ainsi dire, où commerce, industrie, intelligence, population, tout ce qui est sève, tout » ce qui est vie, tout ce qui est âme dans une

» nation, filtre et s'amasse sans cesse, goutte à » goutte, siècle à siècle. »

Ces détails préliminaires sont indispensables, parce qu'ils montrent que la centralisation résulte de la nature humaine et de la configuration du sol, et par suite, ils permettent d'affirmer que là où elle est établie, ses racines sont solides et profondes. Est-ce à dire qu'elle soit toujours parfaite et qu'on ne doive pas y toucher? nous n'en croyons rien. Aussi dans un prochain article nous nous proposons d'examiner certaines questions, telles que la suppression des sous-préfectures, l'autonomie administrative de la commune, l'avenir du canton et de la préfecture.

M. le Maire nous informe que M. le Préfet a mis à sa disposition une somme de cinq cents francs pour être distribuée aux pauvres de la ville par les soins du bureau de bienfaisance.

Nous ne pouvons que remercier M. le Préfet de cet acte de générosité dans un moment où les misères sont si nombreuses. Nous dirons avec le *Petit Republicain*, qui annonce que la même somme a été versée par M. Gragnon pour les pauvres d'Ajaccio, que « Une bonne œuvre » est d'un heureux augure pour l'avenir: un » homme de cœur est rarement un mauvais » administrateur. »

La drague Le Richard

Depuis quelques jours se trouve dans notre port un navire d'une forme étrange, sous pavillon turc: c'est le « Richard », drague à vapeur, appartenant à la compagnie de Suez, commandé par le capitaine Richard Ceconi, de notre ville, et que le mauvais temps a forcé de relâcher ici.

Cet engin, modèle du genre, sort des chantiers de la Seyne: le navire est mû par une machine de 100 chevaux; un autre moteur de 200 chevaux, tout à fait indépendant, met en mouvement l'appareil à draguer, qui peut extraire 300 mètres cubes à l'heure: un équipage de vingt matelots suffit à toutes les manœuvres.

Inutile de dire avec quelle aimable cordialité le capitaine Ceconi reçoit toutes les personnes qui vont visiter son navire.

Conférence pédagogique

Dimanche dernier, 18 du courant, a eu lieu dans la salle de l'école des filles de la Porta, une conférence pédagogique des instituteurs et des institutrices du canton, présidée par M. Bar-

to, Inspecteur primaire, officier de l'Instruction publique.

Les questions fixées à l'avance et préparées avec le plus grand soin, ont été le témoignage le plus sincère de l'empressement et du dévouement sans bornes apporté par tous les instituteurs au grand développement de l'éducation nationale.

Ayant eu principalement pour objet, l'utilité des caisses scolaires, le fonctionnement de ces caisses, ainsi que la nécessité de la préparation journalière de la classe, cette conférence a été close par un entretien très-cordial dans lequel notre sympathique Inspecteur, qui sait si bien se dévouer aux intérêts les plus chers de la Patrie, a, — en présence d'une si grande impulsion donnée à l'enseignement par l'État, — fait ressortir, en termes clairs et persuasifs, l'œuvre de moralisation à laquelle nous sommes conviés : œuvre résumant à elle seule le vœu le plus cher de toute la démocratie française, qui est celui de donner à la France de bons citoyens.

ULYSSE P.

Silvareccio, 20 décembre 1881.

L'AFFAIRE DE CORTE

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 20 décembre

Présidence de M. le Conseiller Mattei

MEURTRE. — TENTATIVES DE MEURTRE. — VOL

Audition des témoins

48^e témoin. Tedeschi, Paul.

Le dimanche 17 juillet il prenait un bain dans le Tavignano, lorsque des cris : sauvez-vous, sauvez-vous ! ont retenti ; sur ces entrefaites il a entendu plusieurs détonations tirées des châtaigniers de Porette, le témoin grimpa alors sur la rive gauche de la rivière et de là il vit lancer des coups de pierres à deux bohémiens qui cherchaient eux-mêmes à gagner les bords du fleuve ; puis un coup d'arme à feu se fit entendre, la balle

a été frapper les rochers à quatre doigts au-dessus de la tête du bohémien qui s'y était abrités ; ce coup est parti d'un groupe au milieu duquel se trouvait Ferrari Tambone.

Son attention se porta alors du côté des Giardini où un bohémien était assailli par plusieurs individus. Il avait une blessure béante à la poitrine et demandait grâce, un Italien asséna, sur la tête de ce malheureux qui s'affaissa, un violent coup de perche.

Il a su que le soir un Italien a dit dans une buvette qu'il avait tellement frappé qu'il en était fatigué.

49^e témoin. Sialelli, Joseph-Marie.

Tandis qu'il avait pris sous sa protection l'un des bohémiens, l'Italien Giubani s'approcha de celui-ci en disant : il faut qu'il meure, et lui enfonça un couteau dans le flanc.

50^e témoin. Ciccoli, Paul-François.

Il soutenait l'Italien qui conduisait le témoin précédent lorsque l'Italien l'a frappé ; il ne reconnaît pas Giubani.

51^e témoin. Maestracci Auguste.

A l'auberge Angelini, j'appris que Giubani avait eu une discussion avec un nommé Baldassari, je demandais à Giubani, à propos de quoi cette querelle, il répondit avec rage et en serrant les dents : — oh ! si ce n'était l'affaire des chaudronniers, je n'en aurais fait qu'une bouchée de celui-là. Je lui demandai alors s'il avait pris part à cette affaire, il me dit alors : — Oui, ils ont tué mon frère, mais je l'ai bien vengé, j'en ai tué deux et blessé un, ou tué un et blessé deux ; puis sortant un couteau, il ajouta, celui-là a fait ses preuves. Plus tard, comme nous cautions de cette affaire avec le nommé Simonetti, celui-ci me dit : il paraît qu'il y a un sartinais qui s'est fait remarquer par l'acharnement avec lequel il frappait. Alors Giubani se leva et s'écria en se frappant la poitrine : Ce sartinais, c'est moi, j'ai vengé mon frère, je n'ai fait que mon devoir, je recommencerais s'il le fallait.

52^e témoin. Fabiani Michel.

A cinq heures du soir, le 17 juillet, il était dans l'auberge Pierson, lorsqu'un jeune italien y est entré, il était très animé, il a dit à ses compatriotes qu'il avait bien frappé, et il ouvrit

son couteau qu'il leur montra ; ceux-ci répondirent : — il est bien sale.

53^e témoin. Angelini.

Le mardi 19, Giubani est venu dans mon auberge, je lui demandai ce qu'il venait faire à Bistuglio, il me répondit, je viens de Corte où il y a eu une grosse affaire, et on m'a conseillé de prendre certaines précautions, car j'ai tué au moins deux de ces-gens là : j'ai vengé mon frère.

54^e témoin. Colonna, Marie.

Dans la soirée du 17 juillet, après la collision sanglante, je me rendais à la fontaine de Baliri, lorsque j'ai rencontré Albertini Jean-André, avec son enfant. Il conduisait un petit troupeau de moutons, il me demanda ce qu'il y avait de nouveau à Corte, je lui racontais l'événement et le faissais à Baliri.

55^e témoin. Gabrielli, Don-Jean.

J'étais le dimanche 17 juillet dans ma propriété, située à Baliri, j'y suis resté jusqu'à 8 heures du soir. Vers 5 heures j'ai vu Albertini qui se baignait dans la rivière avec son enfant. Toute la journée il avait fait paître ses moutons sur la berge du fleuve.

56^e témoin. Zuccarelli, Jean-Baptiste.

Ce témoin affirme que le dimanche 17 juillet dans la matinée Antomari est arrivé à la montagne, et qu'il n'en est reparti qu'à 6 heures du soir ; il faut environ 4 heures pour aller de la montagne à Corte.

57^e témoin. Gambini, Jean-Augustin.

Ce témoin confirme la précédente déclaration.

58^e témoin. Ferucci, Etienne.

Même déclaration.

59^e témoin. Giuli, Napoléon.

Déclare que Casanova est faible d'esprit, personne ne croit à sa culpabilité.

60^e témoin. Baldacci, François-Louis.

Ayant appris qu'on se battait aux Porette, il sortit pour aller à la recherche de sa fille. Il y avait en ville une véritable agitation. Il se dirigea vers le jardin Renucci, et ayant rencontré sa fille il se disposait à rentrer chez lui, lorsqu'il a entendu une détonation ; il alla dans

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N^o 41.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XI. (Suite)

Après avoir traversé le Golo et remonté le cours du ruisseau qui vient, de droite, mêler ses eaux à celles du fleuve, il s'arrêta encore. Venzolasca se montrait à ses yeux sur le haut de la colline, avec son église, ses maisons étagées les unes au-dessus des autres, et ses toits rougeâtres. Paul avait tant de fois franchi cette colline avec joie ! et maintenant qu'il allait revoir Claire, c'est avec un si sombre chagrin qu'il se décidait à faire les derniers pas ! Sa résolution était prise cependant. Il n'avait plus même eu besoin des conseils de sa mère. Il s'était dit qu'il

avait été trompé dans sa foi, outragé dans sa fierté ; il s'était dit que Claire était indigne de lui : et, ce mot prononcé, la punition devait suivre. A peine un reste d'amour combattait-il encore pour obtenir, sinon de l'indulgence, au moins de la pitié, en faveur de celle qui avait été si longtemps l'arbitre de sa vie. Il voulait bien l'entendre, il voulait surtout la voir, mais il était décidé presque à ne pas la croire ; car il la jugeait trompeuse, et, dans les âmes ardentes, tout ce qui est fautive se pardonne, hormis le mensonge. L'amour ne serait rien s'il n'était sincère. Les anciens ont donné à l'amour physique la beauté physique pour mère ; au noble et véritable amour, c'est la foi qu'il faut pour compagne. La jalousie, dont on a fait une passion, n'est que la première dégradation de l'amour.

Enfin, Paul monta, jusqu'à la maison des Catalanzi, gravit l'escalier de la terrasse, ouvrit une barrière, tourna autour d'un petit groupe d'arbres et d'arbustes, passa sous une petite allée sombre, allongeant toujours son chemin pour reculer la douleur qu'il pressentait d'avance ; puis, il tréssaillit subitement : il se trouvait en présence de Claire. Elle était occupée à façon-

ner, entre deux épingles d'argent, un mouchoir de soie broché que Paul ne vit pas d'abord.

— Bonjour, Claire, dit-il d'une voix altérée.

— Vous ! vous ici ! répondit-elle ; après un si longtemps ! Oh ! que l'on sera heureux de vous voir ! Qu'il y a longtemps que vous manquez à vos amis !

— Est-il bien sûr que je leur manquais en effet ?

— Et d'où venez-vous ? En ce temps de trouble, on est si souvent jeté les uns loin des autres !

— En ces temps de trouble, chacun a ses devoirs, et chacun, aussi, ses malheurs. J'ai rejoint les hommes de Poggiola, seulement à l'instant de l'attaque d'Antisanti ; j'y ai été fait prisonnier et conduit à Bastia. Les Génois voulaient me mettre à mort ; on m'a fait grâce.....

— A la demande d'un gentilhomme Français ! s'écria Claire.

— Oui : comment le savez-vous ?

— Oh ! c'est lui, j'en suis sûre !

— Lui ! Qui, lui ?

— Le chevalier de Montry.

(La suite à demain).

son magasin et apprit alors par sa femme qu'un bohémien venait d'être tué.

Parmi les noms de ceux que l'on a indiqués comme pouvant être les auteurs de la mort du bohémien figurait celui de Mignucci dit Vigna. Au Giardino, il a vu plusieurs individus qu'il n'a pas reconnus, il a aperçu aussi le cadavre d'une femme accroupie contre un mur et ayant un enfant dans ses bras.

61^e Ruggieri, André, agent-voyer.

Le témoin, informé que des Cortinais avaient été tués aux Porette par des Bohémiens, se rendit à la propriété Renucci, il a vu Tiberi retirer un bohémien de la rivière, puis ensuite aider à tirer un second de ces étrangers de l'eau et le conduire en ville.

62^e témoin. Campana, Marianne.

Elle nie avoir engagé des témoins à ne pas dire la vérité. Madame Marie Gaffory s'est méprise sur le sens de ses paroles.

L'interprète n'étant pas présent, M. le Président annonce que les dépositions de Michel Giovanni et de sa femme seront recueillies à l'audience du lendemain.

Les témoins à décharge.

1^{er} témoin. Mariotti Ange, étudiant en droit.

Son oncle M. Maraninchi lui a fait connaître qu'ayant dû faire réparer des chaudrons aux bohémiens, ceux-ci ont exigé un prix exagéré; ils avaient manifesté les mêmes exigences auprès du sieur Cancellieri son colon, mais celui-ci refusa de payer.

2^e Sabiani Dominique, travailleur à Corte.

Le 17 juillet il a vu Albertini Jean-André à Baliri, le témoin arrosait sa propriété et Albertini a gardé son troupeau jusqu'au soir.

3^e témoin. Gambini Ignace, ancien militaire.

Affirme également qu'Albertini Jean-André n'a pas quitté Baliri de toute la journée du 17 juillet.

4^e témoin. Mariani Jean-André, cafetier.

Ce témoin a entendu raconter, que les bohémiens pressuraient la population et exigeaient des prix par trop élevés.

La belle-mère de M. Pieraggi a dû payer 50 francs pour la réparation d'un seul chaudron.

Le témoin ajoute qu'il a vu Albertini se dirigeant vers le lieu de la lutte alors que des explosions avaient déjà retenti.

5^e témoin. Sabiani Jean-André.

Il a vu Albertini Mosca recommander le calme et la modération; celui-ci a même frappé avec les canons de son fusil un cortinais qui lançait des pierres aux bohémiens.

Quand Albertini a quitté sa demeure, déjà des explosions avaient retenti.

6^e Lillina Vincenti, 14 ans.

En revenant de sa vigne elle a rencontré Emanuelli qui conduisait une femme avec des enfants, il la faisait respecter. Devant le Palais de justice, il l'a remise aux mains des agents de l'autorité.

7^e témoin. Presidia Zuccarelli, ménagère.

Le mardi 19 elle travaillait dans son jardin qui est contigu à celui du notaire Adriani; ayant aperçu Emanuelli, elle lui demanda s'il avait assisté aux scènes du dimanche. — J'ai sauvé, répondit-il, une femme et un enfant.

Sur ces entrefaites, le commissaire de police est arrivé avec un gendarme et des soldats, Emanuelli ne pouvait pas les voir venir. Le

témoin le prévint et l'accusé s'empressa d'aller leur ouvrir la porte du jardin.

Madame Zuccarelli habite en face de chez Albertini dit Mosca, elle a vu sortir celui-ci de sa demeure, quand déjà des détonations avaient retenti.

8^e témoin. Vincenti, Paul-Marie, aubergiste.

Il était allé à la rencontre de sa fille Céline, il a vu Emanuelli conduire une femme à laquelle il ne faisait aucun mal.

Il a fait réparer un chaudron, les bohémiens ont exigé 25 francs.

9^e témoin, Lanfranchi, Louis, maire de Muro.

Pendant que les chaudronniers étaient à Muro, il a reçu de nombreuses plaintes contre eux, il paraît que dès que ceux-ci touchaient des chaudrons, ils y faisaient des trous à l'aide d'un corosif; d'après lui, la réparation ne devait coûter que quelques centimes, ils exigeaient ensuite des prix exorbitants.

10^e témoin. Lanfranchi, Paul-François, curé de Santa-Reparata.

Les bohémiens ont réparé pour lui un chaudron, et ils exigeaient un prix supérieur à la valeur de l'objet lui-même; mais M. le curé ne voulut pas céder à leurs exigences, et ils du rent se contenter d'un prix plus modéré.

L'audience est renvoyée au lendemain.

Audience du mercredi, 21.

11^e témoin. M. le docteur Pitti-Ferrandi.

Il a su que pour la réparation d'un seul chaudron les bohémiens ont exigé de son beau-père une somme de 60 francs.

12^e témoin. M. Valery avoué.

Il a su que les bohémiens se montraient exigeants; ils ont eu pendant leur séjour à Bastia, une querelle avec des habitants, mais cela n'a pas été sérieux.

La séance est suspendue pour attendre l'arrivée d'un interprète.

M. Le Royer, ancien garde des sceaux, vice-président du Sénat, est arrivé hier matin dans notre ville. M. Le Royer est descendu à l'hôtel Staffe.

M. le baron de Lareinty a appelé, au Sénat, l'attention du Ministre du Commerce sur les actes de violence dont a été victime notre compatriote M. le docteur Lota.

Je ne reviendrai pas sur les événements dont la ville de Saint-Pierre a été le théâtre dans les journées des 18 et 19 juillet, ni sur l'attitude de l'autorité pendant ces sinistres moments. Le Sénat et le Gouvernement savent parfaitement bien qu'un différend entre deux hommes a servi, à une partie seulement, je le reconnais, de la population d'origine africaine, de prétexte pour assiéger dans sa maison, M. le docteur Lota que tout le monde estime aux colonies, et dont personne ne peut oublier les immenses services rendus à toutes les classes de la société coloniale. Sa maison a été saccagée, pillée; sa vie a été mise en danger, ainsi que celle de sa famille et de quelques amis venus pour le défendre. L'autorité cependant a déclaré que l'ordre régnait aux colonies, que le calme y était complet, et que les esprits étaient tranquilles. A ce moment, il n'en était malheureusement rien.

Et, messieurs, ce n'était pas seulement aux

colons d'origine européenne que s'attaquaient les perturbateurs, car ceux de leurs congénères, — et, grâce à Dieu, il y en a beaucoup, — qui ne partageaient pas les sentiments de haine implacable contre la race blanche, subissaient les mêmes outrages.

Je rappellerai la conduite si ferme et si courageuse du maire de la ville de Saint-Pierre, M. François Bernard; son attitude ferme et prudente a sauvé la vie de M. Lota et de toute sa famille.

M. le Ministre a répondu :

Les personnes accusées d'avoir participé au sac de la maison de M. Lota ont été poursuivies : elles sont à cette heure entre les mains de la justice, et la Cour d'assises va dans quelques jours prononcer sur leur sort.

COUR D'APPEL DE BASTIA

(Chambre Civile)

CLASSEMENT DU 21 DÉCEMBRE 1881

Affaires classées pour les audiences des 26, 27 et 28 décembre 1881.

A Conclure		
Zigliara,	c.	Petit.
Ettori,	c.	Roccaserra.
A Plaider		
Boelli,	c.	Versini.
Subrini,	c.	Subrini.
Pietri,	c.	Neri et Rodi.
Guerrieri,	c.	Guerrieri.
Canonici,	c.	Tertian.
Agostini,	c.	Arger.
Ricci,	c.	Rolland.

Bourse de Paris du 21 Déc. 1881

Rente 3 p. 0/10	84,00
— 3 p. 0/10 amortissable	85,00
— 3 — — nouveau	84,70
— 4 1/2 p. 0/10	113,50
— 5 p. 0/10	113,85

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le Conseil Général

Ajaccio, 23 décembre, 8 h. m.

Le Conseil général de la Corse convoqué pour le 21 courant n'a encore pu se constituer.

Vingt-sept membres étaient présents le premier jour.

Hier, jeudi, trente membres ont répondu à l'appel, ce sont :

MM. D' Gaudin, Président. — Grimaldi d'Esdra et Grazietti, vice-présidents. — Nicoli, Albert Gaudin et Forcioli, Secrétaires. — Arène Emmanuel. — Arène Joseph. — Ceccaldi. — Colonna d'Arro. — Cuneo. — Bonelli. — Giuseppi. — Piazza. — Pietri, Sénateur. — Giacomoni. — Roccaserra. — Benetti. — Colonna d'Istria. — Peretti. — Angeli, Chanoine. — Franchini. — Baciocchi. — Filippini Michel. — Filippini, fils. — Delfini. — Laurelli. — De Morati Antoine. — Malaspina. — Colombani.

On croit que le Conseil pourra se constituer aujourd'hui en majorité.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Le Petit Bastiais est en vente

à Ajaccio, Librairie DE PERETTI.
à Calvi, Philippe PUCCINELLI.
à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
à Sartène, Librairie SANTARELLI.
à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPOTS A BASTIA

SISCO Louis, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.

SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.

FIGLI, St-Nicolas, poudres, buvette et cigares.

STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.

GUELLI, fils, bd. St-Angelo, buvette et cigares.

GUELLI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.

SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

Paoli, Marie-Joséphine. — Incerri, Rose-Marie.

Pericchi, Marie-Catherine, mariée, 22 ans, de Mazzola.

Pasquini, Ange-Toussaint, 20 mois, de Bastia.

MARIAGES.

Pieri, Pierre-Toussaint, surveillant des travaux publics, de Ghisoni, et Laborati, Jeanne-Marie, couturière, de Cervione.

NAISSANCES

Néant.

DÉCÈS

Bonelli, Antoine-Joseph, 16 mois, de Bastia.

Chamussot, Joseph-Claude, soldat, au 18^e escadron du train des équipages militaires, célibataire, 21 ans de Louhans, (Saône-et-Loire.)

Mouvement du Port de Bastia**SORTIES**

De Livourne, vapeur français Spahis, cap. Litardi, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, diverses.

De Nice, vapeur français Blidab, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.

De Sardaigne, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passager.

ENTRÉES.

Pour Livourne, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, diverses, lest.

Pour Marseille, vapeur français Spahis, cap. Litardi, dépêches, passagers, diverses.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Bulletin financier

Paris, 22 décembre 1884.

Les rentes sont toujours faibles.

La clôture se fait à 84.65 sur le 3 0/0 et à 115.30 sur le 5 0/0.

Nous avons peu de chose à dire sur les sociétés de crédit.

Le Crédit Foncier s'est inscrit à 1810.

Sur la Banque Transatlantique, il y a eu de bons achats.

Les cours de la Société Française Financière, en grande hausse, font 1020

L'action du Crédit Lyonnais cote 905.

On demande à 670 la Banque Nationale.

L'Hypothèque Foncière donne à l'épargne un placement sûr par ses obligations remboursables à 625.

La Société Nouvelle est à 830.

La Banque Romaine est recherchée à 770

Les titres de la Société des Villes d'Eaux au prix de 200 francs rapportent 6 0/0 d'intérêt.

Les valeurs industrielles sont fermes

Le Malétra est en hausse constante à 500.

On inscrit 525 sur la Société Générale des Fournitures Militaires et à 770 sur le Rio-Tinto.

Les Messageries Fluviales se traitent à 289, le coupon qui va être payé le 4 janvier est de 7 fr. 50.

La Laiterie est à 630.

Les actions nouvelles Alais au Rhône restent à 500

A 710 la Grande Compagnie d'Assurances a des demandes sérieuses.

On s'occupe des actions de la Compagnie Générale Française Continentale d'éclairage émises à 600 fr.

On demande

un appartement de 6 à 8 pièces dans une belle situation, s'adresser à l'imprimerie du journal.

LA FRANCE ILLUSTRÉE

TEXTE. Le Serpent et la Lime, par la Fontaine.

— Chronique, par Venet. — Revue de la semaine, par Jean le Guépin. — Le Magistrat (suite), par Raoul de Navery. — Frédéric Horsbach, par Venet (fin).

— Le Château de Combourg, par Léonce de la Rallaye. — Le trait d'Union par Marie Franc. — Ce qu'il y a dans les Livres, par Marie Jenna. — Le bourgeois de Vitry, par Paul Féval. — Nos gravures, par S. — Réclames. — Echees, par Emile Pradagnat.

GRAVURES : Le Serpent et la Lime. — Devant l'ennemi. — Episodes de la vie de saint Labre. — Saint Benoît-Joseph Labre. — L'Algérie contemporaine. — Les Brouillards de Paris.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse : LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ÉCHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et C^{ie}.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN


Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »	
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 »	13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 »	18 »
Autres pays, le port en sus.	

6^e ANNÉE, N° 287. — SAMEDI, 24 DÉCEMBRE 1881
Saint Grégoire, prêtre et martyr.Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.On ne répond pas des manuscrits déposés. — Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 10° et 12°.
Hauteur barométrique, 758.
Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.002.
Vent, à 8 h. m. N.-E. frais — à 3 h. s. O.-N.-O. faible
Etat du ciel, couvert.
Etat de la mer, très agitée.
Hauteur pluviométrique, 0.006.

Temps probable d'aujourd'hui
S.-O. fort.

Temps probable de demain
Amélioration du Libéccio.

BASTIA
LA LOCOMOBILE A VAPEUR

Les colonnes de nos numéros précédents ayant été occupées par le compte-rendu de l'affaire de Corte, nous n'avons pu y insérer une analyse sommaire de l'essai de la locomobile routière qui a donné, il y a quelques jours, à notre ville, un aspect si animé.

Un reporter de notre journal nous a rendu compte de cet essai, que nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs, non sous le rapport de la question technique, dont on s'occupera ultérieurement, mais sous celui de l'actualité bastiaise.

Déjà, vers midi, une foule considérable se massait aux environs du Palais de Justice pour assister à la mise sous pression de la machine et acclamait par ses cris joyeux l'apparition de la vapeur sur nos voies de terre.

La mise en mouvement de la locomobile et de son wagon de queue a été pénible pour l'ingénieur et le mécanicien; tous deux craignaient d'écraser quelque imprudent, et notre reporter a pris tout-à-fait à l'assaut place à l'intérieur de la locomobile où la courtoisie de M. Comte l'a largement dédommagé de sa peine à y accéder.

Déjà s'y trouvaient entre autres personnes notables de notre ville, MM. les docteurs Frison et Manfredi, M. Giacomoni, percepteur en retraite, M. Lusinchi, négociant, etc., etc., mais pas la moindre écharpe, ni le moindre maire, — hélas !

Une fois la courbe de départ exécutée et la machine complètement sous pression, le convoi s'est mis en route, descendant la traverse, suivi par plus d'un millier de gamins, se battant, galloppant, se culbuttant, aussi heureux de cette nouveauté que de ne voir, à l'horizon, aucune écharpe qui les empêchât de crier à qui mieux.

Une foule nombreuse avait envahi les trottoirs et acclamait la marche.

La double courbe de la Traverse à la place St-Nicolas s'est franchie d'une manière parfaite, et le convoi ne s'est arrêté, pour compléter son équipage d'eau, qu'au pont du Fango, où la foule est devenue si pressée et si joyeuse, que M. l'ingénieur a autorisé à grimper sur les véhicules, tout ce qui pouvait prendre part à l'inauguration.

La prise d'eau a duré 9 minutes, bien que considérablement retardée par la pression de la foule.

L'opération terminée, le convoi s'est dirigé vers l'usine de Toga pour faire son approvisionnement de charbon, chargé à ce point, qu'on a dû, à l'entrée de l'usine, faire descendre des deux véhicules une soixantaine de personnes qui les fatiguaient et ne leur permettaient pas de décrire la courbe d'accès, d'ailleurs admirablement exécutée.

Après le chargement du combustible dans la cour même de l'usine, la locomobile et son wagon ont, en présence des ingénieurs, pivoté, par deux fois, sur une aire de 12 mètres de circonférence, qui, comme nous l'expliquerons une autre fois, aurait pu être réduite de moitié.

En sortant de l'usine la foule a de nouveau envahi les deux voitures qui se sont dirigées sur Bastia, saluées de vivats et d'applaudissements, surtout sur la place St-Nicolas et aux deux courbes de la Traverse qui ont été admirablement effectuées.

Là, comme on le sait, la rampe devient dure, et le convoi, envahi par plus de 150 personnes, a dû stopper à une vingtaine de mètres de son origine, mais débarrassé d'une partie de sa surcharge; et après quelques minutes de manœuvre, il s'est remis en marche vers le Palais de justice, où après avoir décrit une courbe très précise, il a renouvelé son parcours jusqu'à Toga.

Une Exposition à Bastia

A Monsieur le Rédacteur du Petit Bastiais.

Il y a longtemps qu'entre amis et amateurs des beaux-arts nous caressions l'idée d'une exposition agricole, industrielle et artistique à Bastia; mais cette idée ne pouvait prendre corps par suite du manque de local convenable pour l'installation.

Cependant, l'honneur d'en avoir parlé aujourd'hui au public, le premier, vous revient tout entier.

Permettez-moi, monsieur le Rédacteur, de

compléter votre belle idée par quelques observations pratiques.

Pour le local, le nouveau théâtre se prêterait à merveille. On établirait le pare aux animaux et les squares dans les espaces qui l'environnent. On couvrirait la terrasse de manière à former une galerie assez vaste pour contenir tous les produits de l'industrie. Les objets d'art, tels que tableaux, statues, vieux meubles, etc., appartenant aux particuliers qui voudraient bien répondre à l'appel de la municipalité, seraient placés dans le vestibule et au foyer.

Quant aux moyens de réaliser ce projet, il faudrait que l'État et le département vinsent en aide à la commune pour en payer la dépense.

Pour ce qui regarde l'exécution de cette noble entreprise, le plus difficile, à mon avis, serait de trouver des hommes de bonne volonté et d'un certain entendement spécial, pour mener à bonne fin une œuvre pareille qui demanderait au moins une année pour être organisée et installée.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Votre lecteur assidu,

J.-L. GUASCO, architecte.

M. FANJON

Le 31 juillet 1880, à la séance de la distribution des prix qu'il présidait, M. Ajaccio, maire de la ville, prononçait les paroles suivantes :

« M. Fanjon, l'un de nos plus anciens professeurs, a été décoré de la croix de la légion d'honneur. Quoique M. Fanjon compte 48 ans de professorat, nous pouvons dire que c'est moins la durée que l'éclat de ses services qui lui a valu cette distinction. Depuis longtemps, ses chefs, et les inspecteurs généraux appréciaient l'étendue de son savoir et la valeur de son enseignement; depuis longtemps, il avait conquis la confiance absolue des élèves et des familles. Aussi la satisfaction a-t-elle été unanime, lorsque le décret qui le nommait chevalier de la légion d'honneur a été connu. »

Les paroles de M. le Maire étaient accueillies par les applaudissements de toute l'assemblée. Au dehors, l'opinion publique avait devancé ces éloges mérités, car tous les journaux de la ville, sans distinction, avaient félicité le ministre du décret qui avait été rendu à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Nous apprenons aujourd'hui que M. Fanjon est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite. Cette détermination de M. Fanjon excite d'unanimes regrets; bien des générations ont passé sous la direction de ce pro-

fesseur d'élite, et les pères, ses élèves d'autrefois, regrettent que leurs fils ne puissent retrouver cet enseignement si substantiel, si complet et si clair dont ils ont gardé précieusement le souvenir.

M. Fanjon est remplacé par un de nos jeunes concitoyens, M. Ponzevera, fils de l'honorable et sympathique conseiller municipal que tout le monde connaît et estime à Bastia. M. Ponzevera qui est l'un des plus brillants élèves de notre Lycée, est licencié de la faculté de Paris. Nous sommes convaincus qu'il saura se montrer digne de succéder au maître vénéré dont il va occuper la chaire.

La rue du Pontetto

Bastia, 22 décembre 1881.

Monsieur le Directeur,

Profitant de la publicité de votre estimable journal auquel nous devons en grande partie les améliorations faites depuis peu dans notre ville, je viens vous prier de vouloir bien signaler à qui de droit, l'état délabré dans lequel se trouve la rue du Pontetto.

Vous n'ignorez pas, sans doute, que cette rue étant, pour les habitants du canton de Terranova, le plus court chemin qui mène au marché, est, depuis longtemps, l'objet de leurs réclamations. Vous savez aussi que par les temps pluvieux tout ce quartier se change en un torrent inabordable, faute d'écoulement des eaux pluviales; par conséquent il serait nécessaire que le Conseil municipal de notre ville voulut bien prendre bonne note de cette réclamation et faire paver cette rue.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

D. CARDI.

La Saison Théâtrale

Il y a quelque temps, le Conseil municipal, sur la proposition d'un de ses membres, vota un crédit pour l'installation de lampes à huile dans les couloirs du théâtre: on sait que cette mesure a été ordonnée dans tous les établissements de ce genre depuis les accidents occasionnés par les incendies, et l'extinction

subite du gaz. Mais M. l'architecte fit remarquer que le compteur qui commande la scène est tout à fait indépendant du compteur de la salle et des couloirs, de manière qu'en supposant que le feu éclate sur la scène, on peut fermer ce compteur, tout en laissant la salle éclairée: l'installation de ces lampes lui parut inutile. — Ce raisonnement ne nous paraît pas juste, car il pourrait arriver que le feu prit ailleurs que sur la scène; un tuyau de conduite pourrait fondre ou se briser, et on serait réduit à plonger la salle dans l'obscurité, ou à laisser au feu un aliment terrible.

On dira que j'exagère, que ce n'est pas probable, qu'avec les si on va loin. Et qui donc pouvait prévoir l'incendie de l'Ancien Opéra, des théâtres de Nice et de Vienne, où le service est organisé à la perfection, et la surveillance excessive? — On ne saurait d'ailleurs trop prendre de précautions; le crédit est voté, il faut l'employer.

Trop long le spectacle de jeudi soir! *Les Pantins de Violette, le Mariage aux Lanternes, la Périchole...* ouf! c'est tomber dans l'excès: non pas que l'on s'ennuie en entendant madame Moreau-Sainti dans la *Périchole*, au contraire, mais l'abus des meilleurs choses fatigue.

— Nous attendons avec impatience la *Fille du Tambour Major*, annoncée depuis plusieurs jours: le directeur veut-il attendre la fin de la saison pour nous donner cette charmante opérette qui a fait courir tout Paris?

CHOUFLEURY.

P. S. Ce soir, veille de la Noël, relâche: on jouera Dimanche, Lundi et Mardi...

Les abords du Théâtre

Bastia, 12 décembre 1881.

Monsieur le Directeur,

J'aime le théâtre, ma femme aussi, ma fille également. Chaque fois donc que la troupe Jeanroy joue, après une journée bien remplie, nous allons tous les trois goûter les charmes d'une musique tantôt sévère, tantôt gaie. C'est un plaisir bien innocent n'est-ce pas? Eh bien! ma femme et ma fille ont dû y renoncer. Pourquoi? Parce que les abords du théâtre étant complètement dépourvus d'urinoirs, le théâtre est fermé par un cordon de gens qui se livrent, en plein air, à des épanchements fort légitimes assurément, mais qui, au clair de lune surtout, obligent les dames à s'éloigner.

Je prie qui de droit, par l'intermédiaire de

votre estimable journal, de vouloir bien faire établir près du théâtre au moins quatre urinoirs correspondant aux quatre points cardinaux, et assez vastes pour suffire à tous les besoins.

Un de vos lecteurs fidèles.

Remède contre le Croup

On sait que le croup est un des fléaux de l'enfance, surtout dans les climats du Nord. On sait également que cette terrible maladie est une des plus rebelles à toute médication. Il faut surtout la prendre au début, sans perdre un temps précieux dans l'attente du médecin. A ce propos, un de nos compatriotes domicilié depuis de longues années à Saint-Petersbourg, nous signale un excellent usage russe, qui mériterait bien de trouver de nombreux imitateurs en France.

Dans chaque famille, soucieuse de la santé de ses bébés, on conserve soigneusement les médicaments utiles à combattre les premières atteintes de la maladie, entre autres un flacon de solution de papaine, pour en badigeonner la gorge à la première alarme. Ce remède, très populaire en Russie, y a, dit-on, fait des merveilles. Que coûte le flacon? Nous l'ignorons; mais en tout cas, comme il vient de la maison Trouette-Perrat de Paris, les seuls importateurs de Papaine, les russes le paient certainement plus cher que nous.

Donc, conclusion forcée, les mères de famille feraient acte de sagesse, en se munissant et conservant chez elles un flacon de ce puissant curatif.

(Paris.)

Boîte du Journal

Bastia, 17 décembre.

Monsieur le Directeur,

Plusieurs citoyens ont vu avec plaisir que vous avez signalé les altérations que subissait le lait vendu en ville. Mais il n'y a pas que les laitières qui ont besoin d'être surveillées: certains marchands de vin ne se gênent pas. S'ils se contentaient de faire des additions d'eau, passe encore, mais ils débitent un liquide composé de drogues, trop souvent peu saines, et nuisibles à la santé publique.

Quand nous lisons dans les journaux du con-

séquence, elle mit sa belle jupe des dimanches, acheva de disposer en coiffure le beau mouchoir broché de fleurs d'argent que lui avait rapporté Lucien de la part du chevalier, se fit un bouquet des premières fleurs du printemps; et quand l'heure de la messe fut sonnée, elle s'en vint, jolie comme un jeune ange et toute radieuse de l'être, à l'église où son père et son frère l'accompagnaient.

Toute la population de Venolasca et celle des hameaux voisins assistaient, comme de coutume, au saint sacrifice. Bien des hommes admirèrent la beauté de Claire; bien des femmes peut-être la trouvèrent trop belle. Claire s'en apercevait, non sans quelque joie; et son regard baissé cherchait cependant si Paul n'était pas là quelque part, s'il ne la voyait pas, s'il ne remarquait pas combien elle était admirée à l'église.

Paul ne paraissait pas. L'office avançait. Les prières furent dites, la consécration prononcée, l'hostie offerte, et les dernières oraisons faites en commun par le prêtre et les fidèles. Il fallut sortir.

(La suite à demain.)

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 42.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XI. (Suite)

— Ah! c'est là son nom! celui qui était prisonnier parmi vous! qui a passé ici quinze jours! pour qui vous avez prié!

— Oui, oui, et qui aura obtenu généreusement votre grâce.

— Ma grâce! Malédiction sur qui l'a sollicité et sur qui l'a vendue! Cette misère me manquait à moi, cet opprobre à vous.

— Que dites-vous? et qu'osez-vous dire?

— Adieu, Claire Catalanzi; tu me reverras et ton Français aussi.

En disant ces mots, il franchit le jardin, s'élança par-dessus la barrière et disparut.

Claire demeura interdite, muette, ne comprenant ni son courroux, ni sa menace, ni sa fuite. Innocente et pure qu'elle était, se trouvant au-dessus des soupçons, parce qu'elle n'en avait mérité aucun, elle avait été d'abord toute à la joie de revoir Paul; elle restait confondue de la colère qu'il avait montrée, et se promit bien de rechercher une explication sincère et prompte qui ne laissât aucun nuage entre eux. Elle aimait Paul, et se l'avouait à elle-même, quoiqu'elle ne l'avouât à personne; mais elle n'aurait souffert ni un doute, ni une incertitude, pas plus de la part de celui qu'elle aimait, que de la part d'aucun homme ou d'aucune femme de la contrée. Elle réfléchit toute la nuit à ce qui venait d'arriver; et comme en s'examinant avec attention elle ne découvrait rien qui eût pu justifier le mécontentement de Paul, elle conclut d'abord que ce mécontentement serait passager, ensuite qu'il fallait en faire repentir le coupable.

Elle se leva, et alla se regarder dans une petite glace qu'un de ses oncles, chanoine de Sartene, lui avait donnée en présent. Elle se trouva jolie, ce dont elle se sut bon gré, et résolut d'être plus jolie encore, pour mieux faire sentir à Paul les torts qu'il avait eus. En con-

tiennent que la police a fait vider dans la rue les tonneaux contenant du vin falsifié, et que les débitants ont été traduits devant les tribunaux, nous avons le droit d'être surpris qu'ici quelques commerçants peu scrupuleux puissent tromper impunément le consommateur.

Nous voulons croire que la publicité que nous vous prions de donner à cette lettre amènera quelques bons résultats.

Plusieurs Bastiais.

L'AFFAIRE DE CORTE

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 21 décembre

Présidence de M. le Conseiller Mattei

MEURTRE. — TENTATIVES DE MEURTRE. — VOL

Audition des témoins

On a pu enfin trouver un interprète, c'est une dame originaire de Cargese et qui parle le grec moderne d'une façon très intelligible, elle se fait parfaitement comprendre du vieux Michel Giovanni.

Celui-ci confirme à peu près ce qui a été dit par ses compatriotes, relativement au commencement de la scène sanglante. Il déclare qu'Albertini Mosca ne lui a fait aucun mal.

Sa femme Marie Trego interrogée ensuite par l'intermédiaire de l'interprète, confirme la déclaration de son mari.

Réquisitoire

de M. le Procureur Général

La parole est alors donnée à M. le Procureur général qui s'exprime en ces termes :

Les crimes que vous avez à juger ont eu partout un long et douloureux retentissement. Sur le continent ils ont produit une véritable stupeur. Et bien des gens se sont demandé si abandonnant les années de progrès, la Corse allait revenir à un passé déjà bien loin de nous. Ici même tout le monde fut indigné, et une vive émotion s'empara de tous les cœurs au récit des scènes douloureuses dont Corte a été le théâtre. On se demandait avec angoisse, si cette hospitalité dont vous êtes les derniers, et pour ainsi dire les uniques représentants, qui est le plus beau fleuron de votre héritage paternel, aurait cessé d'exister. Tout le monde a ressenti avec peine l'outrage fait à l'honneur national, et chacun regarda la justice.

Quelque chose de plus triste, de plus navrant, de plus douloureux encore, c'est de voir la résistance qu'une multitude a apporté à la manifestation de la vérité, et les intrigues ourdies, pour l'empêcher d'arriver jusqu'à vous. D'habitude, quand des crimes sont commis, chacun veut apporter une pierre à l'acte de réparation ; à Corte il n'en a pas été ainsi, il s'est formé comme une véritable conspiration du silence, et obéissant à un mot d'ordre, tout le monde s'est tu. Dès la première heure, les magistrats, malgré leur zèle et leur intelligence ont été impuissants à en triompher complètement.

M. le Procureur général fait connaître alors les circonstances qui, au cours de la procédure et aux débats, ont établi ce qui a été fait pour mettre obstacle à l'œuvre de la justice.

Il exprime le regret que le Maire de Corte et

son adjoint aient complètement oublié leurs fonctions et qu'ils n'aient pas apporté à la justice le concours qu'elle était en droit d'exiger de ces fonctionnaires.

Mais malgré tout, ajoute M. le Procureur général, la vérité s'est fait jour ; comme la vapeur, on peut la comprimer, mais malheur à l'imprudent qui n'a pas su complètement fermer le vase ; à un moment donné il éclate et réduit à néant les précautions prises pour l'empêcher de se manifester : l'éminent organe de l'accusation, établit alors un parallèle entre les dépositions des témoins de Corte et celles des bohémiens, et en conclut que par leur attitude ceux-ci doivent inspirer toute confiance. Les accusations portées contre eux sont d'ailleurs sans consistance sérieuse, ce sont de véritables comérages de village auxquels on ne saurait s'arrêter.

Abordant ensuite la discussion des faits de la cause, M. le Procureur général fait le récit des circonstances qui ont précédé et accompagné les actes soumis à l'appréciation du jury ; puis arrivant à la démonstration des crimes ou délits imputés à chacun des accusés, le représentant du ministère public déclare renoncer à l'accusation, en ce qui concerne l'accusé Casanova, contre lequel le débat n'a révélé aucun indice de culpabilité.

Tiberi, plusieurs témoins ont déclaré qu'il a contribué à sauver quelques-unes de ces victimes. M. le Procureur général ne se dissimule pas la portée de cet argument, cependant cet accusé désigné, par un défaut visuel, a été reconnu par un des bohémiens, le jury verra de quel côté est la vérité, quand à l'accusation il ne lui est point possible de dire que Tiberi n'a pas une part de responsabilité.

Antomori a établi par cinq témoins un alibi ; si ce que ces témoins disent est vrai, son innocence est incontestable, mais d'un autre côté les bohémiens l'accusent. L'honorable organe de l'accusation n'ose pas affirmer sa culpabilité ; les jurés ont une responsabilité qui leur est propre, ils apprécieront.

Albertini, Jean-André invoque aussi un alibi.

Sa situation cependant, est loin d'être aussi favorable que celle de ses deux coaccusés, il n'est pas impossible que du lieu où on l'a vu, il ne se soit rendu à Corte, à l'heure où se passaient les événements et qu'il soit retourné ensuite à Baliri.

Il est accusé par plusieurs témoins, il ne peut échapper à la responsabilité qui pèse sur lui.

Nochi Pompilius est désigné d'une façon positive. Sa responsabilité ne peut plus être douteuse après les déclarations de M. l'avocat Santelli.

Quand à Zuccarelli, tous les témoins l'ont reconnu, il s'est montré des plus ardents, des plus violents, il ne saurait échapper au châtement qu'il a encouru.

Dans l'ordre de l'accusation vient ensuite Albertini dit Mosca, il y a peu de choses à dire en ce qui le concerne, il est formellement désigné comme l'auteur de la tentative de meurtre, dirigée contre divers bohémiens, et a déclaré que ce jour-là il était en manches de chemise ; or, l'un des témoins entendu à ces débats a déclaré, sur l'interpellation du défenseur de l'accusé, que celui des mains duquel est parti le premier coup de feu était en manches de chemise.

L'accusé Emanuelli a à répondre d'une double accusation de vol et de coups et blessures au sujet desquelles aucun doute ne peut subsister. Les déclarations d'Anne Trego, l'accusation portée par cette femme le soir même de l'événement,

le résultat des perquisitions qui ont été opérées, la parfaite concordance des dépositions de la femme que l'accusé a volée et des enfants qui étaient avec elle, tout concourt à rendre nécessaire la condamnation de ce coupable.

Giobani est accusé de meurtre, et de deux tentatives de meurtre, les témoins n'ont quant à lui aucune espèce d'hésitation ; il a pris lui-même le soin de révéler la part qu'il a prise aux événements du 17 juillet et d'indiquer la peine qu'il a méritée.

Sambroni a avoué avoir donné la mort à Virginia Marie, il s'est rendu odieux en essayant de faire retomber sur un autre la responsabilité de ses actes, les deux délits de blessures sur Catherine Bianconi et sur la femme Sybinca, sont aussi clairement établis.

En faveur de cet accusé on voudra sans doute établir un système d'excuses résultant de ce que la victime aurait eu entre ses mains un revolver c'est là une impossibilité que M. le Procureur Général fait découler du raisonnement auquel il se livre et contre laquelle protestent tous les éléments de la cause.

Voici la part de responsabilité qui incombe à chacun, dit M. le Procureur général, vous n'hésitez pas à faire œuvre de justice. Vous vengerez l'honneur de la Corse.

Après ce remarquable réquisitoire, la séance est suspendue.

A la reprise de l'audience, M. le Président annonce aux défenseurs, que pour ce qui a trait aux accusés inculpés du meurtre de Marco Trego, il posera les questions subsidiaires de blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner. Il posera aussi la question de blessures relativement au fait imputé à Albertini dit Mosca.

(La fin à demain)

Recettes de l'Octroi

du 15 au 20 décembre

Bureau de la Marine	2,523,62
— St-Joseph	1,452,17
— St-Nicolas	96,09
— Filippina	99,12
Total	fr. 4,171,00

MM. Cauro, Bonaventure, et Benedetti, Alexandre, ont été employés au percement de l'isthme de Panama, le premier comme attaché à l'agence supérieure, le second comme agent du service des travaux.

M. Chaumont, entrepreneur de travaux publics, chargé de l'exécution des travaux d'achèvement du tunnel de la Torretta par M. Bareyre, adjudicataire depuis le 19 novembre dernier, est arrivé à Bastia.

Nous espérons que cet entrepreneur qui est, paraît-il, très capable, commencera ses travaux dans le plus bref délai.

La Révision

Le gouvernement se préoccupe déjà d'arrêter les bases des différents projets de loi qu'il compte soumettre au Parlement dès le mois de janvier.

Le bruit court que le cabinet serait décidé à accorder la priorité à la révision des lois constitutionnelles.

Le principe de cette proposition aurait été adopté. Il ne resterait plus à régler que des questions de détail et de rédaction.

(Courrier du Soir.)

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Le Petit Bastiais est en vente

- à Ajaccio, Librairie De PERETTI.
- à Cabi, Philippe POCINELLI.
- à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
- à Sartene, Librairie SANTARELLI.
- à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPOTS A BASTIA

- SISCO LOUIS, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
- SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.
- FIGLI, St Nicolas, poudres, buvette et cigares.
- STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
- GUELEI, fils, bd, St-Angelo, buvette et cigares.
- GUELEI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
- SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.
- Paoli, Marie-Joséphine. — Incerti, Rose-Marie.
- Pericchi, Marie-Catherine, mariée, 22 ans, de Mazola.
- Pasquini, Ange-Toussaint, 20 mois, de Bastia.

Mouvement du Port de Bastia

- SORTIES**
- De Propriano, brick français Jean-Baptiste, cap. Sisco, Charbon.
- ENTRÉES.**
- Pour Marseille, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, divers.
 - Pour Livourne, vapeur français Blidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, divers.

Bourse de Paris du 23 Déc. 1881

Rente 3 p. 0/10	84,00
3 p. 0/10 amortissable	85,25
3 — nouveau	85,00
4 1/2 p. 0/10	112,00
5 p. 0/10	113,50

On demande
un appartement de 6 à 8 pièces dans une belle situation, s'adresser à l'imprimerie du journal.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Bulletin financier

Paris, 23 décembre 1881.

Les rentes sont faibles.

Les 3 0/10 fait 85.05, coupon détaché à 84.92.

Le 5 0/10 de 115 65 à 115.67.

Sur l'Union Générale, il s'est produit une baisse de 500 fr. le prix du report étant de 175 fr. par titre.

La journée est satisfaisante pour les autres sociétés de Crédit.

Le Crédit Foncier est ferme aux environs de 1825.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu. Les cours se sont établis avec fermeté au-dessus de 900 à 95.

La Société Française Financière n'est nullement discutée, la hausse de cette valeur s'impose, la cote dénonce le prix de 1020.

La Banque Transatlantique est exclusivement tenue, on recherche cette valeur de préférence à toute autre à cause de son avenir.

Sur les actions de la Banque Nationale on s'établit à des contrés fermes qui permettent de prévoir la reprise des affaires sur ces titres.

On cote au comptant 772.50 sur la Banque Romaine.

Les obligations de l'Hypothèque Foncière sont pour les capitaux de placement des titres d'une sécurité absolue et d'un revenu rémunérateur.

Signalons la hausse du Malétra à 500. Nous avons bien raison d'attirer l'attention des capitalistes sérieux sur cette valeur.

Les actions de la Société Générale des Fournitures Militaires sont très recherchées aujourd'hui à 525.

Les actions de la Compagnie Française continentale d'éclairage mises en vente à 600 francs sont assurées d'un intérêt de 7 1/2 0/10.

Les actions des Chemins de Fer sur Routes émises à 500 francs acquièrent une grande plus-value, comme le comporte l'entreprise.

LA FRANCE ILLUSTRÉE

TEXTE: Le Serpent et la Lime, par la Fontaine. — Chronique, par Venet. — Revue de la semaine, par Jean le Guépin. — Le Magistrat (suite), par Raoul de Naverly. — Frédéric Horsbach, par Venet (fin). — Le Château de Combour, par Léonce de la Ralaye. — Le trait d'Union par Marie Franc. — Ce qu'il y a dans les Livres, par Marie Jenna. — Le bourgeois de Vitry, par Paul Féval. — Nos gravures, par S. — Réclames. — Echechs, par Emile Pradagnat. **GRAVURES:** Le Serpent et la Lime. — Devant l'ennemi. — Episodes de la vie de saint Labre. — Saint Benoît-Joseph Labre. — L'Algérie contemporaine. — Les Brouillards de Paris.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Imprimerie et Librairie Ollagnier.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse : LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ÉCHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et C^{ie}.

Le Petit Bastiais

00079

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

**Abonnement (Payable d'avance)**

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

6^e ANNÉE, N° 289.
LUNDI, 26, MARDI, 27 ET MERCREDI, 28 DÉCEMBRE 1881

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 9° et 11°.
Hauteur barométrique, 775.
Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.002.
Vent, à 8 h. m. E.-N.-E. faible — à 3 h. s. E. faible.
Etat du ciel, couvert.
Etat de la mer, houleuse.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui

Variable de l'Est au N.-E. Beau temps.

Temps probable de demain

Beau temps.

Etrennes de 1882**Librairie du Petit Bastiais****LIVRES D'ÉTRENNES**

pour enfants de tout âge,
des meilleurs auteurs, illustrés et reliés

LIVRES DE MESSE

en tout genre, éditions riches

BOITES DE COULEURS

simples, à double fond, à serrure

BOITES DE MATHÉMATIQUES**Papeteries — Buvards****ENCRIERS****ET ARTICLES DE BUREAU****AGENDAS, CALENDRIERS ET ÉPHÉMÈRES****CARTES DE VISITE****IMPRIMÉES**

de tous formats, blanches et deuil
depuis 1.50 le cent jusqu'à 5 francs

Enveloppes Assorties**BASTIA****CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORSE**

Le Conseil a pu se constituer samedi matin. Une seule séance a suffi pour épuiser l'ordre du jour.

Le budget des chemins vicinaux a été voté, en réservant la question de la fusion.

La liste du jury d'expropriation a été formée.

MM. le docteur Gaudin, conseiller Morati, Bonelli et Albert Gaudin ont fait une proposition relative à la vitesse et au tonnage des vapeurs du nouveau service. Cette proposition a été votée à l'unanimité.

Le Conseil, sur la proposition des mêmes membres, a émis un vœu pour l'élévation du lycée de Bastia à la seconde catégorie.

M. le président Gaudin a prononcé le discours suivant à l'ouverture de la séance :

Messieurs et Chers Collègues,

Notre nouveau Préfet, auquel je me plais à souhaiter tout d'abord la bienvenue, nous a fait connaître le décret qui convoque le Conseil général en session extraordinaire. Cette session n'aurait pas eu lieu si l'on avait résolu, au mois de septembre dernier, les questions importantes qui complètent l'ensemble du budget départemental. Mais, oublions les incidents qui ont rendu cet état de choses nécessaire ; ou plutôt, gardons-en le souvenir et faisons-en notre profit, pour écarter de nos discussions les questions irritantes, et pour ne nous occuper désormais que des intérêts vrais du pays.

Les intérêts du pays réclament, en effet, toute notre sollicitude ; et nos actes ne répondraient pas à nos sentiments, si nous ne donnions, dans cette enceinte, l'exemple de l'abnégation, et si nous n'apportions, dans l'accomplissement de notre mandat, un zèle désintéressé.

Nos concitoyens ont les yeux fixés sur nous : en nous voyant travailler, d'accord, au développement de la prospérité départementale, ils seront tentés de nous imiter. Stimulés par notre exemple, éclairés par nos conseils, ils ne tarderont pas à comprendre combien sont fallacieuses et décevantes les vaines agitations des partis ; ils en repousseront les excitations compromettantes, et ils se tiendront à l'écart de ces collisions dangereuses qui mettent la discorde dans les familles, et entretiennent le trouble dans le pays.

Mettons-nous donc à l'œuvre ; marchons résolument sur cette voie du salut ; et tous, repré-

sentants et représentés, administrateurs et administrés, gouvernants et gouvernés, n'ayons qu'une pensée, n'élevons qu'une voix :

Disons que le travail et l'étude sont le principal instrument de la civilisation et du bien-être, et donnons au travail et à l'étude nos encouragements et notre appui ; disons que la loi est l'impartiale protectrice des droits et des devoirs de chacun, et entourons la loi de nos respects, de nos hommages ; disons que la violence et l'arbitraire fomentent les haines et engendrent les inimitiés, et blâmons la violence, et livrons l'arbitraire à la réprobation des honnêtes citoyens.

On je me trompe fort, ou cette attitude et ce langage auront dans le pays un retentissement fructueux. Un avenir de travail et de concorde succèdera à cette période d'inquiétude, d'agitation et de souffrance ; et ce sera un moment vraiment heureux que celui où, assistant à cette transformation si généralement désirée, chacun de nous pourra se dire, dans le contentement de son âme : — et moi aussi j'y ai concouru pour ma part !

Que la réalisation de ce vœu soit notre unique objectif, chers Collègues ; que ce résultat soit notre meilleure, et la plus recherchée des récompenses !

Cette allocution patriotique a été chaleureusement applaudie par tous les membres de l'assemblée départementale, sans distinction de nuances.

La Bibliothèque Communale

Tandis que les municipalités du continent s'imposent de grands sacrifices, dans le but de doter les villes et les moindres bourgades, de bibliothèques populaires, où, chaque soir, le modeste artisan vient coudoyer à la même table, l'érudit et le jeune lycéen, il semble que cet avantage intellectuel fasse complètement défaut à la population ouvrière et intelligente de notre cité bastiaise.

Pourtant une bibliothèque existe à Bastia, enrichie de précieuses collections que pourraient nous envier les plus grandes villes de la Mère-Patrie. Mais une fâcheuse initiative a présidé à la distribution des heures durant lesquelles cet établissement doit rester ouvert au public ; de sorte que, accessible à quelques rares personnes d'élite, autorisées à emporter les volumes à domicile, la bibliothèque est toujours fermée pour la majorité de ceux que le désir d'apprendre ou de se délasser l'esprit aurait pu y conduire.

Aussi, ouverte pendant les heures de repas, et au moment où l'ouvrier se courbe sur son travail et le collégien suit sa classe, le nombre des lecteurs qui affluent à la bibliothèque s'élève au chiffre rond de zéro; et cela un tantinet à cause de sa fermeture anticipée. Car l'honorable bibliothécaire, (si bibliothécaire il y a), las d'attendre qu'un bienveillant lecteur vienne lui tenir compagnie dans sa solitude, *prend sa canne et son chapeau*, et regagne doucement sa demeure. Tant pis pour les retardataires. Il fallait arriver à l'heure; telle est la réponse que leur fait une bonne femme occupée à balayer l'escalier qui conduit à ce que nous pourrions appeler l'antre de la Pythonisse dont l'accès est interdit aux profanes.

Comment remédier à cet état de choses? Rien de plus simple cependant. M. le Maire, qui recherche avec tant d'activité, depuis son arrivée en charge, les intérêts matériels et moraux de notre ville, n'a qu'à prendre un arrêté prescrivant l'ouverture de la bibliothèque communale de 10 heures de relevée, à 7 heures du soir pour les jours ordinaires; et de midi à 4 heures pour le jeudi, comme cela se pratique dans les centres industriels et commerçants du continent français.

Ainsi, petits et grands pourront puiser aux sources de la science. L'apprenti, qui n'a suivi que les cours primaires des frères de la doctrine chrétienne, trouvera dans la lecture d'ouvrages scientifiques mis à la portée de sa jeune intelligence le complément de ses modestes études; et à défaut de classes d'adultes il découvrira de nouvelles lumières capables de l'aider plus tard dans le cours de sa laborieuse carrière.

A notre époque où le besoin de posséder au fond du cœur l'histoire de notre chère île de Corse, et de la France, notre patrie commune, se fait de plus en plus sentir, il nous sera agréable, pendant les longues soirées d'hiver, d'aller feuilleter les œuvres de Filippini, de Renucci, d'Arrighi et de Jacobi qui gisent sur les étagères sous une double couche de poussière et d'oubli, à côté de nos annalistes les plus illustres, Thiers, Michelet, Guizot, Thierry et Henri Martin. Ainsi l'amour de notre berceau et de notre patrie adoptive ira grandissant avec la connaissance des vertus mâles et indépendantes de nos aïeux.

Et peu à peu, si nos désirs devenaient des réalités, devant le goût des saines lectures disparaîtrait le culte du *petit bleu*, source de tant de crimes (n'en déplaise à Messieurs les cantiniers et à Mesdames les cantinières). Et plus d'un ouvrier, le cœur plein de doux sentiments puisés dans le commerce des livres, au lieu d'un cerveau alourdi par les boissons alcooliques, porterait chaque soir la paix et la consolation au sein de sa famille.

En passant, qu'on nous permette de souhaiter un bibliothécaire dévoué et érudit à l'exemple de M. Touranjon dont l'empressement et l'exquise courtoisie sont fort goûtés des nombreux lecteurs qui fréquentent la bibliothèque d'Ajaccio. L'employé que la ville honorerait du soin de veiller à la conservation de ses livres serait assisté par un aide-bibliothécaire chargé exclusivement de l'ordre et de la tenue de la salle.

C. T.

LES JOUETS

Les devantures de nos principaux magasins se garnissent à la grande joie des gamins, mais à la profonde terreur de ceux qui, par leur situation, sont obligés de faire des cadeaux. Ajour-

d'hui les étrennes constituent l'une des plus lourdes charges du budget d'un particulier; en effet, la mode exige qu'on offre non pas des joujoux utiles ou amusants, mais des joujoux qui *coûtent cher*. On ne s'occupe pas de savoir si votre cadeau est original, gentil, convenable pour le marmot auquel il est destiné; on suppose ce que vous avez dépensé; au besoin, on prendra des renseignements chez le marchand pour être *fixé*.

Adieu les moulins à vent de carton, les arbres en papier vert, les moutons en bois blanc! les ménages en zinc, les poupées d'un sou, etc! Vous ne pouvez décemment vous présenter devant un bébé de cinq ou six ans, sans porter sous votre bras une valeur de 10 à 20 francs, *au minimum*; que si votre offrande s'adresse à une demoiselle de huit ou dix ans, on ne sait plus où s'arrêteront les frais. Si du moins ces jouets de luxe avaient le privilège d'intéresser les enfants; mais la plupart n'ont aucun attrait. Ce sont des machines très compliquées pour faire mouvoir un pantin fort insignifiant, par exemple un jockey sur un cheval de course. Ce sont des moutons à figure très bête, mais dont la toison authentique est d'une blancheur de neige; ce sont enfin des poupées fort raides, mais avec une toilette dont le prix suffirait à habiller la petite vagabonde qui la contemple en grelottant devant la vitrine du magasin.

En résumé, personne n'est content, ni l'enfant qui brise le jouet, une heure après l'avoir reçu, ni le faiseur de cadeaux dont la bourse s'est considérablement allégée. Ah! que nos bébés seraient plus heureux à la vue d'un vieux polichinelle de quelques sous, riche de grimaces et prodigue de gambades!

Recettes de l'Octroi

du 20 au 25 décembre

Bureau de la Marine	6,167,17
— St-Joseph	1,346,59
— St-Nicolas	124,23
— Filippina	104,50
Total	fr. 7,742 29

Informations et Faits

Le ministre des finances va déposer, à la rentrée de la Chambre, un important projet de loi portant création d'une caisse de retraites pour les ouvriers vieux ou infirmes.

La dotation de cette caisse serait fournie par l'État et le fonctionnement en serait analogue à celui de la caisse des retraites pour la vieillesse, qui a été fondée par la République de 1848 et qui est administrée par la Caisse des dépôts et consignations.

La caisse des retraites pour la vieillesse est ouverte à tous; mais elle suppose de la part de celui qui recherche une pension des ressources pécuniaires que ne possèdent pas les ouvriers. Le projet de loi en question aura précisément pour but de prévoir ce cas d'insuffisance de ressources et de faire en sorte que cet obstacle puisse être surmonté.

× Il est confirmé que M. Roustan retournera à Tunis. M. Roustan va s'embarquer sans retard pour regagner son poste.

× La grève de la Grand-Combe tend à prendre fin. Sur 4,500 ouvriers qui naguère avaient suspendu leur travail, 500 à peine ont refusé de le reprendre. Sur les 70 ouvriers arrêtés pour entrave à la liberté du travail, 20 seront traduits en police correctionnelle.

× On annonce de Toulon que des expériences intéressantes viennent d'être faites, afin de mettre en essai un nouveau moyen de défense pour les coques de navire.

Ce système, dû à M. le capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière, a pour objet de permettre l'obturation immédiate et complète des trous produits par les projectiles.

L'expérience, faite en présence d'une commission spéciale, a bien réussi, à ce que l'on assure.

× Le ministre de la guerre vient de décider que tous les sous-officiers portés sur la liste de proposition pour l'école de Saint-Maixent et que la campagne d'Afrique empêche de se présenter aux examens, seront admis à l'école sans concours d'après la liste de mérite dressée par le commandant du 19^e corps.

× La plus-value des impôts et des contributions indirectes pour la première quinzaine de décembre est de 15,797,000 francs.

× On annonce que M. Gambetta met la dernière main au projet de révision de la Constitution, limitée aux points concernant le Sénat, et qu'il le déposera dès la rentrée des Chambres.

× On annonce la candidature républicaine du curé Cabibel aux élections sénatoriales de l'Ariège.

× Les études dans les lycées de jeunes filles, dureront six ans.

× Le ministre de l'intérieur a fait prévenir tous les préfets d'avoir à se trouver à leur poste le 1^{er} janvier et de tenir sévèrement la main à ce que les visites officielles fussent rendues au premier magistrat du département.

× Le grand transport le *Mytho* est parti de Toulon à destination de Tunis, pour ramener en France les soldats malades et blessés du corps expéditionnaire.

× La commission des traités de commerce, après sa dernière réunion, s'est ajournée au 5 janvier. Elle se réunira avant, toutefois, en cas de signature d'un traité.

Elle a terminé l'examen du traité franco-belge, en réservant toutefois quelques chiffres sur lesquels elle demandera des explications au gouvernement; il en est de même pour le traité franco-portugais.

× L'augmentation de l'indemnité des députés et sénateurs est une question à l'ordre du jour des cercles parlementaires. Cette indemnité, fixée en 1848 à 750 fr. par mois, soit 9,000 fr. par an, n'a pas varié depuis. Le gouvernement n'est pas opposé à une augmentation, mais il voudrait que la proposition émanât de l'initiative parlementaire.

La Saison Théâtrale

Pif! Paf! Pouf!... Ah, mon Dieu! Qu'y-a-t-il?.. Sommes nous au champ de tir? est-ce le docteur Carver qui casse des pipes comme aux Fohes-Bergère?... J'étais plongé dans un profond sommeil, lorsque ces détonations aussi désagréables qu'inattendues vinrent me réveiller: une forte odeur de poudre me prenait à la gorge, et je vis la salle pleine de fumée....

De grâce: plus d'émotions de ce genre-là! et surtout plus de drames! plus de *Pirates de la Savane*. Si les directeurs du théâtre comprennent bien leurs intérêts, ils s'abstiendront désormais de nous offrir un spectacle aussi fatigant que celui de Dimanche, Le vieux drame est mort, et si quelques auteurs réussissent encore à l'*Ambigu* et aux *Nations*, c'est grâce à une splen-

dide mise en scène et à une interprétation hors ligne, qui excusent ces phrases ronflantes, fausses, déclamatoires, qui font pousser de rire. Qu'on nous donne une comédie contemporaine, de Labiche, de Sardou, de Gondinet, à la bonne heure ! voilà qui est vrai, naturel, intéressant, ou même une simple farce comme « la Consigne est de ronfler ! » Le drame ne fait ni rire, ni pleurer, il ennuie, oh ! mais il ennuie !...

* *

Mon aimable confrère de l'*Echo de la Corse* a publié dernièrement un article fort bien fait sur le droit de critique : il est absolu, et je crois n'avoir jamais abusé de ces prérogatives : je puis me tromper dans mes appréciations artistiques, et j'accepte volontiers qu'on me relève quand mon jugement est erroné ; mais il est une chose sur laquelle je ne céderai jamais ; quand j'affirme qu'on chante faux, c'est qu'on chante faux ! On me couperait en morceaux, que jamais je ne dirai le contraire ; remplacez mon oreille par un tambour et ma tête par un bidon, et alors....

* *

Succès triomphal pour Madame Louhany dans le *Trouvère* : je ne saurais trouver d'expressions assez louangeuses pour donner à cette artiste tous les éloges qu'elle mérite : elle ne serait pas déplacée sur les grandes scènes à côté de la Krauss et de Madame de Redziké. Quel jeu passionné ! quels gestes vrais ! La salle tout entière était transportée en entendant cette voix pure, suave, mélodieuse, qu'elle manie avec tant d'habileté et d'expression.

M. Boube a été un *Trouvère* accompli : ses notes étaient claires, superbes : les applaudissements qu'on lui a donnés étaient bien mérités. M. Vérard aurait pu être mieux à certains endroits.

Tout a été dit sur Madame Depoitiers ; Léonore a été aussi parfaite que Violetta.

* *

M. l'Architecte de la Ville m'écrit qu'il est partisan de l'installation des lampes à huile, et que c'est la commission qui s'y est opposée. Alors je lui demanderai : comment se fait-il que c'est la commission, par l'organe d'un des membres, qui a demandé le crédit ?

Pourquoi M. l'Architecte, tout en demandant

soixante lampes (alors que vingt suffisaient), a-t-il fait remarquer que les deux compteurs étaient indépendants ? Étant donné tout cela, aucun virement n'ayant eu lieu, comment se fait-il qu'on n'ait pas encore mis la main à l'œuvre, alors que ce travail doit être exécuté par la Ville ?

CHOUFLEURY.

Hier, il a été oublié dans les magasins de bijouterie de M. Mattei un porte-monnaie contenant des valeurs en billets de banque et en argent.

M. Mattei restituera ce porte-monnaie contre les indications des objets qu'il renferme.

Correspondance du Cap-Corse

On nous écrit du Cap-Corse :

Votre impartialité bien connue donnera une place dans les colonnes de votre journal à la rectification d'un article qui y figure dans le numéro du 18 de ce mois.

Une plume sans doute intéressée, attaque la maison Thomas Carboni et Compagnie, de Marseille. Celle-ci n'a certes pas besoin d'être défendue et les imputations dirigées contre elle dans un sentiment facile à comprendre ne l'émeuvent pas.

Cependant, il convient de rétablir la vérité des faits.

L'auteur de la correspondance en question regrette sans doute qu'une concurrence soit venue stimuler « l'intelligente activité de la maison Noilly-Prat, » mais les propriétaires de vignobles de Rogliano ne sont pas tous de cet avis. Tandis qu'en effet, la maison Noilly-Prat croyait devoir, cette année, abaisser de un franc les prix qu'elle offrait précédemment et les réduire à 15 ou à 15 francs les cent kilogrammes de raisins, suivant la qualité, la maison Thomas Carboni traitait avec les deux tiers des propriétaires du chef-lieu du canton, c'est-à-dire avec tous ceux qui ne se trouvaient pas déjà engagés malgré eux sur le pied de 14 et de 16 francs les cent kilogrammes. Elle ouvrait en même temps sur la place de Macnaggio et mettait à la portée de tous les producteurs ayant traité avec elle, de vastes et splendides ateliers nouvellement cons-

truits à l'instar du Continent et dont le fonctionnement blesse sensiblement la vue et les longues oreilles du correspondant grincheux.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du Petit Bastiais)

Paris, 27 décembre, 5 h. 20 s.

Dans la liste des nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur qui seront accordées à l'occasion du 1^{er} janvier, on comprendra un rédacteur militaire d'un journal du soir.

— Le décret convoquant les électeurs pour les huit circonscriptions dont le siège est vacant à la Chambre des députés ne paraîtra que dans les premiers jours de janvier.

— Les ministres réunis en conseil de gouvernement sous la présidence de M. Grévy se sont occupés de l'agrandissement du port du Havre. Le projet a été définitivement adopté. Les crédits seront demandés aux Chambres dès l'ouverture de la session.

— Les décrets de nominations et de promotions dans la Légion d'honneur paraîtront à l'OFFICIEL du 1^{er} janvier.

EWIG.

Bourse de Paris du 26 Déc. 1881

Rente 3 p. 0/10	84,25
— 3 p. 0/10 amortissable	85,30
— 3 — nouveau	85,00
— 4 1/2 p. 0/10	113,00
— 5 p. 0/10	114,15

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 44.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XII. (Suite)

— Parlez au curé d'abord, répondit Saverio : le voilà qui peut vous entendre.

— Eh bien ! donc, entendez-moi, vous qui êtes aussi un père pour nous tous, dit la jeune fille ; entendez-moi, vous le pouvez.

— Saverio, dit le prêtre s'avançant sur le palier de pierre de l'escalier, et à la vue de tous les assistants, n'aviez-vous jamais conçu de craintes sur ce qu'on vient de reprocher à Claire ?

— Une fois seulement : qu'elle vous dise si elle était innocente.

— Je l'étais ce jour-là : je le suis aujourd'hui.

— Comprenez bien mes paroles, mon enfant, reprit le curé. Vous êtes ici comme au saint tribunal, car je viens d'offrir le sacrifice de la messe, et vous y avez pris part. Vous êtes fille, et devant votre père, catholique, et devant votre Dieu. Au nom de votre père qui vous voit, au nom du Dieu Très-Haut qui vous écoute, au nom du pardon que tous deux accorderaient à votre repentir, étiez-vous, êtes-vous coupable même d'imprudence, ou pouvez-vous vous dire entièrement innocente ?

— Je suis entièrement innocente ; et je vous le jure par la vie de mon père, et sur la part d'indulgence que j'attends.

Claire, en ce moment, était agenouillée devant le curé, comme si elle eût été au tribunal de la pénitence. Derrière le prêtre, des enfants de chœur tenaient encore le vase dans lequel est renfermée l'eau sainte. Lucien, le fusil à la main, les yeux fixés sur sa sœur, suivait chaque parole qui sortait de sa bouche ; et Saverio debout semblait interroger avec une anxiété terrible, et l'enfant, et le pontife, et le peuple même qui couvrait les deux rampes de l'escalier et

remplissait la place. Un silence solennel régnait parmi cette foule d'hommes et de femmes à l'énergique visage. Le curé s'avança, et soulevant le bout de sa chasuble qu'il plaça sur la tête de Claire :

— Elle est innocente et pure et digne de vous. Saverio, reprenez votre fille.

Un cri de joie sortit de toutes les bouches. Lucien relevant sa sœur, la jeta dans les bras de son père ; le curé baissa ses mains sur eux ; mais Claire perdit de nouveau connaissance ; on la transporta dans l'église dont les portes furent refermées ; Saverio et son fils restèrent seuls sur cette plate-forme et sous les yeux de leurs concitoyens.

Alors, Lucien, retournant le fusil, le fit passer devant lui, il tira ses deux stylets, et resserra sa cartouchière. Saverio l'examinait sans mot dire, d'un air aussi sévère et d'un front aussi menaçant ; puis enfin :

(La suite à demain).

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Le Petit Bastiais est en vente à Ajaccio, Librairie DE PERETTI. à Calvi, Philippe POCCELLI. à Corte, Librairie ACQUAVIVA. à Sartène, Librairie SANTARELLI. à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPOT A BASTIA

SISCO Louis, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.
FIGLI, St Nicolas, poudres, buvette et cigares.
STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
GUEIFI, fils, bd. St-Angelo, buvette et cigares.
GUEIFI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

Bulletin financier

Paris, 26 décembre 1884.

Grande faiblesse sur presque toutes les valeurs et principalement sur nos rentes. De 114 50, le 5 0/0 fléchit à 113 80. Le 3 0/0 perd 50 cent. à 83 25. Animation suivie sur nos meilleures valeurs. On persiste à voir une baisse importante se produire violemment sur l'Union Générale.
Le Crédit Lyonnais a un regain de demandes très nombreuses à 890.
La hausse des actions du Crédit Foncier s'impose, car cette société a de grandes affaires en préparation. La cote est à 1769.
La haute direction de la Banque Transatlantique restant toujours entre les mains de M. Pereire, la confiance dans cette entreprise est plus vive que jamais. Le marché est toujours disposé sur les actions de la Société Française Financière qui fait 1020.
La Société nouvelle fait 825.
La sécurité absolue que représentent les obligations de l'Hypothèque Foncière, 48 rue de Châteaudun, amène des ordres d'achats suivis.
Sur les actions de la Banque Romaine, le marché est actif aux environs de 770.
Bon courant d'affaires sur les actions de la Banque Nationale à 665.
La Banque Nationale du Mexique est demandée à 710, l'avenir de cette Banque nous semble des plus sérieux.
La Société Générale des Fournitures Militaire se classe rapidement dans les portefeuilles : on cote 525.
Demandes suivies à 710 sur la Grande Compagnie d'Assurances.
Le Rio-Tinto est une de nos entreprises industrielles dont la prospérité est indiscutable, aussi les actions s'inscrivent-elles à 770.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

De Livourne, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passagers, lest.
De Marseille, vapeur français Spahis, cap. Litaridi, dépêches, passagers, diverses.
De Marseille, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Nice, vapeur français Bidah, cap. Arnaud, dépêches, passagers, diverses.
Pour Porto-Torres, gondole italienne Liberale, cap. Perrodi, châtaignes.
Pour Marsala, tartane italienne Antonira, cap. Marchesi, diverses, (relâche).
Pour Madeleine, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passagers, diverses.
Pour Port-Satù, vapeur Ottoman Richard, cap. eccomi, lest, (relâche).
Pour Livourne, vapeur français Spahis, cap. Litaridi, dépêches, passagers, diverses.
Pour Livourne, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, diverses.
Pour Porto-Torres, tartane italienne Siro, cap. Francesconi, briques, (relâche).
Pour Nice, vapeur de l'Etat français Hyène, cap. Piliard.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Néant.
Damiani, Noël. — Poggi, Nataline.

DÉCÈS

Cattin, Jean, soldat au 77^e de ligne, célibataire, 22 ans, de Sceaux.
Vicini, Alexis, journaliste, célibataire, 30 ans, de Trefumi (Italie).
Fortunato, Anastasie-Marie, 30 ans, de Bastia.
Poisson, Augustin, soldat au 46^e de ligne, de Invercœur (Meurthe-et-Moselle).
Durante, Raymond, marié, veuf, 44 ans, de Bastia.
Perunia, Marie, veuve, 65 ans, de Castiglioni (Italie).
Laisy, Pierre-Joseph, 10 mois, de Bastia.
Modena, Catherine, veuve, 82 ans, de Campo (Italie).
Sciffoni, François, 14 ans, de Porta.

L'un des rédacteurs, gérant, MATHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse : LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ECHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et C^{ie}.

Le Petit Bastiais

00081

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN



Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

6^e ANNÉE, N° 290. — JEUDI, 29 DÉCEMBRE 1881
Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits déposés. Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois. Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 9° 1/2 et 11°.
Hauteur barométrique, 773.
Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.002.
Vent, à 8 h. m. calme — à 3 h. s. calme.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui

Beau temps.

Temps probable de demain

Beau temps.

Etrennes de 1882

Librairie du Petit Bastiais

LIVRES D'ÉTRENNES

pour enfants de tout âge,
des meilleurs auteurs, illustrés et reliés

LIVRES DE MESSE

en tout genre, éditions riches

BOITES DE COULEURS

simples, à double fond, à serrure

BOITES DE MATHÉMATIQUES

Papeteries — Buvards

ENCRIERS

ET ARTICLES DE BUREAU

AGENDAS, CALENDRIERS ET ÉPHÉMÈRES

CARTES DE VISITE

IMPRIMÉES

de tous formats, blanches et deuil
depuis 1.50 le cent jusqu'à 5 francs

Enveloppes Assorties

BASTIA

La Session de la Cour d'Assises

La session des Assises du dernier trimestre de l'année, ouverte le 28 novembre, a été close le 22 décembre. Elle a eu à juger dix-neuf affaires, et trente-et-un accusés, dont quatre italiens et quatre continentaux pénitenciers ou condamnés libérés. Le jury a eu à se prononcer sur des assassinats, des meurtres, ou tentatives de ces crimes, un viol, un incendie volontaire, un vol qualifié, coups volontaires sur père et mère légitimes et cris séditions. Sur le nombre des accusés, neuf ont été acquittés, neuf ont été condamnés à des peines afflictives et infamantes et treize à des peines correctionnelles. A la suite de certains verdicts la Cour n'a appliqué que le minimum de la peine édictée par la loi.

Nous pouvons affirmer, généralement parlant, que les résultats de cette session doivent être considérés comme satisfaisants. Nos magistrats temporaires comprennent que la répression est nécessaire là où les attentats contre les personnes sont loin de diminuer, si nous nous en rapportons à notre statistique criminelle.

Dans un procès qui a eu un grand retentissement et qui a occupé sept longues audiences, M. le Procureur général Marignan a jugé à propos de venir en personne soutenir l'accusation. Arrivé depuis peu parmi nous, c'est pour la première fois qu'il prenait la parole. Il s'est fait admirer par un langage éloquent et par une argumentation de nature à produire une grande impression. Nous félicitons le chef de notre Parquet général de sa détermination. En se mettant en contact avec notre magistrature populaire, il rend un hommage éclatant à l'une des institutions les plus démocratiques du pays et ajoute ainsi au prestige qui doit présider à la bonne administration de notre justice criminelle.

Les devoirs d'un Procureur général sont considérables partout, en Corse peut-être plus qu'ailleurs. La direction de l'action publique est chose parfois difficile et délicate. Le haut magistrat qui en est le dépositaire doit avoir de grandes, de sérieuses préoccupations; mais nous avons toujours jugé convenable que dans certaines affaires, le chef du parquet général vint occuper lui-même aux assises le fauteuil du ministère public. Cette grande tâche, M. Marignan la remplira d'une manière admirable.

Nous nous permettons d'ajouter que M. le conseiller Mattei, Président des Assises, a dirigé les débats pendant cette longue et laborieuse session avec une clarté et une précision remarquables, et qu'il a ainsi facilité aux jurés la mission que la loi leur avait confiée.

La Place Saint-Nicolas

Les étrangers qui visitent Bastia vantent avec raison la splendide situation de la place St-Nicolas, dont l'horizon est unique: la vue des trois îles, Capraja, l'Elbe, et Monte-Cristo est un spectacle dont on ne se lasse jamais. Notre principale place est donc une promenade très agréable, surtout dans cette saison, où les tièdes rayons du soleil permettent de s'y tenir à toute heure de la journée.

Pourquoi faut-il qu'elle soit si mal entretenue, et que nos dames, toujours si élégamment chaussées, soient obligées de la désertier? Des cailloux partout ou des fosses. On a inscrit cependant au budget municipal un article de dépense ainsi désigné: *Entretien des rues et places*. A quoi sert cette allocation? Dans tous les cas l'entretien de la place St-Nicolas devrait primer les autres travaux de même genre, si ce n'est dans l'intérêt de la ville, du moins pour éviter les plaintes de nos élégantes. Elles ne votent pas, c'est vrai, mais elles font voter, et leur appui, en temps d'élection, n'est pas aussi à dédaigner qu'on pourrait le croire.

Que nos échevins se le disent.

UNE LACUNE A COMBLER

La Corse, il y a quelques années à peine, était peut-être le pays le plus négligé, le plus oublié sous le rapport des communications postales et des voies de locomotion. Aujourd'hui, grâce au grand chemin de ceinture auquel presque tous les hameaux du littoral et même de l'intérieur sont reliés par des embranchements carrossables, les voies de communication ont pris un large développement. Le chemin de fer déjà ébauché et le projet de nous doter d'un service postal quotidien avec le Continent, seront des œuvres réparatrices et bienfaitrices qui parachèveront la mise à exécution de l'idée sage et généreuse de nous enlever tout prétexte de crier à la partialité des gouvernements, en mettant la Corse sur le pied des départements les plus favorisés.

Cependant quelques lacunes restent encore à combler: lacunes qui peuvent revêtir un caract-

tère anodin aux yeux de quelques-uns, mais qui n'en constituent pas moins un lourd fardeau, pour ceux qui en ressentent les effets. Nous voulons parler du chemin de ceinture.

Le service des diligences postales commence à St-Florent, fait le tour de l'île en passant par l'île-Rousse, Cargèse, etc., et aboutit à Rogliano, (Cap-Corse) car ce n'est que par une gracieuse concession personnelle de M. Ferrucci que la diligence arrive jusqu'à Morsiglia. De Rogliano à St-Florent on compte 15 communes situées sur un parcours de plus de 50 kilomètres, ce sont celles d'Ersa, Centuri, Morsiglia, Pino, Barrettali, Canari, Ogliastra, Olciani, Nonza, Olmeta, Farinole, Patrimonio et Barbaggio.

C'est donc un contingent respectable d'environ 8,000 habitants qui, comparativement aux autres populations du département, se trouve ainsi placé dans une situation de viabilité par trop disgracieuse.

Qu'on en juge.

Un habitant de Barrettali, Canari ou Nonza qui veut se rendre à Bastia, soit qu'il passe par Bastia, soit qu'il passe par St-Florent, est obligé de faire plus de 15 kilomètres à pied ou à cheval avant d'arriver à une voiture. Il en est de même d'un habitant du finistère du Cap, qui voulant se rendre à St-Florent, serait mis dans l'alternative ou de faire 50 kilomètres à pied, ou bien de passer par Bastia, c'est-à-dire quadrupler la longueur du trajet.

Qu'on se figure de quelle facilité doivent être pour ces habitants les moyens de transport ! La conséquence logique d'un tel *statu quo* est que dans ces localités, le prix de la viande, du poisson et des autres denrées, est infiniment au-dessus des prix généraux, vu l'impossibilité pour les habitants d'exporter leurs produits. Et dire que ces populations sont les plus prospères et les plus florissantes de l'île !!

Le service postal aussi a un mauvais fonctionnement ; les entrepreneurs ont de trop longues étapes à fournir ; (celui de Nonza, qui va prendre le paquet à St-Florent, parcourt plus de 10 kilomètres,) et par les mauvais temps de l'hiver les correspondances souffrent beaucoup de retards.

Oui ! nous n'hésitons pas à l'affirmer hautement, une mesure nécessaire, réparatrice, s'impose à la paternelle sollicitude de notre

éminent ministre des Postes ; c'est celle d'étendre le service des diligences postales de Rogliano à St-Florent. La dépense en serait minime, car la route est ouverte depuis longtemps, et les résultats seraient immenses. Nous avons donc la ferme conviction que notre appel trouvera quelque écho auprès de l'autorité compétente, en particulier, auprès de notre sympathique Directeur des Postes.

MATHIEU PIETRI.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORSE

Nous avons oublié hier de faire connaître les noms des deux membres du Conseil général qui ont permis de former une majorité : ce sont MM. Tiburce Morati et Marchetti, de Moriani.

Une réception a eu lieu à la préfecture à l'occasion de la session du Conseil général. Tous les conseillers généraux présents à Ajaccio se sont empressés de se rendre à l'invitation de M. Gragnon.

D'après ce que l'on dit, cette attitude des membres du Conseil, présentés par M. le Guay comme systématiquement hostiles au gouvernement et à l'administration, a fort impressionné M. Gragnon, qui a pu s'assurer qu'il pourra ne rencontrer dans le Conseil aucune opposition.

De leur côté, les conseillers généraux ont rapporté à leurs mandants que l'administration de M. Gragnon se présente sous les plus heureux auspices, et qu'il y a tout lieu de croire qu'elle sera féconde pour les intérêts matériels et moraux du département.

La Commission Départementale

La commission départementale s'est réunie jeudi à 5 heures.

Les sept membres qui la composent étaient présents.

M. Gragnon, préfet de la Corse, y assistait. Il a prononcé au début de la séance quelques paroles bien senties, témoignant de son dévouement

aux intérêts de notre département et faisant appel au concours et à la bonne volonté de tous.

M. Colonna d'Istria, président, a répondu au nom de la commission et a remercié M. le préfet de ses paroles conciliantes.

La commission départementale a ensuite examiné un certain nombre de dossiers relatifs à la fixation de tracés de chemins vicinaux et à des secours à accorder aux communes pour la construction de maisons d'écoles ou d'établissements destinés aux cultes. Elle a pris sur chaque affaire des décisions conformes aux conclusions des rapports présentés par l'administration.

(L'Aigle.)

Un de nos abonnés nous demande quelques renseignements sur le tirage de la loterie algérienne. Nous lui répondrons que les journaux de Paris annoncent que ce tirage aura lieu vraisemblablement vers la fin de janvier.

Naufrage

Le navire Italien *Ermelinda*, capitaine Scoudero, venant de Cannes avec un chargement de futailles vides, a été jeté à la côte à la marine de Barcaggio où il se trouvait au mouillage. L'équipage est sauvé.

Informations et Faits

Depuis longtemps il existait sur les côtes de la Bretagne et de la Manche un service sémaphorique spécial chargé de prévenir les marins de l'approche d'une tempête à l'aide de signaux convenus.

Il a été reconnu que ces signaux rendaient les plus grands services à la marine, surtout aux caboteurs et aux pêcheurs, aussi M. le ministre de la marine a-t-il décidé qu'un service analogue serait créé dans le golfe de Gascogne et sur la Méditerranée.

Cette innovation sera aussi d'une grande utilité pour les petites embarcations de plaisance si nombreuses sur nos côtes.

× Le *Paris* dit que le Parlement à sa ren-

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

No 45.

CLAIRE CATALANZI

ou

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XII. (Suite)

— Que tout ce qui est ici demeure témoin de nos actions et dépositaire de nos paroles, dit-il. Je déclare que Lucien Catalanzi, mon fils, est chargé et se charge de venger l'affront qui nous a été fait. S'il est sur cette place quel que parent ou allié de Paul Tremadino, Paul Tremadino doit être averti que Lucien Catalanzi le cherchera pour que son sang expie son outrage. La vengeance est déclarée : nous avons bon droit : que Dieu nous protège !

Tous les assistants répétèrent : Que Dieu vous protège !

Comme ils disaient, un grand bruit retentit du côté de la mer, et dix coups de canon se firent entendre.

CHAPITRE XIII.

Cette détonation d'artillerie partait d'un vaisseau Livournais, mouillé dans les eaux d'Aleria, et qui s'y maintenait avec quelque peine, la mer étant dans cet endroit assez forte, et la plage basse et sablonneuse. Au bout de trois heures, le même signal fut répété. Cette fois, le petit fort d'Aleria y répondit par deux coups de chacune des mauvaises pièces de fer qui garnissaient son rempart délabré ; et un officier porté dans un canot se détacha du bâtiment, et vint aborder à l'embouchure du Tavignano. Il monta au fort, en redescendit après quelques délais, et se dirigea de nouveau vers son navire, où l'on paraissait l'attendre avec beaucoup d'impatience. Pour lors, un pavillon, le pavillon national de Corse, fut hissé à la tête du bâtiment. Un coup de canon fut tiré pour l'assurer ; et des chaloupes

chargées de monde vinrent, conduites par des rameurs vigoureux, prendre terre un peu au-dessous d'Aleria.

Depuis que la première décharge s'était fait entendre, un grand nombre d'habitants étaient accourus sur ce rivage inhabité. On y était venu des pièves voisines, des montagnes, des villages éloignés. Les hommes de Venzolasca même ayant Saverio à leur tête, ceux même de la marine de Prunetti, ceux des bouches du Golo qui amenaient les premiers sur leurs barques, des bergers tenant en main leur houlette, si droite et si bien armée de fer qu'elle ressemble à une lance, des femmes à la jupe de couleur, des laboureurs au long fusil, se pressaient sur le sable, ou se groupaient autour des myrtes à haute tige et des genêts, arbres de ces contrées.

(La suite à demain.)

trée se trouvera en présence des projets et des réformes les plus urgents. Le gouvernement commencera l'exécution de son programme. Les élections sénatoriales seront le corollaire immédiat de la révision.

× Les mesures sont prises au ministère des postes et des télégraphes pour l'ouverture dès le 1^{er} janvier 1882, de six mille caisses d'épargne postales, en vertu de la récente loi.

Presque tous les bureaux de poste vont ainsi se trouver compris dans le fonctionnement de la nouvelle institution.

× On annonce que le gouvernement a l'intention de faire élaborer incessamment un projet modifiant les droits de mutation et d'enregistrement en matière successorale.

× Les négociations relatives au traité de commerce anglo-français seront reprises à Paris le 15 janvier prochain.

Sir Charles Dilke, dont on annonce le retour à Paris, ne fera que traverser la capitale, se dirigeant à Londres, où l'appellent ses fonctions au *Foreign-Office*.

58^e RÉGIMENT DE LIGNE

Programme du 29 décembre de 3 à 4 h.

- | | |
|-----------------------------------|-----------|
| 1. Le 58 ^e de ligne. | François. |
| 2. Le Lac de Fées. | Auber. |
| 3. Les mousquetaires de la reine. | Halévy. |
| 4. Fleur aimée. | Buisson. |
| 5. Hop ! Hop ! | Ziéglér. |

LES DIAMANTS DE LA COURONNE

La commission parlementaire, chargée d'examiner le projet de loi concernant la vente des diamants de la couronne, est allée les visiter, au ministère des finances. Elle a été reçue par M. Antonin Proust. Le ministère des arts et M. Bapst, joaillier, leur ont donné, sur les diamants, toutes les explications qu'elle a demandées.

Les diamants de la couronne étaient, pendant la Restauration, en dépôt à la maison Bapst qui, depuis la fin du siècle dernier, s'est repassé le titre de joaillier de la couronne. Sous Louis-Philippe, ils furent enfermés au garde-meuble. Sous l'empire, M. Théry, homme de confiance de Napoléon III, les gardait dans sa cassette.

Aujourd'hui, ils sont déposés dans des caisses dans le sous-sol du ministère des finances. C'est là que la commission est descendue pour les voir étalés sur une table dans une quinzaine d'écrins.

Les parures qui ont, soit un intérêt historique, soit une valeur artistique avaient été rangées à part. C'est

La collection des décorations envoyées aux souverains de France par les souverains étrangers estimée 200,000 francs.

La broche, dite du Reliquaire, composée de beaux diamants taillés en France à l'époque où la taille des diamants commença à y être pratiquée et qui, ainsi, comme document de l'histoire de la joaillerie, est estimée 60 à 80,000 fr.

Une épée d'une valeur de 250,000 fr. dont la poignée, montée en 1824, est un spécimen de pure joaillerie française, qui comblerait une lacune de notre belle collection de la galerie d'Apollon, au Louvre.

M. Bapst a fait valoir, auprès des membres de la commission, l'intérêt qu'il y aurait à conserver ces objets et en à faire une vitrine spéciale de la galerie d'Apollon. La somme que ces deux ventes pourraient produire ne dépasserait pas 430 à 450,000 fr.

Quant au Régent, M. Bapst en déconseillait vivement la mise en vente. Il a été estimé autrefois jusqu'à 12 millions, mais il pourrait se faire qu'il ne se vendit que 6 à 700,000 fr., et qu'on eût l'humiliation de

le voir promener de ville en ville par quelque Barnum, qui le montrerait comme une chose rare.

Les autres diamants, évalués en bloc à 10 ou 12 millions, n'ont point de valeur historique. Toutes les parures ont été remaniées selon les fantaisies de l'impératrice Eugénie.

Il y a là notamment une ceinture de 8 à 900,000 fr., qui a une origine assez singulière. L'impératrice, assistant à une représentation de la *Biche au Bois*, fut frappée de la ceinture de chrysothale que portait Mlle Delval, chargée du rôle d'Atka. Elle ne fut satisfaite que lorsqu'elle s'en fut commandée une pareille qui fut faite avec les diamants de la couronne.

Cette inspiration de féerie aboutit à une œuvre de fort mauvais goût dont elle se dégoûta immédiatement et qu'elle ne mit qu'une fois.

La commission, avant de prendre aucune décision, a décidé de faire une nouvelle visite aux diamants de la couronne dans le courant de la semaine.

(Lyon-Républicain.)

Avis aux marchands de lait

A l'audience d'hier 14 débitants de lait, reconnus coupables d'addition d'eau dans la proportion de 2 à 5 dixièmes, ont été condamnés à diverses peines variant entre 6 et 15 jours d'emprisonnement, ainsi qu'à l'affichage du jugement à la porte de l'hôtel de ville.

La Saison Théâtrale

Un des maîtres de la critique parisienne, disant un lendemain de la *Fille du Tambour-major* : c'est un grand, un immense succès, un de ces chefs-d'œuvre de verve, de mélodie, d'inspiration, comme le maestro Offenbach en a tant fait et comme il en fera tant encore. Le poème est gai, spirituel. Le tambour-major Monthabor est un ancien teinturier qui jadis eût une fille d'une certaine Margot, devenue duchesse. Monthabor, cherche sa fille en Italie à la tête de l'armée française, la retrouve, l'enlève, la dérobo sous toutes sortes de déguisements aux poursuites de la duchesse, et finalement, grâce à la prise de Milan, la marie à un jeune et brave officier qu'elle aime. Le père, la fille et le gendre feront désormais campagne ensemble.

La pièce est pleine d'incidents amusants, de péripéties curieuses, de situations étourdissantes, et se termine triomphalement sur le motif entraînant du *Chant du départ*, dont M. Offenbach a tiré un parti merveilleux et qui produit chaque soir un très grand effet.

Le public de notre ville ne pouvait manquer d'accueillir l'œuvre du regretté maître, comme elle l'a été partout, c'est-à-dire avec enthousiasme. L'interprétation a été bonne; Madame Moreau-Sainti aurait suffi à elle seule pour décider du succès de la soirée : au 1^{er} acte, pensionnaire espiègle, elle débite avec une grâce charmante les couplets du *Petit Français* : puis sans respect pour le duc della Volta, elle se déclare « la petite camarade du régiment. »

La voilà en cantinière au 2^e acte : « Je suis Mamzelle Monthabor ! » est un de ces refrains destinés à devenir populaires et que l'on fredonne déjà partout. J'aime bien la chanson du *Petit Cocher* : la gigue irlandaise qui la termine a été bissée et a provoqué un accès de fou rire.

Si Mlle Emilie a été applaudie dans sa chanson de l'âne, son petit bourriquot a eu aussi sa part de succès : cette artiste a fait de réels progrès : elle a un joli filet de voix, très pur, mais le geste ! oh ! soignez le geste !

Mes compliments, papa Monthabor ! Où sont

les vieux grognards de la grande armée !..... M. Durbec est un artiste de valeur : on ne croyait pas le voir réussir aussi bien dans le rôle du tambour-major. Mesdames, allez à confesse chez le père Monthabor, il vous dira toujours : « Je vous approuve absolument, continuez ma chère enfant ! »

Qui se souvient du nommé Farre, l'homme à la tête de bidon ?..... sachons gré à Griololet d'avoir protesté contre la suppression des tambours : le petit tapin est maintenant à l'état de légende, hélas ! Très jolie, la romance du *Tailleur amoureux*.

N'oublions pas le lieutenant Robert, M. Verrard. Il a fort bien chanté la romance *J'ose vous le dire* : mais le *flirtage* était-il de mode au temps du premier consul ?

Le *Chant du départ* est le clou de la pièce : le souffle patriotique éclate dans les accords sublimes de Méhul ; c'est le chef-d'œuvre des hymnes guerriers ! Que de souvenirs il réveille ! Jours de triomphe et de gloire, reviendrez-vous jamais !

CHOUFLEURY.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du *Petit Bastiais*)

Paris, 28 décembre, 10 h. m.

Voici quel serait le projet du gouvernement concernant la révision de la Constitution.

Extension des catégories des électeurs sénatoriaux dans les départements, modification du mode d'élection des sénateurs inamovibles ; restriction des attributions du sénat en ce qui concerne le budget. Dans la constitution ainsi modifiée, on inscrirait le principe du scrutin de liste pour l'élection des députés.

— La *Gazzetta Livornese* annonce que le gouvernement français avait commencé à faire quelques démarches auprès de l'Italie pour amener la reconnaissance du traité de Bardo ; mais par suite de la prochaine rentrée de M. Roustan à Tunis, le gouvernement italien a arrêté qu'il s'en tiendrait à un rôle tout à fait passif.

— Le *Journal Officiel* publie le décret qui supprime la direction des cultes. M. Castagnary a été chargé de réorganiser ce service.

— Le *Petit Journal* dément le bruit d'un désaccord entre le président du conseil et le ministre de l'intérieur.

Paris, 28 décembre, 6 h. 45 s.

M. le vice-amiral Strignot, préfet maritime de Lorient, se retire par suite de la réorganisation du service des colonies.

Il a été décidé que les officiers ne pourront plus remplir d'emplois civils.

— M. Dilke est arrivé aujourd'hui à Paris : il a eu un entretien avec M. Gambetta et M. Rouvier.

— M. de Courcel est nommé ambassadeur à Berlin, et M. de Chaudordy à Saint-Petersbourg.

— M. Weiss est nommé directeur politique des affaires étrangères.

EWIG.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Le Petit Bastiais est en vente :

- à Ajaccio, Librairie DE PERETTI.
- à Calvi, Philippe PUGNELLI.
- à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
- à Sartène, Librairie SANTARELLI.
- à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPOT A BASTIA

SISCO Louis, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
 SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.
 FIGLI, St-Nicolas, poudres, buvette et cigares.
 STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
 GUELLI, fils, bd. St-Angelo, buvette et cigares.
 GUELLI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
 SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

Bulletin financier

Paris, 27 décembre 1884.

Les rentes reprennent, le marché est très actif. Le 3 0/0 monte de 83.85 à 84.07. Le 5 0/0 atteint 114.30. La bonne volonté de la spéculation semblait enrayée, sur certaines valeurs on comprend cette hésitation, comme par exemple l'Union générale dont l'avoir est plus qu'incertain, mais sur de bonnes valeurs comme le Crédit Foncier, le marché ne devrait pas se décourager, on cote sur le Foncier 1800.
 Le Crédit Lyonnais conserve des demandes qui soutiennent les cours à 920.
 Très bons achats en actions de la Banque Transatlantique sur laquelle chacun se porte à l'envi.
 Les obligations de 500 francs de l'Hypothèque Foncière se classent dans les meilleurs portefeuilles.
 Sur la Société Française Financière l'activité du comptant est très grande, on inscrit 1020.
 La Banque Nationale du Mexique se signale par une tenue remarquable à 715.
 En valeurs industrielles il s'est traité d'assez bonnes affaires. — Le Malétra a tenu ce qu'il promettait en faisant 540.
 Les prévisions sur le Rio-Tinto nous semblent devoir être sérieuses, aussi cote-t-on 775.
 Les Messageries Fluviales sont à 289.
 La Grande Compagnie d'Assurances reste à 710.
 Achats très nombreux, sur les actions Alais au Rhône à 500, cours très avantageux, actuellement.
 La Société Générale de Fouritures Militaires est demandée aujourd'hui à 525 et 530.
 Les demandes d'Actions du Chemin de Fer sur Rousses sont très nombreuses. — La Laiterie est à 630.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

Vve EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Néant.

NAISSANCES
 Lota, Marie-Nataline. — Dévotij, Nataline.

DÉCÈS

Pecunia, Marie, mariée, 65 ans, de Castiglioni (Italie).
 Graziani, Sylvestre, 4 ans, de Bastia.
 Feretti, Marie, 3 ans, de Fontanagorda, (Italie).

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

SORTIES

Pour Aleria, brick-goëlette, français Elisa, capit. Bastiani, diverses, relâche.
 Pour Macinaggio, brick-goëlette français Marie-Louise, cap. Casanova, diverses, relâche.
 Pour Gènes, gondole italienne Casuta, cap. Figallo, diverses.
 Pour Livourne, tartane italienne Divina Norita, cap. Bertuocelli, lest.

Bourse de Paris du 28 Déc. 1884

Rente 3 p. 0/0	83,90
— 3 p. 0/0 amortissable	85,40
— 3 — — nouveau	84,60
— 4 1/2 p. 0/0	112,00
— 5 p. 0/0	114,00

LA FRANCE ILLUSTRÉE

TEXTE: Mgr Roussellet, évêque de Séez, par Oscar Havard. — Le cardinal Borromeo, par Oscar Havard. — Chronique, par Venet. — Revue de la semaine, par Jean le Guépin. — Le Magistrat (suite), par Raoul de Naverly. — Songes et Réalités; Une Preuve (sonnet), par Ernest Répony. — La question des Congrégations il y a cent ans, par Ch. Barthélemy. — Un feuillet de Méry, par A. Sondry. — Nos gravures par S. — Reclames. — Echècs, par Emile Pradignat.
GRAVURES; Faits divers illustrés. — S. E. le cardinal Borromeo. — Mgr, l'évêque de Séez. — Vue générale de Béthléem. — Jeu de la poudre. — Bayard blessé, porté par ses archers. — Le combat des treize. — Le Boa constrictor.

L'un des rédacteurs, gérant, MATHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

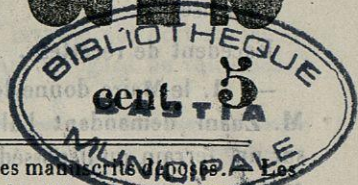
Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse : LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ÉCHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et C^{ie}.

Le Petit Bastiais

00083

5 cent.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN



Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

6^e ANNÉE, N° 291. — VENDREDI, 30 DÉCEMBRE 1881
Saint Eugène, évêque et confesseur.

Rédaction & Administration :
Imprimerie et Librairie Ollagnier
8, Boulevard du Palais, 8.

On ne répond pas des manuscrits non
abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.
Joindre 50 cent. pour les changements d'adresse.

(V. à la 4^e page les tarifs d'insertions)

Le Journal est mis en vente à 9 h. du matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Thermomètre, 9° et 11°.
Hauteur barométrique, 768 1/2.
Baisse barométrique sur l'observation précédente, 0.004 1/2.
Vent, à 8 h. m. calme — à 3 h. s. calme.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur pluviométrique, 0.000.

Temps probable d'aujourd'hui

Vent faible variable du N.-E. au S.-E. Beau temps.

Temps probable de demain

Vent faible variable du N.-E. au S.-E. Beau temps.

Etrennes de 1882

Librairie du Petit Bastiais

LIVRES D'ÉTRENNES

pour enfants de tout âge,
des meilleurs auteurs, illustrés et reliés

LIVRES DE MESSE

en tout genre, éditions riches

BOITES DE COULEURS

simples, à double fond, à serrure

BOITES DE MATHÉMATIQUES

Papeteries — Buvards

ENCRISERS

ET ARTICLES DE BUREAU

AGENDAS, CALENDRIERS ET ÉPHÉMÈRES

CARTES DE VISITE

IMPRIMÉES

de tous formats, blanches et deuil
depuis 1.50 le cent jusqu'à 5 francs

Enveloppes Assorties

BASTIA

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi, 28 Décembre 1881

Président : M. STRETTI, maire

Secrétaire : M. Ernest LOTA.

— M. le Maire demande que la délibération du 28 novembre relative au déplacement du vieux chemin de Cardo soit complétée et qu'on y ajoute l'autorisation pour M. le Maire de faire procéder à l'enquête de *commodo et incommodo* qui doit précéder le rapport de la commission. Conformément à l'exposé de M. le Maire le Conseil rectifie la délibération sus-visée.

— M. le Maire fait connaître au Conseil que le marché aux denrées du Guadello n'a pas trouvé d'adjudicataire, le Conseil décide en conséquence que la mise à prix sera réduite à 800 francs.

— M. le Maire expose que la question des eaux préoccupe à bon droit la population bastiaise, il est urgent de prendre les mesures propres à éviter les inquiétudes qui s'emparent chaque année du public aux approches de l'été. La commission nommée pour étudier cette importante affaire n'ayant jamais pu se constituer, malgré plusieurs convocations, M. le Maire croit devoir soumettre directement au Conseil quatre moyens d'arriver à augmenter le volume d'eau nécessaire à l'alimentation publique. Le premier projet consisterait à s'adresser et à traiter avec une des grandes compagnies d'eau du continent, laquelle moyennant une rétribution annuelle, se chargerait du service des eaux aux fontaines publiques et à domicile. Le second moyen serait de faire arriver à Bastia l'eau de la Marmoraggia. M. le Maire donne à ce sujet lecture d'un rapport de M. l'Architecte, duquel il ressort que le débit minima de cette source, aux époques des plus grandes sécheresses, est de 5,200 mètres cubes d'eau par 24 heures, et le débit maxima de 6,000 mètres cubes pour le même temps. Ces eaux sont très fraîches et d'une composition chimique ne laissant rien à désirer. Il faut à la Ville pour assurer l'alimentation continue des bornes-fontaines 700 mètres cubes d'eau par jour, et elle aura besoin dans un avenir prochain d'un volume à peu près égal pour le service extraordinaire, arrosage des plantations,

fontaines monumentales, lavoirs publics, etc., ce qui donnera le volume total de 1,400 m. c. par 24 heures. Les 1,600 m. c. restants pourraient être distribués à domicile; la distribution étant faite avec une moyenne de 400 litres par 24 heures et par étage, le nombre d'étages pouvant être alimentés avec ces 1,600 m. c. serait de 4,000, c'est-à-dire à peu près la totalité des étages de la ville. La dépense de premier établissement pour acquisition et captation de la source, canalisation entre la source et le réservoir, construction d'un réservoir de 5,000 m. c. distribution générale en ville et à domicile, frais imprévus et indemnités de toute nature s'élèverait au chiffre très approximatif de 550,000 francs.

— Le troisième projet consisterait à construire un grand réservoir d'une capacité de 20,000 m. c., et dans lequel serait emmagasiné le trop plein de l'eau en hiver; la dépense serait d'environ 200,000 francs.

Enfin on pourrait donner suite au travail complet fait en 1878 par M. l'Architecte de la ville; dans ce projet, M. Creisson propose l'emploi de la source de Ficajola, dont le débit minima est de 252 m. c. d'eau par 24 heures; cette source coulant très bas il faudrait construire un appareil élévatoire pour faire arriver l'eau dans tous les quartiers de la ville: dépense approximative 520,000 francs.

MM. Bonelli et de Mondésert pensent que l'adoption immédiate d'un des quatre projets présentés par M. le Maire est impossible; tout en les étudiant il conviendrait d'aviser au plus pressé et de penser au mois de juin qui approche: pour cela ne suffirait-il pas de réparer toutes les conduites d'eau existantes; déjà un travail de cette nature a été exécuté il y a peu de mois pour l'une des sources de la ville; le résultat a été inespéré, puisqu'il a augmenté d'un quart, d'après M. l'Architecte, le volume des eaux disponibles; il faudrait vérifier si l'eau de Suerta se perd en route, et entrer en conférence avec les Ponts et Chaussées pour savoir s'ils ne consentiraient pas à contribuer à la dépense, puisqu'il s'agirait de l'établissement d'une canalisation nouvelle; on pourrait se livrer à un travail identique pour la source des Capucins.

Quant à l'eau de Ficajola, ne pourrait-elle pas servir sans grande dépense à l'alimentation de tout le quartier du vieux port? — Le Conseil, après une discussion approfondie, renvoie à la commission des eaux l'examen des différents

projets de M. le Maire, en y ajoutant l'étude des différentes combinaisons provenant de l'initiative des membres du Conseil.

— Le Conseil approuve le budget de l'hospice civil pour l'année 1882 ; ce budget se solde de la manière suivante :

Recettes fr. 28,664 76
Dépenses 26,927 20
Excédent de recettes fr. 1,737 56

— M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Zuani demandant l'alignement pour bâtir sur un terrain qu'il possède au quartier St-Joseph.

Le Conseil, considérant que la demande de M. Zuani correspond à un refus de s'entendre à l'amiable avec la Ville pour la cession de son terrain, renonce à l'acquérir par voie d'expropriation, et modifiant la délibération prise le 28 novembre dernier, adopte le plan dressé par M. l'Architecte de la Ville, qui a établi, en ligne droite, une voie d'accès, reliant l'église St-Joseph à la route nationale, au point où s'élevait la maison Nicolai.

— Une demande de M. Maroni, entrepreneur de travaux publics, ayant pour objet une réclamation relative à l'empierrement de la traverse n° 2, est renvoyée à la commission des travaux publics.

— Le conseil autorise M. le Maire à offrir à M. Calvi la somme de 18,450 fr. pour prix d'acquisition d'un terrain lui appartenant et destiné à servir de champ de manœuvre.

— M. le Maire donne lecture d'un rapport dans lequel M. le Préposé en chef de l'Octroi demande au Conseil de vouloir bien voter une somme devant servir à récompenser, à titre de gratification, le zèle apporté par les employés de l'octroi dans l'accomplissement de leur devoir. Le Conseil adoptant en principe la requête de M. le Préposé en chef de l'octroi nomme une commission spéciale composée de MM. de Mondésert, de Zerbi, Ponzevera, avec mission d'examiner les titres à une récompense des différents employés et de faire des propositions au Conseil.

— Le Conseil vote la somme de 1,125 fr. pour frais d'enregistrement de l'acte passé entre la ville et M. Suzzoni, entrepreneur, pour l'exécution des travaux du Fango.

La séance est levée à 11 heures du soir et renvoyée à vendredi 50 du courant. Ordre du jour : Discussion du Budget de 1882.

Notes Ajacciennes

Le gouvernement de la République qui semble avoir pris à cœur, par ses bienfaits, de réparer les oublis des gouvernements précédents, serait, paraît-il, tout disposé à voter une très forte somme pour le reboisement des forêts de la Corse.

L'argent que le gouvernement emploiera au reboisement des forêts de la Corse sera de l'argent jeté au feu.

Nous nous sommes souvent demandé à quoi servaient les forêts de l'État.

Depuis quelques années les incendies se succèdent avec une rapidité effrayante, et sans excuser les incendiaires, nous le comprenons jusqu'à un certain point.

Aujourd'hui le berger corse n'a plus un brin d'herbe à mettre sous la dent de son troupeau.

Il y a pénurie de bestiaux, et n'était la Sardaigne, je crois que la viande serait inabordable pour les petites bourses. A qui la faute ? Aux gens qui ont supprimé la vaine pâture.

Nous avons en Corse des forêts de l'État qui ne peuvent être exploitées. Toutes les crêtes de nos montagnes sont boisées, et on défend aux bergers d'y mener leurs troupeaux. De là cette haine du berger corse pour les forêts de l'État.

Ce n'est ni la brebis ni le gros bétail qui détruisent nos forêts, car de tout temps la vaine pâture a existé, mais bien le feu.

J'ignore si la somme a été votée, mais au cas où la question serait pendante, nous supplions notre sympathique préfet, M. Gragnon, de vouloir bien consulter l'opinion du pays sur cette grave affaire, et d'envoyer un rapport en conséquence. A mon avis, si la somme est votée, on devrait l'employer non au reboisement des forêts, mais à l'assainissement de la côte orientale.

Depuis quelques jours la ville d'Ajaccio est plongée dans les ténèbres. Le gaz nous fait défaut, et je crois que nous en avons encore pour une bonne quinzaine. Le théâtre va calin-coha, et les cafés usent la bougie.

Hier c'était le charbon qui n'allait pas, aujourd'hui ce sont les cornues, demain ce sera le tour de la chaudière. Avec ça la lune se fait rare. Si vous avez le malheur de vous attarder au café ou au cercle, il est de toute utilité de se munir d'une lanterne. C'est pitoyable.

M. Emmanuel Arène, député de Corte, M. Detape, secrétaire général, et M. Mariani, Procureur de la République, ont quitté Ajaccio dimanche. Par suite des mauvais temps, le bateau de la Transatlantique n'est entré dans notre port qu'à 4 h. du matin.

Samedi dernier, brillante réception à la préfecture. M. Gragnon qui a à cœur les intérêts de notre pauvre pays, a su déjà captiver nos mandataires. Ah ! si l'heure de la conciliation avait sonné, comme la tâche de notre préfet serait facile !

Allons ! Messieurs, à quelque parti que vous apparteniez, soyez à votre pays !

SALVATOR VILLANOVA.

Nous sommes heureux d'apprendre que les anciens fonctionnaires du lycée de Bastia, actuellement sur le continent, s'empressent de prendre part à la souscription ayant pour but d'élever un monument à la mémoire du regretté M. Ubertain. Nous espérons que nos concitoyens voudront, eux aussi, reconnaître les services signalés rendus à notre établissement universitaire par notre ancien proviseur. Une liste de souscription est déposée dans nos bureaux ; nous engageons vivement les anciens élèves du lycée à venir s'y inscrire, ou à adresser directement à M. le Censeur du lycée de Bastia les listes de souscription qui leur ont été envoyées.

Le Traité Franco-Italien

Le rapport du gouvernement sur le traité de commerce franco-italien a été distribué à la Chambre des députés. En voici la conclusion :

Ce que nous venons de dire prouve, selon nous, que le traité du 5 novembre 1881 entre l'Italie et la France a su concilier équitablement les intérêts et les aspirations des deux pays.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que l'équité et la facilité des échanges avec les autres nations aident au maintien de ces rapports, dont l'importance est si grande pour la conservation de la politique de paix et de civilisation vers laquelle l'Italie tend de toutes ses forces.

Vous verrez, dans le traité que nous vous présentons, nous en avons la confiance, que les négociations ont été conduites, de part et d'autre, d'après les principes d'une juste réciprocité dont il est toujours préjudiciable à la nation de s'écarter.

Nous vous recommandons, en conséquence, de donner à ce traité une prompte approbation.

Nous apprenons que M. Rigade, nommé il y a quelques semaines déjà, directeur du pénitencier de Casabianda où il succède à M. de Cayla, a pris possession de ses nouvelles fonctions.

M. Rigade n'est pas un inconnu pour nous. Il a passé plusieurs mois à Castelluccio, lorsque M. Couard était directeur de cet établissement pénitentiaire, en qualité de contrôleur des services économiques, et son passage n'a pas été sans résultats. Il est actif, jeune encore, intelligent ; tout fait donc espérer que suivant la ligne de conduite tracée par son prédécesseur, il saura mener à bonne fin l'œuvre d'assainissement de cette magnifique colonie qui, depuis longtemps, serait en pleine voie de prospérité si, lors de sa fondation en 1861, l'administration supérieure n'avait pas mis la charrue avant les boeufs.

Nous nous demandons à cette occasion pourquoi le *Journal Officiel* persiste à appeler ce pénitencier « Casabianca », de même qu'un inspecteur général s'obstinait pendant tout le cours de sa carrière, à écrire *Castellouchio* au lieu de Castelluccio.

(Petit Republicain.)

Il a été oublié, hier, dans les magasins de MM. Marinetti frères, une bague en or. Ces Messieurs la tiennent à la disposition de la personne qui viendra la leur réclamer.

Nous avons ajouté aux renseignements météorologiques que nous publions chaque jour en tête du journal, une indication nouvelle : le *temps probable de demain*. Ce n'est pas une mystification : notre position insulaire permet de prévoir le temps qu'il fera quarante-huit heures à l'avance. Cependant le *temps probable de demain*, quoique indiqué sur des données certaines, est naturellement un renseignement moins exact que le *temps probable d'aujourd'hui*, mais peut avoir quelque utilité pour les personnes qui doivent quitter notre port.

COUR D'APPEL DE BASTIA

(Chambre Civile)

CLASSEMENT DU 28 DÉCEMBRE 1881

Affaires classées pour les audiences des 2, 3 et 4 janvier 1882.

A Plaider

Pietri,	c.	Neri et Rodi.
Guerrieri,	c.	Guerrieri.
Arger.	c.	Agostini et Druet.
Riusciti,	c.	Pompeani.
Maestracci,	c.	Beveraggi.
Aymo,	c.	Maroni.
Maroni,	c.	Aymo.
Casanova,	c.	Casanova.
Com. de Lovie,	c.	Peretti.

Anagramme Gambetta

Voici un anagramme assez curieux du nom de Gambetta trouvé parmi les noms des sous-secrétaires d'Etat :

LES G UILLER
C A ZE
M ARGUE
B LANDIN
SPULL E R
MAR T IN-FEUILLEE
CHALAME T
FÉLIX F A URE

Informations et Faits

L'amiral Conrad a adressé de la Goulette au ministre de la marine une dépêche, dans laquelle il annonce que les nouvelles reçues par lui établissent que la santé des équipages qui montent nos bâtiments stationnant dans le sud est excellente.

× On écrit de Menton, que la douane italienne vient de frapper d'interdiction l'entrée des oranges et des citrons de provenance française, sous le prétexte que ces fruits sont atteints d'un ver qui, dans ces régions s'appelle la *Morphée*. Elle a même défendu le transit de ces marchandises. Les commerçants de Nice, de Grasse, d'Hyères, sont très mécontents de cette mesure prise par le gouvernement italien ; ils prétendent que la *Morphée* ne sévit pas en ce moment à l'état épidémique, qu'elle n'a fait qu'une rare apparition dans l'ancien comté de Nice.

× Paris assure que M. Pestalozza, premier drogman du consulat général d'Italie à Tunis, jugeant sa position devenue intenable depuis la publication du dossier Bokhos, et surtout par suite du retour de M. Roustan, a envoyé sa démission au ministre des affaires étrangères.

× Une dépêche de Saint-Petersbourg, adressée au *Standard*, annonce que le port de Cronstadt a été incendié ; cet incendie serait attribué aux nihilistes ; il n'a pas eu cependant toute la gravité que lui attribuaient les premières dépêches.

Il n'est pas moins à déplorer que tout un quartier a été brûlé, et c'est la population pauvre qui l'habitait.

Le feu a détruit de fond en comble un immense bâtiment qui devait être un asile pour les travailleurs.

× Suivant le correspondant de la *Feuille du Lundi*, le *Corriere della sera* aurait reçu de Berlin la dépêche suivante :

« Le prince de Bismarck a déclaré que la ferme volonté de S. M. l'empereur, c'est d'assurer l'indépendance du pape, dans l'intérêt de l'Europe, puisque l'Italie s'en montre incapable. »

× M. Cazot renonce à inscrire dans une seule loi les réformes qu'il veut introduire dans la magistrature.

Ces réformes feront probablement l'objet de cinq projets de loi différents portant :

Le premier, sur l'extension de la compétence des juges de paix ;

Le second, sur l'attribution au jury de certains délits correctionnels ;

Le troisième, sur la substitution aux tribunaux actuels de première instance de tribunaux départementaux, deux pouvant avoir des délégations dans les arrondissements importants.

Le quatrième, sur la réduction du nombre et du personnel des cours d'appel.

Le principe de l'inamovibilité est maintenu.

Un grand journal de Paris donne la nouvelle suivante dont les propriétaires de troupeaux feront leur profit.

« On sait que M. Pasteur poursuit en Hongrie les expériences sur la vaccination des moutons, qui ont si admirablement réussi cet été en France. Le baron de Berg, un des plus riches propriétaires de la Hongrie, a prié récemment l'illustre savant d'expérimenter son procédé dans sa ferme de Kapuvar. L'expérience a admirablement réussi en présence de huit comités de vétérinaires. La nouvelle en est arrivée hier à l'Institut. »

Dès que les journaux spéciaux qui s'occupent d'agriculture nous donneront le détail des expériences de M. Pasteur, nous nous empresserons de le communiquer à nos lecteurs.

Le *Figaro* donne aux jeunes filles le conseil suivant.

« Mademoiselle, jusqu'au jour où vous serez fiancée, portez donc vos bagues à la main droite.

» Il y a des jeunes filles qui passent au quatrième doigt de la main gauche, le premier anneau dont on leur fait présent ; ce que voyant, les jeunes gens à marier s'imaginent qu'elles sont promises et dirigent ailleurs leurs regards. Au contraire, dès qu'on a reçu la bague des fiançailles, on la porte au doigt qui recevra l'alliance du mariage, afin d'avertir qu'on n'est plus à rechercher.

» Ainsi l'exige la loyauté qui doit désormais diriger nos actions, tant à l'égard de votre fiancé que des autres hommes. »

Bourse de Paris du 29 Déc. 1881

Rente 3 p. 0/10	83,90
— 3 p. 0/10 amortissable	85,00
— 3 — nouveau	84,60
— 4 1/2 p. 0/10	113,00
— 5 p. 0/10	113,95

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Service spécial du *Petit Bastiais*)

Paris, 29 décembre, 6 h. 25 s.

Au ministère de la marine on prépare de grandes réformes dans le corps des officiers de santé.

— L'amiral Gougeard vient de prendre une décision portant que les marins affectés aux navires qui devront faire campagne pourront obtenir un congé de quinze jours avant le départ.

— Il y a un mouvement judiciaire très important annoncé. Très probablement il paraîtra demain à l'OFFICIEL.

Le Conseil de régence de la banque de France s'est réuni aujourd'hui pour traiter la question de la diminution de l'escompte.

EWIG.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

No 46.

CLAIRE CATALANZI

OU

LA CORSE EN 1736

PAR LE COMTE A. DE PASTORET

CHAPITRE XIII. (Suite)

Quelques soldats mieux armés étaient au milieu d'eux, si toutefois on doit donner le nom de soldats à des hommes à peine arrachés de leurs travaux par le danger, et prêts également, selon que leurs chefs l'ordonneraient, à rentrer dans leurs cabanes ou à retourner sur les champs de bataille ; et parmi ces soldats, Hyacinthe Paoli et Louis Giasseri, vêtus à peu près comme leurs compagnons, et Thomas Orticoni, couvert de

son habit ecclésiastique, tous les trois assis sur un morceau de rocher, autour duquel serpentait un énorme cactus, tous les trois graves, mais inquiets, silencieux, mais agités, les yeux fixés sur la mer, et le cœur occupé de soucieuses pensées. Ces armes et ces houlettes, cet ecclésiastique, ces femmes et ces guerriers, le sable et les eaux écumantes, les makis et la mer, des visages énergiques et un ciel de feu, tout cela était la Corse, la Corse sauvage et généreuse, ardente et hospitalière, la Corse qui venait au devant d'une destinée nouvelle, assez fière pour se confier à qui n'était pas digne peut-être de la recevoir.

Les chaloupes ayant touché le rivage, quelques hommes en descendirent d'abord, vêtus d'un uniforme de fantaisie qui participait de celui de Toscane et de celui de Sardaigne, puis quelques laquais en grande livrée rouge, noire, et or. Ceux-ci causèrent un véritable étonnement à la population répandue sur le rivage ; et leurs culottes galonnées, leurs boucles, leurs chapeaux à trois cornes, furent tout d'abord le sujet d'un murmure qui exprimait autre chose que de la curiosité. Après cette livrée, venaient deux estafiers mores portant des étendards : l'un

aux armes de la Corse (1), l'autre avec une chaîne d'anneaux d'argent brodée sur un fond de sable (2) ; ensuite une façon d'écuyer, tenant une épée d'une main et une bourse de l'autre ; et quelques officiers pareils aux premiers qui avaient paru. Derrière ce petit monde, moitié courtisan, moitié militaire, s'avancait gravement un homme de quarante ans environ, d'une figure assez spirituelle, quelque peu hardie, les yeux noirs, les cheveux poudrés, vêtu d'un justaucorps de velours bleu broché d'or, avec des culottes pareilles et des bas de soie gris brodés, une épée au côté, sur la tête un chapeau à trois cornes, surmonté d'une aigrette blanche, et par dessus son justaucorps, une robe à la turque, d'une étoffe magnifique, rattachée autour de la taille par une ceinture tissée d'or. De dix pas en dix pas, son écuyer puisait dans la bourse, et jetait autour de lui des poignées de menue monnaie que personne ne songeait à ramasser ; et de temps en temps quelqu'un des officiers qui marchaient devant lui répétait à haute voix le cri de : « Vive Théodore ! vive Théodore le libérateur ! » (La suite à demain).

(1) Une tête de More en champ de gueules.

(2) Ce sont les armes du baron de Neuhoff.

INSERTIONS

Diverses, 0,30 cent. la ligne. — Reclames, 0,75 cent. la ligne. — Faits divers et chronique locale, 1 fr. la ligne. — Annonces judiciaires, 0,25 cent. la ligne. — Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10.

Le Petit Bastiais est en vente :

- à Ajaccio, Librairie De PERETTI.
- à Calvi, Philippe PUCCELLI.
- à Corte, Librairie ACQUAVIVA.
- à Sartène, Librairie SANTARELLI.
- à l'Île Rousse, Librairie AMBROGI.

DEPOTS A BASTIA

- SISCO Louis, rue Neuve, fabrique de cigares et articles pour fumeurs.
- SISCO D., rue du Marché, buvette et cigares.
- FIGLI, St Nicolas, poudres, buvette et cigares.
- STAGNARA, aux Terrasses, buvette et cigares.
- GUELI, fils, bd, St-Angelo, buvette et cigares.
- GUELI, père, Cours des Ormeaux, buvette et fabrique de cigares.
- SCOTTO, à la Citadelle, buvette et cigares.

Bulletin financier

Paris, 28 décembre 1884.

Les fonds publics sont encore plus faibles que la veille : de 84.25 le 3 0/0 tombe à 83,76 le 5 0/0 de 114.50 revient à 113.97.

La rentrée d'or à la Banque de France s'élève à 4.315.000 francs, les bénéfices à 820.000.000 francs.

Le Crédit Lyonnais monte toujours à 920.

L'action de la Société Française Financière est très recherchée au cours de 1020, cours d'attente qui sera dépassé dans de grandes proportions.

Sur la Banque Transatlantique, il y a un bon courant d'affaires à 560, un à-compte de 20 francs est mis en paiement.

La Banque Romaine se maintient à un bon niveau.

Les obligations de l'Hypothèque Foncière sont toujours très demandées, l'épargne apprécie hantement ces titres.

Les titres de la Société des Villes d'eau sont demandés à 200 francs.

Le marché est très actif sur la Banque Nationale du Mexique à 710.

Les valeurs industrielles sont très fermes.

Le Malétra à 495 et 500, la hausse est un fait considérable qui fait bien augurer de la prospérité de cette affaire.

La Société Générale de Fournitures Militaires se traite à 525.

Le Rio-Tinto est à 770, signaler ce cours, c'est dire combien cette valeur est recherchée.

La Grande Compagnie d'Assurances est ferme à 700.

Les actions d'Alais au Rhône se négocient au pair avec un bon courant d'achats, mais le moment est proche où cette valeur va se niveler avec les titres similaires. Souscriptions suivies sur les Chemins de Fer sur Routes.

Imprimerie — Librairie — Papeterie

V^{ve} EUG. OLLAGNIER

BOULEVARD DU PALAIS, 8

Livres classiques — Romans — Littérature — Histoires — Livres de Messe — Papiers à lettre de luxe — Fournitures classiques — Articles de bureau — Impressions en tout genre — Lettres de part dans la journée — Affiches, Circulaires, Travaux de ville — Cartes de visite — Maroquinerie — Registres, etc.

Mouvement du Port de Bastia

ENTRÉES.

- De Livourne, vapeur français Spahis, cap. Litardi, dépêches, passagers, divers.
- De Livourne, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, divers.
- De Sardaigne, vapeur italien Sardaigna, cap. Molinari, dépêches, passagers, lest.
- De Nice, vapeur français Blidab, capit. Arnaud, dépêches, passagers, divers.

SORTIES

- Pour Sardaigne, gondole italienne Perruchino, cap. Brigante, divers.
- Pour Sardaigne, gondole italienne Giacomino, cap. Toso, divers.
- Pour Livourne, vapeur italien Sardegna, cap. Molinari, dépêches, passagers, divers.
- Pour Marseille, vapeur français Comte Valery, cap. Lota, passagers, divers.
- Pour Marseille, vapeur français Spahis, cap. Litaridi, dépêches, passagers, divers.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Faguelain, Théophile-Lucien, professeur au Lycée, de Bergues, (Nord), et Felli, Marie-Sébastienne, sans profession, d'Ajaccio.

NAISSANCES

Antonietti, Antoine.

DÉCÈS

Risieri, Martin, 3 ans, de Bastia.

LA FRANCE ILLUSTRÉE

TEXTE: Mgr Rousselet, évêque de Séez, par Oscar Havard. — Le cardinal Borromeo, par Oscar Havard. — Chronique, par Venet. — Revue de la semaine, par Jean le Guépin. — Le Magistrat (suite) par Raoul de Navery. — Songes et Réalités; Une Preuve (sonnet), par Ernest Réponty. — La question des Congrégations il y a cent ans, par Ch. Barthélemy. — Un feuillet de Méry, par A. Sondry. — Nos gravures par S. — Réclames. — Echees, par Emile Pradignat.

GRAVURES: Faits divers illustrés. — S. E. le cardinal Borromeo. — Mgr, l'évêque de Séez. — Vue générale de Béthléem. — Jeu de la poudre. — Bayard blessé, porté par ses archers. — Le combat des treize. — Le Boa constructor.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie et Librairie Ollagnier.

AGENCE HAVAS

Société Anonyme au Capital de 8,500,000 francs

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CORSE A AJACCIO

SUCCURSALE A BASTIA

Les annonces, réclames et insertions dans les journaux de la Corse : LE PETIT BASTIAIS (journal quotidien), LA SOLIDARITÉ, L'ECHO DE LA CORSE, L'AIGLE, et LE JOURNAL DE LA CORSE, sont exclusivement reçues dans les bureaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité de ces journaux. S'adresser à Ajaccio, Cours Napoléon, 5, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, et dans les bureaux de l'Agence Havas à Paris, 8, Place de la Bourse, chez M. Audbourg et C^{ie}.